



Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 26-2024 - Budget de l'année 2025

Commission des finances - séance du 11 novembre 2024, 17:30 :

Membres avec droit de vote: Nathalie Bernheim (doit quitter la séance vers 20:30), Anne Schranz, Jean-Denis Briod (président), Jean-Robert Chavan, Léo Ferrari, Claudia Gämperle (suppléante), Michel Godart, Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay (procès-verbal de décisions), André Stehlin, Bertrand Yersin

Membres suppléants : Yves Currat, Paul Emile Marchand, Stephan Margelish

Excusés : François Logoz, Guillaume Roy, Roger Zimet

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard, Philippe Steiner, Carole Schwander

Séance tenue de 17:30 à 23:15

1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 11 novembre 2024 pour examiner le budget 2025 de la Commune de Pully.

Comme les années précédentes, la Cofin avait au préalable constitué cinq sous-commissions, une par direction, lesquelles avaient pour mission d'examiner le budget de chacun des dicastères et de fournir un rapport sur les résultats de leurs analyses. Les rapports de ces sous-commissions figurent en annexes au présent rapport. Ils témoignent tous du sérieux avec lequel a été élaboré le budget de la Commune. Certains contiennent quelques recommandations pour l'avenir. Tous concluent à l'approbation du budget de la direction analysée.

Les débats et réflexions menés au sein de la Cofin et du Conseil communal en octobre 2024 à propos de l'Arrêté d'imposition ainsi que les décisions prises dans ce contexte par le Conseil communal le 30 octobre dernier n'ont évidemment pas pu être pris en compte dans le cadre de l'élaboration du préavis municipal 26-2024 portant sur le budget 2025.

La nécessité affirmée dans ces débats d'intensifier les efforts pour diminuer les dépenses de fonctionnement ainsi que celles d'investissements avant d'envisager toute hausse d'impôt n'est ainsi pas concrétisée dans ce budget 2025 qui, sans les hausses d'impôts qu'il anticipait, est fortement déficitaire avec une perte nette de CHF -9,4 millions et une marge d'autofinancement négative à hauteur de CHF -2,3 millions.

La Cofin ne soumet à l'approbation du conseil communal cette année que deux amendements dits « techniques », à savoir la mise en cohérence du budget 2025 avec l'Arrêté d'imposition 2025 voté par le conseil.

Elle ne présente pas comme l'an dernier d'autres amendements topiques, lesquels avaient été, de même que de nombreuses économies proposées par la Municipalité, largement « détricotés » par le Conseil communal ou annulé par la suite au moyen des séries de crédits supplémentaires. Si le législatif maîtrise le levier des ressources fiscales et, partiellement et souvent tardivement, les orientations politiques dans les choix des priorités en matière d'investissements nécessitant son accord, il ne peut à l'évidence pas se substituer à l'exécutif pour conduire une analyse en profondeur débouchant sur un plan cohérent d'augmentation de l'efficacité et de réduction des dépenses de fonctionnement.

Il appartient dès lors à l'exécutif de tenir compte de la réalité découlant des débats débouchant sur l'adoption de l'Arrêté d'imposition 2025 et de proposer puis mettre en œuvre les mesures nécessaires à moyen-long terme. En ce qui concerne le budget 2025, qui n'est qu'une autorisation et non une obligation de dépenses, l'objectif est de parvenir au « petit équilibre » en ramenant la marge d'autofinancement en territoire légèrement positif. Cet objectif est jugé ambitieux mais atteignable par les représentants de l'exécutif selon les déclarations faites dans le cadre des débats de la Cofin.

Dans ce contexte particulier, et moyennant les deux amendements techniques susmentionnés, la Cofin recommande au Conseil communal l'approbation du budget 2025 soumis par la Municipalité dans son préavis 26-2024.

2. Résultat - chiffres clés

	2023	B2024	B2025	
Total charges "maîtrisables"	68 429 922	72 355 195	72 775 800	
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	81 938 377	84 223 500	81 008 700	
Total charges "non maîtrisables"	94 065 713	96 030 400	92 639 700	
TOTAL CHARGES	175 755 500	180 079 395	177 129 600	
				Après amendements:
Total des revenus fiscaux	107 808 317	98 725 000	118 165 000	107 565 000
TOTAL REVENUS	180 275 959	171 118 400	178 313 900	167 713 900
RESULTAT	4 520 459	- 8 960 995	1 184 300	- 9 415 700
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	15 849 010	- 944 695	8 348 600	- 2 251 400
EPT	183,7	187,8	188,35	

Pour rappel, l'exercice 2023 n'a été fortement bénéficiaire qu'en raison de la comptabilisation de deux décomptes finaux des péréquations qui étaient particulièrement favorables (CHF 17,5 millions au total dont CHF 13,8 millions pour 2022) pour notre Commune. En attribuant à l'exercice 2023 les charges péréquatives afférentes à cet exercice uniquement, le résultat 2023 aurait montré une perte de CHF -9,3 millions et une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 2 millions.

Pour 2024, la Municipalité a déclaré dans le cadre des débats autour de l'Arrêté d'imposition 2025 attendre un résultat meilleur que prévu, avec une perte réduite à CHF -3,4 millions et une marge d'autofinancement positive de CHF 4,6 millions.

Le Budget 2025, après les amendements conformes à l'Arrêté d'imposition voté, montre une perte structurelle comparable à 2023 et une dégradation par rapport aux dernières estimations pour 2024. Nous verrons ci-après que les réserves de prudence contenues dans le budget 2025 et les possibilités d'économies rendent réalistes l'objectif d'atteindre au minimum une marge d'autofinancement équilibrée en 2025.

Notre endettement augmentera en 2025 du montant des dépenses nettes d'investissements estimées dans le budget à CHF 30 millions, auxquels s'ajoutera le remboursement des montants retenus au cours des années précédentes pour le financement de la facture sociale cantonale, soit CHF 38 millions. La dette probable au 31 décembre approchera donc les CHF 220 millions.

3. Charges maîtrisables - discussion

	2023	B2024	B2025
Autorités personnel	31 876 814	32 788 018	33 833 800
Biens, services, marchandises	30 031 197	32 877 519	31 173 700
Aides et subventions	6 521 911	6 689 658	7 768 300
Total charges "maîtrisables"	68 429 922	72 355 195	72 775 800
Charges refacturées par la taxe	16 339 465	17 817 200	15 582 200
Charges maîtrisables impactant le résultat	52 090 457	54 537 995	57 193 600
Augmentation annuelle en %		5%	5%
Augmentation annuelle en CHF		2 447 538	2 655 605
Augmentation 2023-B2025 en CHF			5 103 143
EPT	183,7	187,8	188,4

La présentation ci-dessus met en évidence les charges maîtrisables générées par les réseaux financés par la taxe, lesquels présentent obligatoirement un compte équilibré, la taxe devant être adaptée aux charges et d'éventuelles différences compensées par les fonds d'égalisation des réseaux.

C'est donc uniquement la variation des charges maîtrisables épurées des charges refacturées par la taxe qui peut impacter le résultat et la marge d'autofinancement.

Il convient évidemment de contenir le plus possible ces deux catégories de charges qui sont toutes deux financées par les citoyen.ne.s de notre Commune, que cela soit par la taxe ou par l'impôt. Il faut cependant vouer une attention particulière à celles qui influencent nos résultats.

Or ces dernières affichent une progression constante de 5% par année depuis 2023, ce qui peut paraître important si l'on se réfère aux indices de référence comme l'IPC.

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a passé de 105 points au 1^{er} janvier 2023 à 107,1 points en octobre 2024, soit une hausse de 1,9% en 22 mois. En ce qui concerne 2025, le renchérissement en Suisse devrait atteindre 0,7%, selon les dernières prévisions du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) datant de septembre 2024.

Le principal poste est représenté par les charges de personnel. Le budget prévoit une petite augmentation de l'effectif (+ 0,55 EPT), une indexation de 1,3% et une augmentation de 1% de la masse salariale pour les augmentations statutaires, soit 2,3% au total. Nous savons aujourd'hui que l'indexation réelle, basée sur les chiffres de l'IPC à fin octobre, ne sera que de 0,6% et que les augmentations statutaires représenteront une augmentation de la masse salariale inférieure à 1%, de l'ordre de CHF 200'000.-. On peut donc s'attendre à des réductions de dépenses sur ce poste de l'ordre de CHF 300'000.- à CHF 350'000.-. La Cofin a adhéré aux propositions de réadaptation des salaires explicitées en séance selon ce qui précède. Elle considère que les employés de la Ville de Pully doivent être correctement rémunérés dans le cadre d'un effectif qui doit, quant à lui, être contenu.

Les achats de biens et services sont en baisse, essentiellement en raison de la diminution des coûts de l'eau, de l'énergie et de l'électricité ; ces achats concernent essentiellement les biens refacturés directement aux usagers par la taxe ou la vente d'électricité.

On constate une forte augmentation des aides et subventions (+19,1%/2023 et +16,1%/B2024).

Ce poste se ventile comme suit :

Eléments	Comptes 2023 (en CHF)	Budget 2024 (en CHF)	Budget 2025 (en CHF)	Ecart Budget 2025/Budget 2024		Ecart Budget 2025/Comptes 2023	
				En CHF	En %	En CHF	En %
Subvention structures d'accueil de jour enfants (FEJ)	3 986 396,27	4 000 000,00	4 670 000,00	670 000,00	16,8%	683 603,73	17,1%
Couverture déficit Accueil familial de jour	199 389,94	275 800,00	312 200,00	36 400,00	13,2%	112 810,06	56,6%
Participation aux frais du réseaux accueil petite enfance PPBL	174 707,50	268 000,00	328 000,00	60 000,00	22,4%	153 292,50	87,7%
Subventions temples et cultes - Eglises	147 446,12	150 900,00	154 800,00	3 900,00	2,6%	7 353,88	5,0%
Subvention Ecole de Musique de Pully (EMP)	430 633,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,0%	19 367,00	4,5%
Subventions culture et loisirs (Festival)	160 220,00	166 600,00	316 200,00	149 600,00	89,8%	155 980,00	97,4%
Subventions sociétés sportives	178 195,00	182 400,00	185 000,00	2 600,00	1,4%	6 805,00	3,8%
Subventions diverses	496 660,95	409 300,00	522 100,00	112 800,00	27,6%	25 439,05	5,1%
Subventions EcoWatt	186 048,59	144 200,00	172 000,00	27 800,00	19,3%	-14 048,59	-7,6%
Aides individuelles diverses	562 213,81	642 458,00	658 000,00	15 542,00	2,4%	95 786,19	17,0%
Total des aides et subventions	6 521 911,18	6 689 658,00	7 768 300,00	1 078 642,00	16,1%	1 246 388,82	19,1%

Les trois premiers objets représentent plus des deux tiers de ce poste et près des trois quarts de son augmentation.

Il faut en particulier noter la forte augmentation de la participation communale à la FEJ entre les comptes 2023 et le budget 2025, soit une progression de CHF 3'986'396 à CHF 4'670'000. Cette augmentation s'explique par les subventions accordées à la création d'unité d'accueil de jour au bénéfice des précédents exercices. Ces créations ont une incidence positive l'année de leur création mais se répercutent négativement les années suivantes, chaque création de structure (environ 20 à 30 places) générant un coût supplémentaire de CHF 200'000 à CHF 250'000 annuellement (voir le rapport de la sous-commission DJAS - pages 9 à 13).

La Cofin a fait siennes les recommandations de sa sous-commission qui :

- 1) préconise de revoir le système de subventions communales en se basant sur le nombre de bénéficiaires de l'accueil établi par Commune de domicile et non pas en se basant sur le nombre de places offertes, ce qui pénalise les Communes qui créent des places d'accueil
- 2) recommande de revoir la grille tarifaire inchangée depuis 2019, ce qui permettrait à ses yeux de générer des recettes permettant de réduire la subvention communale de l'ordre de CHF 740'000.-/an et

- 3) recommande d'obtenir des benchmarks des autres réseaux pour évaluer l'économicité de nos réseaux d'accueils

La Cofin n'a en revanche pas suivi la proposition d'amendement de sa sous-commission visant à réduire d'ores et déjà cette subvention de CHF 200'000.- dans le budget 2025 en conséquence d'une révision tarifaire qui pourrait entrer en vigueur en septembre 2025 déjà.

Elle attend en revanche rapidement des analyses et des mesures de l'exécutif à cet égard, lesquelles doivent se refléter dans le budget 2026.

4. Charges non maîtrisables

	2023	B2024	B2025
Intérêts passifs	1 612 594	2 267 000	3 111 900
Amortissements	10 514 742	9 539 900	8 519 100
<i>Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités</i>	81 938 377	84 223 500	81 008 700
Total charges "non maîtrisables"	94 065 713	96 030 400	92 639 700

Les intérêts passifs sont estimés sur la base d'un endettement de l'ordre de CHF 210 à 220 millions en fin d'exercice et d'un taux d'intérêts moyen de 1,5% sur les nouveaux emprunts ; le taux moyen pour les emprunts actuels (CHF 148,2 millions) est de 1,14%. Le budget considère que les nouveaux emprunts seront tous contractés au taux de 1,5% dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui relève d'une très grande prudence. Les emprunts seront contractés au fur et à mesure des besoins et les taux sont orientés à la baisse. On peut donc considérer que cette position est surévaluée d'un montant de l'ordre de CHF 300'000.- au minimum.

Les amortissements diminuent, les objets parvenant en fin de durée d'amortissements excédant largement les nouveaux objets à amortir.

La ligne « Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités », qui affiche une certaine stabilité, se décompose comme suit :

Libellés	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart Budget 2025 et Budget 2024		Ecart Budget 2025 et Comptes 2023	
				En CHF	En %	En CHF	En %
Rembt, part. et subv. à des collectivités	81 938 377,00	84 223 500,00	81 008 700,00	-3 214 800,00	-3,8%	-929 677,00	-1,1%
<i>Services intercommunaux (Sécurité, STEP, etc.)</i>	<i>10 861 747,20</i>	<i>11 203 900,00</i>	<i>11 113 600,00</i>	<i>-90 300,00</i>	<i>-0,8%</i>	<i>251 852,80</i>	<i>2,3%</i>
Sécurité (ASEL - SDIS - ORPCI)	7 375 900,93	7 556 600,00	7 771 500,00	214 900,00	2,8%	395 599,07	5,4%
STEP	1 370 552,57	1 417 000,00	1 157 300,00	-259 700,00	-18,3%	-213 252,57	-15,6%
Autres	2 115 293,70	2 230 300,00	2 184 800,00	-45 500,00	-2,0%	69 506,30	3,3%
<i>Péréquation (Système actuel et NPIV)</i>	<i>29 415 801,00</i>	<i>27 374 600,00</i>	<i>37 392 400,00</i>	<i>10 017 800,00</i>	<i>36,6%</i>	<i>7 976 599,00</i>	<i>27,1%</i>
<i>Charges cantonales facturées</i>	<i>41 660 828,80</i>	<i>45 645 000,00</i>	<i>32 502 700,00</i>	<i>-13 142 300,00</i>	<i>-28,8%</i>	<i>-9 158 128,80</i>	<i>-22,0%</i>
Facture sociale	26 752 460,80	29 866 100,00	18 728 500,00	-11 137 600,00	-37,3%	-8 023 960,80	-30,0%
Réforme policière	1 547 520,00	1 732 700,00	592 700,00	-1 140 000,00	-65,8%	-954 820,00	-61,7%
Participation TL et transport régional	13 058 791,40	13 781 900,00	12 928 000,00	-853 900,00	-6,2%	-130 791,40	-1,0%
Divers	302 056,60	264 300,00	253 500,00	-10 800,00	-4,1%	-48 556,60	-16,1%

Le poste « services intercommunaux » (CHF 11,1 millions au budget 2025) reflète notre participation au financement des organismes intercommunaux. Les quotes-parts de Pully résultent de clé de répartition conventionnelles ou statutaires dans le cadre des associations de commune. Bien qu'ils figurent dans les charges dites « non maîtrisables », notre Commune n'est pas sans influence sur ces coûts dans la mesure où elle est représentée au sein des organes de ces organismes et qu'elle peut prendre l'initiative d'une renégociation des clés de répartition lorsque ces dernières s'écartent de la réalité économique au fil du temps.

C'est par exemple le cas de l'Association de Police Est lausannois dont la clé de répartition, très pénalisante pour Pully, doit être renégociée, la balle étant dans le camp de notre Municipalité qui doit faire des propositions aux communes partenaires. Un allègement de plusieurs centaines de milliers de francs pour notre Commune est attendu.

Les charges péréquatives (Facture sociale, Réforme policière et péréquation horizontale) sont profondément réformées par la nouvelle péréquation (NPIV) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle est explicitée en détail dans le préavis municipal. On se borne ici à constater que cette NPIV n'apporte aucun soulagement à nos finances ; l'allègement de la réforme policière et celui de la facture sociale, qui est sortie du système péréquatif au profit d'une répartition proportionnelle au nombre d'habitants, est compensée par un alourdissement équivalent de la péréquation horizontale.

Le coût net des charges péréquatives est de CHF 49 millions et se décompose comme suit :

	2020	2021	2022	2023*	B24	NPIV B25
<i>Alimentation fonds de péréquation (NPIV25: Péréquation des ressources)</i>	28 410 657	29 899 571	28 215 434	29 415 802	27 374 600	37 392 400
<i>Retour fonds de péréquation (NPIV25: retour besoins structurels)</i>	- 13 264 442	- 13 785 500	- 13 915 477	- 15 884 989	- 14 669 400	- 4 600
<i>Retour dépenses thématiques (NPIV25: Retour Couche population et TL)</i>	- 2 230 067	- 2 175 822	- 2 781 691	- 5 122 178	- 4 435 800	- 7 688 900
Montant net péréquation directe	12 916 148	13 938 249	11 518 266	8 408 635	8 269 400	29 698 900
Financement facture sociale	39 138 925	36 857 361	33 345 395	26 752 460	29 866 100	18 728 500
Réforme policière	1 820 710	1 840 709	1 823 175	1 547 520	1 732 700	592 700
Total charges péréquatives comptabilisées	53 875 783	52 636 319	46 686 836	36 708 615	39 868 200	49 020 100
Extourne du décompte final de l'année x-1 compris dans l'année x	35 815	4 924 762	4 966 583	13 814 299		
Charges après extourne du décompte final x-1	53 911 598	57 561 081	51 653 419	50 522 914		
Attribution du décompte final de l'an x à l'an x	4 924 762	4 966 583	13 814 299	1 562 714		
Charges pro forma avec le décompte de l'année	48 986 836	52 594 498	37 839 120	48 960 200	39 868 200	49 020 100
Recettes fiscales	98 246 280	106 644 499	93 107 123	107 808 317	98 725 000	107 565 000
<i>Charges péréquatives pro forma en % des recettes fiscales</i>	49,9	49,3	40,6	45,4	40,4	45,6

Ce coût net se compare aux charges pro forma calculées ci-dessus. On constate une certaine constance en % des recettes fiscales.

5. Conclusion sur les charges

Les charges sur lesquelles la Commune peut réellement agir ou tenter d'agir avec un impact sur le résultat et la marge d'autofinancement représentent un volume de CHF 71,4 millions dans le Budget 2025 (Charges maîtrisables dont la variation affecte le résultat : CHF 57,2 millions / Intérêts passifs CHF 3,1 millions / Services intercommunaux : CHF 11,1 millions).

La discussion a mis en évidence des réserves de prudence dans le budget 2025, en particulier dans les charges de personnel (CHF 0,3 à 0,35 millions) et les charges d'intérêts passifs (CHF 0,3 million).

Les achats de biens et services sont finalement souvent inférieurs au budget.

Des potentiels de réduction de charges ont également été identifiés par le biais de la révision tarifaire de la FEJ et de la renégociation de la clé de répartition des coûts de l'Association de Police est Lausannois. Ces potentiel dépassent ensemble assez largement le million de francs.

Il n'y a en revanche pas de miracles à attendre de la nouvelle péréquation. Le montant de la facture sociale cantonale à répartir entre les Communes n'est pas appelé à être réduit, tout au plus son augmentation sera-telle freinée par une prise en charge accrue par le Canton. La réduction de la facture de la péréquation horizontale ne peut quant à elle être rendue possible que par une modification du système, peu probable vu que la loi vient d'être votée, ou une diminution connexe de nos recettes fiscales, ce qui n'améliorerait en rien notre situation.

L'autorisation de dépenses de fonctionnement que représente le budget doit aujourd'hui plus que hier n'être utilisée que pour le strict nécessaire avec le petit équilibre pour objectif.

6. Analyse des revenus fiscaux

	2023	B2024	B2025	Amendements
Impôts revenu-fortune	79 300 348	78 950 000	81 195 000	
Impôts sociétés	12 417 897	5 700 000	9 000 000	
Impôt particulièrement affecté			8 800 000	- 8 800 000
Impôt foncier	3 999 307	3 900 000	6 000 000	- 1 800 000
Droits de mutation	3 228 066	3 500 000	3 500 000	
Impôts succession/donations	4 476 052	2 500 000	5 000 000	
Impôts sur chiens et taxes	70 100	75 000	70 000	
Imp. Gains Immobiliers	3 199 468	3 600 000	3 500 000	
Taxe CO2		-		
Compensation RIE3	1 117 079	500 000	1 100 000	
Total des revenus fiscaux	107 808 317	98 725 000	118 165 000	107 565 000

Les recettes fiscales attendues pour 2025, CHF 107.6 millions sans les hausses proposées dans le budget, seront supérieures à celles encaissées en 2023 et prévues en 2024

C'est un niveau jugé globalement réaliste par la Cofin.

Le mécanisme de solidarité intercommunale de la nouvelle péréquation relativise l'impact des variations des recettes fiscales.

En effet : 88,6% des variations des recettes fiscales incluses dans le calcul du point d'impôt, à la hausse comme à la baisse, augmentent ou diminuent franc pour franc la facture de la péréquation horizontale. En d'autres termes, CHF 1'000'000.- de recettes fiscales supplémentaires provenant sur l'impôt sur le revenu se traduisent dans nos comptes par une recette nette de CHF 113'400.- et une augmentation de la facture NPIV de CHF 890'000.-. A l'inverse, une diminution de CHF 1'000'000.- de ces mêmes recettes fait diminuer la facture NPIV de CHF 886'600.-

Un prélèvement de 50% est par ailleurs automatiquement opéré sur les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation - gains immobiliers - impôts sur les successions et donations).

La Cofin dépose deux amendements « techniques » votés à l'unanimité de ses membres pour mettre le budget en cohérence avec l'Arrêté d'imposition 2025 voté le 30 octobre par le Conseil communal :

210-4006 Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées : CHF 8'800'000.-

Amendement proposé : ce poste est ramené à 0 (zéro)

210-4020 Impôt foncier : CHF 6'000'000.-

Amendement proposé : ce poste est ramené à CHF 4'200'000.-

7. Analyse des autres revenus non fiscaux

	2023	B2024	B2025
Patentes et concessions	26 479	30 000	30 000
Revenus du patrimoine	8 100 066	7 846 600	8 200 300
Taxes	29 144 737	30 536 100	29 026 600
Remboursement péréquation et autres	22 550 989	20 577 800	9 219 500
Autres subventions	190 315	185 500	603 600
Total revenus non fiscaux	60 012 587	59 176 000	47 080 000

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers de la part de la Commission des finances autre que le rappel que le poste « taxes » couvre des charges équivalentes.

8. Marge d'autofinancement et endettement

	2023	B2024	B2025	
Total charges "maîtrisables"	68 429 922	72 355 195	72 775 800	
<i>Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités</i>	<i>81 938 377</i>	<i>84 223 500</i>	<i>81 008 700</i>	
Total charges "non maîtrisables"	94 065 713	96 030 400	92 639 700	
TOTAL CHARGES	175 755 500	180 079 395	177 129 600	
				<i>Après amendements:</i>
Total des revenus fiscaux	107 808 317	98 725 000	118 165 000	107 565 000
TOTAL REVENUS	180 275 959	171 118 400	178 313 900	167 713 900
RESULTAT	4 520 459 -	8 960 995	1 184 300 -	9 415 700
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	15 849 010 -	944 695	8 348 600 -	2 251 400
EPT	183,7	187,8	188,35	

La marge d'autofinancement prévue au budget est négative après prise en compte des amendements nécessaires décrits plus haut.

L'endettement prévisible en fin d'année 2025 devrait ainsi se situer entre CHF 210 et 220 millions, après remboursement au Canton des retenues opérées sur les acomptes de la facture sociale et après avoir consenti des dépenses d'investissements nets de 30 millions.

9. Rapports des sous-commissions de la Cofin

Les cinq rapports des sous-commissions figurent en annexe et font partie intégrante du présent rapport. Ils concluent chacun à l'approbation du budget de la direction analysée.

10. Budget d'équipement et de modernisation des réseaux des services industriels

Ce budget, financé par la taxe, n'appelle pas de commentaire.

11. Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 149'000.-, n'appelle pas de commentaire.

12. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande à une large majorité (10 voix pour, 0 contre, 1 abstention) au Conseil communal de Pully d'approuver les conclusions du préavis 26-2024 corrigées des effets des deux amendements qu'elle lui propose et dont l'impact est le suivant :

- Diminution des revenus : CHF -10'800'000.-
- Diminution du résultat : CHF -10'800'000.-

Les conclusions amendées dont l'approbation est recommandée par la Commission des finances sont ainsi les suivantes :

Le Conseil communal de Pully,
Vu le préavis municipal No 26-2024 du 23 octobre 2024,
Vu le rapport de la Commission des finances,

Décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2025 dont le résumé est le suivant

o Total des charges	CHF
177'129'600.00	
o Total des revenus	CHF 167'713'900
o Excédent de charges	CHF -9'415'700

après

○ Amortissements	CHF	8'019'100
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	663'600
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-2'018'400

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000
3. d'approuver le budget 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 20 novembre 2024

Pour la Commission des finances :



Jean-Denis Briod, président

Annexes mentionnées



Commission des finances

Préavis No 26-2024 - Budget de l'année 2025
Rapport de la sous-commission chargée du budget de
la Direction de l'Administration Générale, des Finances et
des Affaires culturelles

Membres:

Anne Schranz (rapportrice), Guillaume Ferasson,
Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz

Représentants de
l'exécutif:

Municipalité :

Administration :

Gil Reichen
Claude-Alain Chuard

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2025 de la DAGF. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par courriel au Chef de service M. Claude-Alain Chuard, que nous tenons à remercier pour les réponses reçues des divers services intéressés.

Le budget de la DAGF se compose de

~ Compte 1, sauf 17 - Administration générale (P. 1-7,10-12)

~ Compte 2 - Finances (P. 13-16)

~ Compte 62 - Office de la population (P. 41)

Fondée sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose donc à la Commission des finances d'accepter le

budget 2025 de la DAGF tel que soumis au Conseil Communal.

Veuillez trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

EFFECTIF DU PERSONNEL

130.3012.03 : en 2025 plus d'apprentis prévus en 1^{ère} année, pourquoi ? Il en reste encore 8 alloués au SRH (sans compter celui à l'extérieur, probablement à l'ASEL). Comment sont-ils répartis et où travaillent-ils ?

Nous engageons des apprentis chaque année. Quand on a trois apprentis qui finissent en troisième année, il y en a trois qui commencent l'année suivante, en 1^{ère} année. En l'occurrence, nous avons un apprenti qui a redoublé et un autre qui a fini son apprentissage en deux ans. Cela fait donc plus d'apprentis en 1^{ère} année. Les apprentis sont répartis dans les services suivants : OPO, RH, DJAS, DUE, DDGS, DTSI, Musées, Finances (maturité intégrée) et effectivement un à l'ASEL. Toute la gestion des apprentis est faite aux RH et ils sont tous comptabilisés dans le 130. Cela va probablement changer avec le MCH2 où nous devrons les répartir comptablement dans les services.

Remarque touchant l'ensemble des comptes 3011 :

Une augmentation de 3% par rapport au budget 2024 s'explique de la manière suivante : il s'agit des augmentations statutaires (1%) et de l'indexation (2%). L'écart sur l'indexation comprend la variation de l'indice des prix à la consommation 2023-2024 (estimée à 1.3% au moment de l'établissement du budget), à laquelle s'ajoute 0.7%, soit l'écart entre l'indexation intégrée au budget 2024 (1%) et l'indexation effectivement versée aux collaborateurs en 2024 (1.7%).

1 ADMINISTRATION GENERALE

11 SECRETARIAT MUNICIPAL

110.3011 : quels sont et comment se répartissent les différents montants qui, pour un seul départ à la retraite, totalisent une augmentation du poste de CHF111'500.00 ?

Les coûts par employé fixe (7.90) se monterait à 134'177 Francs par EPT, ce qui est plus élevé que dans les autres services. Qu'elle est l'explication de ce niveau ? Comment le coût par EPT évolue ces dernières années ?

Le départ à la retraite du Secrétaire municipal va occasionner un doublage du poste pendant 3 mois, compte tenu des vacances et des heures supplémentaires du titulaire actuel et d'une période de « tuilage » d'un mois. De plus, il faut encore compter la gratification de départ. Le montant contient également les augmentations et l'indexation de l'ensemble des collaborateurs du Secrétariat municipal. Enfin, en 2025, il y aura deux primes de jubilaires.

Les postes du secrétariat de la Municipalité sont pour la plupart tenus par des collaborateurs avec un niveau de qualification élevé et des compétences spécifiques, ce service étant un des pivots de l'administration. De plus, plusieurs collaborateurs sont là depuis de nombreuses années, certains en fin de carrière, et, par conséquent, dans la fourchette supérieure de leur classe, ce qui explique un montant par EPT relativement élevé mais de l'ordre de CHF 125'000.00 par EPT, si l'on déduit les éléments évoqués ci-dessus.

**110.3012 : renfort administratif pour 6 mois : sous quelle forme et pourquoi ?
Quelle est la justification de l'augmentation régulière de cette position ?**

Ce renfort de six mois a été prévu dans la perspective du changement de secrétaire municipal. Si la nécessité est confirmée, il serait utilisé dans la seconde partie de l'année pour préparer la nouvelle législature ainsi que tout le processus électoral.

110.3199.05 : quelles sont les mesures prévues par ce plan en 2025 et leur coût ? Quelle serait l'évolution de ce montant comparé à 2023 et 2024 si le traitement comptable avait été le même qu'en 2025 ?

Comme commenté dans la brochure « Budget 2025 », il n'est effectivement plus possible de continuer à comptabiliser les dépenses du plan de mobilité dans le compte de bilan 9233.11.00.

Pour cette raison, une estimation des dépenses nettes a été réalisée. Celle-ci figure dans le compte 110.3199.05 et sera compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve depuis le compte 110.4809. Le montant de CHF 56'000.00 ayant été estimé sur la base des exercices des années précédentes, son évolution devrait demeurer stable.

Les mesures du plan de mobilité comprennent les subventions en faveur des collaborateurs pour les abonnements de transports publics ainsi que les frais liés à l'utilisation à des fins professionnelles des véhicules Mobility.

110.4809 : comment le fonds de réserve est-il alimenté ?

Ce fonds de réserve est alimenté par les autorisations de parquer des employés communaux, le personnel de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ) et les enseignants (compte 611.3809). De plus ce fonds de réserve est également alimenté par la Commune (compte 110.3809).

13 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

130.3011 : pourquoi s'attend-on à un remplacement avec un salaire plus élevé que la personne en poste aujourd'hui ?

La personne qui a été engagée en fixe cette année a un salaire légèrement plus

élevé que la personne qui occupait le poste en 2023. Le reste des augmentations est à nouveau le 3% d'indexation + augmentations statutaires ainsi qu'une prime de 25 ans d'ancienneté.

130.3012.01 : les cotisations sociales du personnel occasionnel (130.3030.02 et 3040.02) sont en diminution, alors que la diminution du poste 3012 se compense avec l'augmentation du poste 3012.0. Le salaire d'un collaborateur avec rente AI à 50% n'est-il pas soumis aux cotisations sociales ?

Les cotisations sont comptées pour les comptes

130.3012/130.3012.01/130.3012.03 globalement, c'est-à-dire sur un montant global de CHF 432'000.00 pour le budget 2025 (contre CHF 437'000.00 au budget 2024). En effet, il y a une diminution de l'AVS et de la LPP. Si pour la LPP, la diminution de CHF 6'000.00 s'explique, outre le fait que le montant soumis a baissé, par le fait qu'en 2024, il y avait deux stagiaires MPC en lieu et place de certaines places d'apprentissage et qu'ils étaient soumis AVS et LPP. Nous ne prendrons plus de stagiaires MPC en 2025 car le projet MPC 3+1 peine à nous convaincre. De plus, nous avons constaté une erreur de calcul dans le tableau Excel, l'AVS d'un des stagiaires n'ayant pas été compté.

130.3091 : quelles formations certifiantes seront accordées pour 2025 et quelle est la raison pour les octroyer maintenant ?

Tout d'abord, nous avons des demandes de formations certifiantes chaque année. Elles permettent de mettre à jour notre personnel, de lui donner des connaissances à la pointe de chacune de leur profession et aussi de les fidéliser. La formation est une des possibilités pour un employeur de garder la motivation et l'engagement des collaborateurs. Nous avons également tout intérêt à permettre à nos collaborateurs d'aller chercher les dernières technologies dans leurs domaines d'expertise respectifs afin de pouvoir les transférer dans leur activité de tous les jours. A noter que toutes ces formations font l'objet d'une convention de formation avec une débite dégressive en cas de départ dans les 3 ans qui suivent la fin de la formation. La plupart des formations certifiantes s'étalent sur deux ans ou trois ans et sont désormais payables par modules. Ainsi on paie de moins en moins la formation au complet sur une année mais un ou plusieurs modules, étalés sur les années que dure la formation. L'année prochaine seront suivies ou poursuivies les formations certifiantes suivantes :

- Brevet fédéral ASFC de spécialiste de la conduite d'équipe à la DJAS
- Brevet fédéral de fontainier à la DTSI
- CAS en Cyber Security à DAGF (SSI)
- Brevet fédéral d'agent de maintenance à DDGS
- Diplôme d'aide-comptable à DAGF (Finances)
- CAS gérer et promouvoir une institution culturelle à DAGF (Musées)

- Diplôme fédéral de directeur de travaux à DTSI
- MAS en information documentaire à DAGF (archives)
- Brevet fédéral d'exploitant de STEP à DTSI
- Brevet fédéral de monteur réseaux à DTSI

130.3092 : l'évolution de cette ligne budgétaire et le montant dépensé en 2023 interrogent :

Budget 2023 : 50'000.00 / Comptes 2023 : 149'321.90

Budget 2024 : 60'000.00

Budget 2025 : 85'000.00

Comment se justifie cet écart budget /comptes 2023 et l'augmentation chaque année des budgets ?

Tout d'abord, il convient de préciser que, de manière générale, l'évolution du turnover en Suisse romande a fait littéralement un bond depuis la fin du COVID. La Ville de Pully n'échappe pas à cette tendance. Jusqu'en 2022, nous avons, en moyenne, une douzaine de recrutement par année pour des postes fixes. Dès 2022, ces chiffres sont partis à la hausse. Ainsi en 2023, nous avons effectué environ 25 recrutements, en 2024 nous avoisinerons probablement les 35 recrutements et ce, dans tous les postes, qu'ils soient très qualifiés ou non. Depuis plusieurs années, nous avons une politique très restrictive en matière de recrutement : nous ne faisons jamais appel à des cabinets de recrutement pour l'engagement des cadres, le seul appel que nous faisons à un cabinet externe est pour les assessments, nous ne mettons plus que des annonces réduites dans les journaux tels que 24 heures ou les revues/sites spécialisés et nous renvoyons les gens à notre site internet. Enfin, nous utilisons également Jobup qui est un acteur incontournable du recrutement.

Le budget recrutement comporte deux volets :

- 1) Les annonces : deux canaux sont possibles, que nous utilisons soit de façon cumulée, soit en en choisissant un seul. Le premier est Jobup. Un pack de 20 annonces coûte CHF 15'000.00. Jobup ratisse large mais ne touche pas les personnes qui ne sont pas en recherche d'emploi et qui sont en poste. Pour certains profils, le marché est sec et il faut donc pouvoir débaucher des gens dans d'autres entreprises ou administrations. L'autre option, ce sont donc les annonces publiées dans des journaux tels que 24 heures ou le Temps (suivant le niveau de poste) (de CHF 1'500.00 à CHF 3'000.00 selon le format de l'annonce) ainsi que les revues ou sites spécialisés. Elles ont l'avantage d'une visibilité locale et de susciter la curiosité. En effet, nous avons besoin de personnes qui connaissent les lois et l'administration suisses et qui ont une expérience dans nos domaines ainsi qu'un bon réseau local.

En 2023, environ la moitié des postes a été recruté par le biais d'annonces et dans des journaux et des revues spécialisées et l'autre par le biais de Jobup

uniquement. Linkedin est également utilisé et a un coût si l'on veut une diffusion longue durée, nous utilisons donc parcimonieusement cette option. Le budget a donc été fait sur la base des comptes 2023 qui ont nécessité des crédits supplémentaires et de ce qui est en train de se passer cette année.

En 2024, nous sommes actuellement à 34 postes recrutés.

Le budget prévu, entre les packs Jobup et les annonces est de CHF 65'000.00 (environ 1'800.00 par recrutement sur une base de 35 recrutements).

- 2) Les assessments : pour le recrutement d'un chef de service ou d'un adjoint, nous n'utilisons pas de cabinet de recrutement car le coût serait bien trop élevé (environ 15% du salaire annuel brut du candidat retenu sans compter les annonces et les assessments). En revanche, il est prévu de faire des assessments pour les deux finalistes, le service RH n'ayant personne qui ait une formation de psychologue du travail dans ses rangs. Le coût d'un assessment d'une journée est de CHF 6'500.- par candidat dans tous les cabinets sérieux de la place. Un demi-assessment est prévu pour les postes de cadre-clés qui sont facturés entre CHF 3'500.- et CHF 4'500.-. L'année prochaine, il y aura en tout cas deux recrutements de cadre (secrétaire municipal et cheffe RH) et on met de toute façon toujours une petite réserve en cas de départ de cadre intermédiaire. On a donc compté CHF 25'000.00 en 2025.

Ces pratiques sont indispensables pour diminuer au maximum les erreurs de recrutement sur des postes importants pour l'administration, les entretiens ne suffisant pas à avoir une vision des atouts et faiblesses des candidats.

Au final, ce budget n'est que prévisionnel. Mais on nous a reproché d'avoir demandé deux fois des crédits supplémentaires sur ce poste. Nous avons préféré compter en fonction de l'expérience de 2023 et de 2024 et, le cas échéant, que ce compte soit bénéficiaire si nous n'utilisons pas la totalité du budget.

130.3093 : faut-il comprendre que ces cours de Pilates étaient donnés jusqu'ici en interne ? En sera-t-il de même au retour de maternité de la responsable ou resteront-ils à la charge de la commune ? A qui sont-ils destinés, combien de personnes sont-elles concernées et quelle part des frais sanitaires ?

Actuellement le cours de Pilates est proposé à une quinzaine de collaborateurs fixes dans l'administration. La professeure, qui était salariée, a donné son congé fin 2023 et a été remplacée par une indépendante. Sa prestation représente environ 8% de l'ensemble des mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité du personnel. A noter que le personnel paie environ un tiers du coût des cours.

130.3185 : quel est ce projet « performance collective », qui le pilote ?

Ce sont les RH qui pilotent ce projet avec l'appui du Professeur Gonin de la HEIG.

Ce projet vise à faire évoluer le système traditionnel d'évaluation individuelle en faisant désormais des évaluations d'équipe de type 360 degrés. Après un pilote de 2 ans avec une dizaine d'équipe, la Municipalité a trouvé la démarche très convaincante et elle est maintenant déployée depuis l'année dernière, progressivement sur l'ensemble de l'administration. Tous les collaborateurs ont reçu soit une information, soit une formation spécifique sur la démarche et sont accompagnés lors du début de la démarche par le professeur Gonin ou son équipe. Les dernières équipes devraient être déployées en 2025 et le projet sera considéré comme terminé en 2026. Le coût du projet est centré principalement sur l'accompagnement des équipes lors de leurs premières séances d'évaluation collective.

14 AFFAIRES GENERALES

140.3170 : le budget 2025 est très supérieur à 2023. Quelle est l'explication de cette évolution depuis deux ans ? Plus de manifestations ?

Le budget du compte 140.3170 se présente comme suit :

2023 : 210'300.-

2024 : 185'300

2025 : 187'300

En termes de budget, le compte 140.3170 a baissé. Si on compare aux comptes 2023 (157'768.-), le budget 2025 est à la hausse. Cela s'explique par le fait que diverses manifestations prévues au budget 2023 n'ont finalement pas été organisées (par exemple cérémonie des nouveaux bourgeois) ou ont coûté moins cher que prévu (fête nationale).

140.3520 : quel bénéfice espéré pour Pully par cet agrandissement, la ville a-t-elle été consultée ?

Confrontée à un manque de place, notamment pour les réunions, Lausanne Région a résilié le bail des locaux actuellement occupés à l'avenue de Rhodanie, à Lausanne, à partir du 1^{er} janvier 2025. Elle a conclu dès cette date un nouveau bail, au même prix, mais pour une surface supérieure. La Ville de Pully n'a pas été directement consultée sur le projet, mais celui-ci a été présenté lors de l'assemblée générale du 9 octobre dernier, et a été ainsi validé. Le budget de Lausanne Région étant réparti entre l'ensemble des 27 communes membres en fonction du nombre d'habitants, celles-ci sont donc solidaires des augmentations du budget de l'association régionale.

142 SERVICE DE LA COMMUNICATION

142.3011 : pourquoi cette augmentation de +7.1% ?

La personne engagée pour remplacer le chargé de communication est plus âgé et a une expérience confirmée dans le domaine de la communication. Par

conséquent, le salaire nominal était plus élevé que le précédent, ce qui explique le 4%. Les 3% restant sont l'indexation et les augmentations statutaires (c.f. explication générale).

15 AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

151 CULTURE ET LOISIRS

151.3650.03 : le budget double pratiquement par rapport à une année sans festival. Quel est ce nouveau festival et combien coûtera-t-il ? Aura-t-il aussi tous les 2 ans ? Une économie est-elle espérée par rapport à Pully-Québec et donc quelles sont les différences budgétaires – (charges et revenus) – entre ce nouveau festival et les derniers montants comptabilisés pour le festival Pully-Québec ? S'agit-il d'une garantie de déficit ou d'une participation ?

Les organisateurs du festival Pully Lavaux à l'heure du Québec ont décidé de lancer un nouveau festival qui changera de nom et de lieu. Le nouveau festival est en cours de préparation et ses nouveaux contours seront prochainement communiqués officiellement. La Municipalité a été tenu informée régulièrement de ce nouveau projet, prévu également prévu tous les deux ans et dont le budget est plus ou moins semblable au précédent festival (budget de la dernière édition 2022 : env. 1 million / budget de la nouvelle édition 2025 : env. 1.1 million). Le montant de la subvention prévue est de 150'000.00, montant semblable à celui versé pour la Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec tous les deux ans depuis 2016. Il s'agit d'une subvention et non d'une garantie de déficit.

152 SOCIÉTÉS LOCALES

152.3653 : transfert d'une subvention : remarque générale dans les transferts à d'autres comptes avec des montants résiduel : on a de la peine à comprendre l'évolution budgétaire, il faut trouver un moyen d'expliquer dans les commentaires les détails des sommes transférées et la comparaison avec l'exercice précédent. Pour ce cas-là merci de donner des chiffres.

En 2023 et 2024, les subventions se présentaient comme suit :

Compte 152.3653 : 237'000.00, répartis ainsi :

Subventions « sociétés locales » : 58'000.00

Subventions « sociétés sportives » : 179'000.00

Budget 2025 :

Compte 152.3653 : subventions « sociétés locales » : 58'000.00

Compte 176.3653 : subventions « sociétés sportives » : 185'000.00

153 MUSÉES

153 : question générale sur le Musée d'art : faut-il comprendre qu'il faut considérer les comptes de charges 3012.02 et 3199.07 pour un montant de 348'000 Francs, auxquels rajouter 50'000 Francs du compte 3119.03 de 2024 et pour des recettes anticipées de 358'900 Francs du 4690.01 et d'une partie des

125'000 Francs rapportés sous 4392.00 en 2025 pour avoir une vue d'ensemble du cas financier du Musée d'art ?

C'est à la demande de la Commission des finances que la Municipalité a introduit les revenus issus de la recherche de fonds (compte 153.4690.01 pour le Musée d'art) d'une part et les dépenses financées par ces revenus issus de la recherche de fonds d'autre part (dépenses diverses et personnel occasionnel subventionné > comptes 153.3199.07 et 153.3012.02). Le montant de 50'000.00 du compte 153.3119.03 ne concerne pas le Musée d'art, mais la Villa romaine. Il est à zéro en 2025, car l'exposition qui se déroule en 2025 à la Villa romaine a été financée par le budget 2024. Si l'on veut connaître le coût spécifique du Musée d'art, il faudrait y ajouter les montants des comptes 3119.02 (frais, fournitures expos) et 3119.00 (fourniture & conservation Musée), ainsi qu'une part des montants des comptes « transversaux » (utilisés pour les 3 institutions des Musées), par exemple les comptes 3102.02 (publicité), 3186 (assurances), etc.

153.3011/3030 et 153.3012/3040 : le budget 2025 prévoit une augmentation significative de ces coûts (136'700 Francs) par rapport à 2024. Pourquoi ?

Il s'agit de l'indexation et des augmentations statutaires (c.f. explication générale). De plus, comme l'indiquait un commentaire, prévu dans la brochure et qui a malheureusement « sauté » à la publication, nous avons réorganisé les attributions des personnes dédiées la communication et transformé le poste de « chargé de communication » en « chargé de levée de fonds et de projets événementiels ». Ainsi, il a finalement été décidé de renoncer à supprimer le poste comme cela avait été demandé avec l'amendement du compte 153.3011 et de le réaffecter en un poste permettant d'améliorer la recherche de fonds et de pouvoir affecter ces fonds à des événements susceptibles d'amener également de nouveaux revenus aux Musées. Pour le 3012, comme cela été expliqué dans le commentaire de la brochure, le personnel auxiliaire a été augmenté pour la première exposition de 2025 qui sera consacrée à Hodler. De plus, il faudra engager du personnel auxiliaire pour l'exposition à l'Archéolab sur la totalité de l'année 2025, alors que l'exposition ne s'est étendue que sur une période de 4 mois en 2024.

153 3199.07/3199.08/4690.01/4690.02 : pourquoi une différence entre les dépenses subventionnées et les recettes, levées de fonds, sponsoring, etc ?

Il n'y a pas de différence. Les comptes se présentent comme suit :
Compte 3199.08 = compte 4690.02 (20'000.00 Villa romaine)
Compte 3199.07 (271'000.00 pour dépenses subventionnées) + compte 3012.02 (77'000.00 personnel occasionnel subventionné) + une partie du compte 3030.02 (cotisation AVS: 10'900.00) -> total : 358'900.00 = compte 4690.01 (358'900.00).

154 THEÂTRE L'OCTOGONE

154 : question générale sur l'Octogone : pour quelles raisons pense-t-on avoir une hausse de location (154.4271) et de fréquentation (154.4392) de la salle ? Et ainsi augmenter les recettes de 20'000 Francs alors qu'elles étaient en déclin de - 64'743 Francs entre 2023 et 2024 ? Le budget est-il optimiste ? Le cas échéant, ne risque-t-on pas de voir le déficit de plus d'un million de francs s'aggraver encore ?

La hausse prévue en matière de location (154.4271) et de fréquentation (154.4392) est réaliste. Elle se base sur les résultats de 2023 et la situation 2024. Le budget 2024 était relativement pessimiste (ce qui explique le montant de 64'743.00 résultant de la différence entre les comptes 2023 et le budget 2024), mais les résultats actuels peuvent laisser penser que la situation va être plus favorable que ce qui était prévu, se rapprochant des comptes 2023. Ainsi, le montant des locations au 29.10.2024 a déjà dépassé le montant porté au budget 2024, alors que les entrées à la même date ont déjà atteint plus de 83% des recettes budgétées.

155 THEÂTRE DE LA VOIRIE

155.3185 : est-ce que 90% du prix de vente pour le cachet d'artiste est une pratique commune dans les autres salles de la région ? Aurions-nous une opportunité de diminuer cette part afin de limiter le déficit de la salle un peu plus ?

La pratique adoptée par le café-théâtre de la Voirie s'explique par les prestations limitées offertes par l'institution aux artistes venant s'y produire. En effet, seule la salle est mise à disposition, mais les artistes doivent assurer eux-mêmes la technique (son et lumière), la publicité et la prise en charge des droits d'auteurs. Il est difficile de comparer les modes d'exploitation des différents théâtres. Certains prévoient des cachets et prennent l'intégralité de la recette. D'autres combinent les deux systèmes (un cachet réduit, mais une rétrocession d'une partie de la recette). Le mode retenu pour le café-théâtre de la Voirie a été privilégié car il implique une gestion simple (pas de techniciens à prévoir, pas de discussion à mener pour les cachets, etc.), tout en motivant les artistes à faire tout leur possible pour attirer le plus grand nombre de spectateurs possibles.

19 SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

190 : l'année passée il avait été dit que le budget informatique était incompressible et qu'il n'y avait pas de mesures d'économies possibles. Mais : 190.3012 : pour quelles raisons l'augmentation des traitements du personnel occasionnel ?

L'archiviste va suivre un master et diminuer son taux de travail durant cette période. Pour compenser son absence, une auxiliaire a été engagée à 30%

durant l'année 2025. Le salaire du 3011 est en diminution et compense l'augmentation du 3012 (normalement 3% d'augmentation et là seulement 1.5%).

190.3185.00 : s'agit-il d'une augmentation ponctuelle (2024 et 2025) ou doit-on s'attendre à ce que cette ligne de budget reste au même niveau en 2026, une fois les mises à conformité réalisées ?

Effectivement et en l'état de nos connaissances, il s'agit d'une augmentation ponctuelle liée à des mises en conformité obligatoires. Toutefois, il ne nous est pas possible de garantir que de nouvelles exigences, inconnues à ce jour, viennent péjorer les prochains budgets.

190.3189.00 : augmentation de CHF 100'000.00 prévue entre 2023 et 2025 : comment cette fuite en avant peut-elle être freinée ?

Ce compte regroupe l'ensemble des dépenses liées aux licences, droits d'usage et maintenance des applications métiers, logiciels de sécurité et systèmes d'exploitation. L'augmentation des cyberattaques, dont de nombreuses entités ont été victimes, nécessite d'adresser ces risques en renforçant régulièrement notre sécurité au moyen de nouveaux outils. A cela s'ajoute une croissance régulière des coûts des licences de la plupart des logiciels utilisés. Ces augmentations concernent la majorité de éditeurs et sont décidées de façon unilatérale sans capacité pour Pully de s'y opposer. On peut par exemple citer Microsoft, VmWare, Veeam, Adobe, Abacus. Certains éditeurs calculent leur maintenance annuelle en fonction du nombre d'habitants. Dès lors, l'augmentation de la population conduit à une croissance des coûts. Compte-tenu de ce qui précède, il faut déjà s'attendre à la poursuite de cette évolution car plusieurs éditeurs ont déjà annoncé de nouvelles augmentations qui varient de 10 à 35%. Bien que notre marge de manœuvre soit très faible, nous avons décidé, depuis plusieurs années déjà, d'acquiescer systématiquement les maintenances sur plusieurs années afin de bloquer leurs coûts sur les périodes concernées.

2 FINANCES

20 COMPTABILITE GENERALE – CAISSE

200.3011-3012 : pourquoi une telle augmentation d'environ +3% après une augmentation de plus de +6% en 2024 ?

Pour le 3011, il s'agit de l'indexation et des augmentations statutaires (c.f. explication générale). Pour le 3012, c'est l'évolution annuelle des salaires des stagiaires HEIG qui ont un barème particulier et évolutif durant leurs 4 ans de stage à la Ville de Pully. De plus, un des stagiaires est à 70% au lieu de 60% comme la précédente stagiaire.

21 IMPOTS

210.4001 : l'estimation d'augmentation de +1.7 millions de francs est-elle risquée ?

A notre avis non !!! Nous avons estimé l'augmentation des acomptes de 2% par année afin de tenir compte de l'inflation. Les autres éléments composants l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont strictement les mêmes que ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2023.

210.4003 : pourquoi ce chiffre, alors que beaucoup plus avait été budgété pour 2024 ?

En analysant les montants réalisés ces dernières années, nous nous apercevons que ces derniers sont moins importants que les prévisions budgétaires. Le montant inclus dans le budget 2025 est proche de celui réalisé dans le cadre du boucllement des comptes de l'année 2023.

210.4004 : l'estimation d'augmentation de +650'000 francs est-elle risquée ?

A notre avis non !! Le montant est en adéquation avec celui réalisé dans le boucllement des comptes 2023 et celui en cours de réalisation durant l'année 2024.

210. 4006 et 210.4020 : budget calculé sur l'arrêté d'imposition qui n'a pas été voté et qui vraisemblablement ne passera pas tel quel. Les montants seront peut-être à corriger en fonction des décisions du CC. Quelle pourrait-être la/les nouvelle/s estimation/s ?

En cas de rejet de la proposition de la Municipalité, le montant prévu dans le compte 210.4006 pour la somme de CHF 8.8 mios serait ramené à la somme de CHF 0 et, dans le compte 210.4020 (impôt foncier), le montant devrait être diminué de CHF 1.8 mios. Par conséquent le montant relatif à l'impôt foncier serait porté à la somme de CHF 4.2 mios.

22 SERVICE FINANCIER

220.3223.77 : nouveaux emprunts 2025 : quelles sont les explications ?

Les prévisions budgétaires prévoient une progression de l'endettement, durant l'année 2025, calculée de la manière suivante :

- Financement des investissements net consentis en 2025 : CHF 22.0 mios
- Paiement des acomptes facture sociale non payés à ce jour : CHF 38.0 mios
- Progression estimée de l'endettement en 2025 : CHF 60.0 mios

Nous avons pris en compte un taux d'intérêt de 1.5%. Le calcul est donc le suivant : $\text{CHF } 60'000'000 \times 1.5 / 100 = \text{CHF } 900'000.00$

220.3520 : pas certain de comprendre cette évolution dans le contexte des changements de règles. Pourriez-vous clarifier ?

La forte progression provient de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), dès le 1^{er} janvier 2025. En effet, la NPIV prévoit une forte baisse de notre participation au financement de la facture sociale (compte 720.3515) et, en contrepartie, une forte progression de notre participation à la péréquation. Cette dernière prévoit un taux de solidarité de 80%. Cette participation est nettement plus élevée que le système précédent car la volonté de la NPIV est de ne pas bouleverser les équilibres instaurés dans le cadre du système péréquatif précédent. Une explication détaillée sur la NPIV est incluse dans le préavis relatif au budget 2025 (pages 18 à 30).

220.4527 : participation des communes aux charges de trafic et énergie : explication de la différence ?

Ce compte concerne les montants en retour concernant la péréquation. La forte diminution provient de l'entrée en vigueur de la NPIV, dès le 1^{er} janvier 2025. En effet, les montants restitués dans le cadre de la NPIV sont calculés sur des éléments factuels (surface productive, altitude et déclivité, nombre d'élèves pondéré, population et trafic urbain). Par conséquent, les dépenses thématiques sont abandonnées. Une explication détaillée sur la NPIV est incluse dans le préavis relatif au budget 2025 (pages 18 à 30).

62 OFFICE DE LA POPULATION

620.3011 : pourriez-vous élaborer sur les raisons d'une augmentation de +8.4% qui suivait une augmentation de +4.4% pour le Budget 2024 ?

Le remplacement de deux collaborateurs-trices par des collaboratrices plus âgées, explique le différentiel salarial. De plus, nous avons augmenté un des postes de 10%. Cela explique le 5% d'augmentation de salaire. Le 3% restant est le même que dans les autres services, augmentations statutaires et indexations

620.3111 : pourriez-vous détailler le budget de 10'000 Francs de mobilier de bureau et justifier cette dépense ?

Le montant de 10'000.- se répartit comme suit :

Nouveaux bureaux : 4'300.00

Nouveaux luminaires : 4'200.00

Nouvelles chaises : 1'500.00

Les meubles de bureau de la réception de l'Office de la population, donc la date

d'acquisition inconnue remonte avant 1990, sont en mauvais état. Ils ne sont plus adaptés aux standards actuels d'ergonomie et de confort et donnent une image dépassée de la Ville. Les luminaires néon actuels sont repartis en trois sections, éclairants plusieurs bureaux à la fois. Ils ne permettent pas d'éteindre une place de travail si celle-ci n'est pas occupée et ils consomment plus qu'un éclairage LED.

620.3511 : sur quelle base est prévue cette baisse ? et si elle est réelle à quoi est-elle due et aura-t-elle un impact sur la charge de travail de cet office ?

Ce calcul se base sur le nombre de permis B et C à renouveler en 2025 ; la durée de validité de ces permis est de 1 an (état tiers) à 5 ans (EU et permis C). Le Service de la Population SPOP annonce chaque année une estimation du nombre de permis arrivant à échéance. A ce chiffre, nous ajoutons un montant pour de nouvelles arrivées d'étrangers à Pully, ceci sans aucune base prévisible. La charge de travail sera seulement légèrement réduite, puis elle sera ensuite retrouvée quand le tournus des cinq ans repart à la hausse, car sur les cinq années le nombre de permis fluctue en permanence. Le nombre d'arrivées d'étrangers à Pully pourrait éventuellement compenser cette baisse.

Pully, le 06.11.2024
Anne Schranz



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la sous-commission DDGS de la Ville de Pully

Préavis No 26 - 2024 - Budget de l'année 2025

Membres de la sous-commission :

André Ogay rapporteur, André Stehlin, Guillaume Roy, Léo Ferrari

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et préparé ses questions. Nous les avons soumises à Monsieur Sébastien Cornuz, chef de service de la Direction des domaines et gérances, qui nous a fourni ses réponses.

Nous nous sommes réunis à la Maison Pulliérane, le 6 novembre 2024, en la présence de Madame la Municipale, Lydia Masmejean et du Chef de service, Monsieur Sébastien Cornuz.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p 7 à 10), 3 (p 17 à 22), 512 (p 32 à 33), 58 (p 39), et 74 (45), ainsi que les informations reçues au préalable de leur part, en leur présence.

Nous tenons à remercier sincèrement Madame Masmejean et Monsieur Cornuz pour la grande clarté, l'exhaustivité et l'impartialité de leurs réponses.

Questions à la DDGS

Question générale à la DDGS

Page VI

Charges de personnel : quel est l'équivalent EPT de la DDGS affectés aux projets d'investissement de Pully-Plage et du Port pour 2025 ?

DDGS - La conduite du projet est assurée par un adjoint au chef de service, appuyé par un Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO). Actuellement, la charge représente 10% à 20% du temps de travail du collaborateur concerné.

Les coûts correspondants sont-ils couverts par le budget de fonctionnement ou par le budget alloué au travers du préavis d'étude ?

DDGS - Le budget de fonctionnement pour l'interne et le préavis d'étude pour la BAMO.

Complément sous-com : Un BAMO est engagé lorsque la commune ne dispose pas de ressources suffisantes à l'interne comme un ingénieur (DTSI) ou un architecte (DUE)

Clubs sportifs

Quelle est la part de membres Pulliérans dans les différents clubs sportifs à Pully (Tennis Club de Pully, Gym de Pully, Pully Lausanne Foxes, Espérance Pully, Club nautique de Pully, Pully Football, Rink Hockey, etc.)

Selon le relevé 2023, 39% des membres de clubs sportifs pulliérans résident sur Pully. Le relevé 2024 est actuellement en cours de réalisation.

Complément sous-com - La Commune de Pully verse des subventions pour les membres de clubs sportifs qui ne sont pas praticables à Pully jusqu'à un plafond de 1'000.-. Les clubs sportifs pulliérans ont reçu des participations des autres communes de 3900.- en 2024. 8'000.- de subvention extraordinaire ont été payés aux sportifs d'élite, ainsi que 10'000.- pour de l'Urban training, du yoga, et de l'aquagym.

Analyse poste par poste

17 - Sports

170.3145 Entretien des parcs et zones de loisirs - 89'900.- (comptes 2023 - 67'074.-)

Explications complémentaires sur cette augmentation continue

DDGS - Ce poste budgétaire permet, principalement d'assurer les travaux d'entretien des courts de tennis. De plus, il comprend aussi de la remise en état de la place Timea (place goudronnée devant les courts) sur laquelle les cours de tennis sont dispensés aux très jeunes joueurs et joueuses.

Complément sous-com - L'entretien complet d'un court s'élève à 110'000 (tournus sur 7 ans et pas toutes les années). Le Club de tennis prend certaines dépenses à sa charge comme par exemple le changement des treillis.

L'entretien courant de l'ensemble des courts s'élève à 30'000.-. La commune facture 10'800 CHF au club de tennis pour la location des courts.

Choix politique de subventionner indirectement via l'entretien de l'infrastructure sportive plutôt que de compenser via des subventions.

Les charges de l'année 2023 était exceptionnellement basse, car les gros travaux sur un court n'ont pas été effectués.

Les travaux de la place Timéa sont reportés (passage du bitume au tartan).

Le montant est-il en ligne avec ce qui avait été anticipé lors du préavis de rénovation du terrain ?

DDGS - Il n'y a pas eu de prévis pour la rénovation de courts, n'y a-t-il pas une confusion avec les terrains de football ?

171.3011 Traitement du personnel - 201'000.- (comptes 2023 - 159'275.-)

Augmentation conséquente sur le traitement du personnel - y a-t-il une diminution du personnel auxiliaire ?

DDGS - En 2024, un collaborateur bénéficiant de plusieurs contrats de durée déterminée a été engagé en fixe. Ainsi, le compte 3011 a été augmenté en conséquence et le poste 3012 a subi une baisse.

171.3114 Achat machines, matériel exploitation - 27'700.-

Au vu de l'état de la piscine, est-il judicieux de budgéter un montant si important sachant que les années précédentes cette rubrique est renouvelée ?

DDGS - Ce montant correspond au matériel courant permettant d'ouvrir Pully-Plage en 2025 (par exemple, l'achat des billets d'entrée, remplacement d'habits pour les gades-bains, achat de matériel de secours, etc)

171.3145 Entretien des parcs et zones de loisirs - 58'600.- (comptes 2023 - 74'236.-)

Faisons-nous appel à des sociétés privées pour l'entretien des parcs et jardins ? Pour quels travaux ?

DDGS - L'entretien des zones herbeuses est sous la responsabilité des Parcs et promenades, il ne rentre pas dans le budget de la DDGS. Pour information, les zones herbeuses sont entretenues par une société externe.

Complément sous-com - Coût d'analyse sanitaire effectuées par des tiers et le SIL - 2'500.- durant toute la saison (auparavant effectué par la DTSI qui n'est plus outillé pour le faire selon les nouvelles normes).

Pour rouvrir la piscine chaque année, des travaux de maçonnerie (27'000.-), achat de peinture, drainage des canalisations, etc. sont nécessaires. Il faut compter au minimum 35'000.-

Explications complémentaires sur cette augmentation

DDGS - Les analyses de l'eau (bassins et douches) dues aux nouvelles normes légales ont été intégrées au budget de Pully-Plage. Par le passé, ces analyses

étaient payées par le service de l'eau (DTSI). Or, ces analyses concernant spécifiquement l'exploitation de Pully-Plage, elles ont été intégrées au budget de la DDGS.

172.3147 Entretien du port - 46'000.-

La modification de l'emplacement du bateau du sauvetage ne s'inscrit-elle pas dans un projet de réaménagement plus large du port qui entraîne une variation des revenus ?

DDGS - Le projet de rénovation du port est prévu à un horizon 2030. Aujourd'hui, nous sommes à la phase de l'avant-projet. Entretemps, l'estacade du sauvetage devra être remplacée ou une solution différente (déplacement du bateau) devra être trouvée. Car le ponton menace de couler en raison de son ancienneté.

Complément sous com - Un montant de 40'000.- inscrit au budget 2024 n'a pas été utilisé car le sauvetage n'était pas d'accord avec le nouvel emplacement de leur bateau. Donc ils ont mandaté un ingénieur pour étudier un autre emplacement. Les rails devant le bureau du sauvetage pourront normalement être éliminés. Le remplacement du ponton pourrait être exécuté en 2025 si une solution est trouvée avec le sauvetage.

Comment expliquer la hausse de 26% par rapport à 2024, et le quadruplement par rapport à 2023 ? (Quel rapport avec le bateau de sauvetage ?)

DDGS - En 2024, nous avons prévu de remplacer le ponton du sauvetage. Finalement le sauvetage a changé d'avis et suggéré de déplacer le bateau à un autre endroit afin de faciliter le départ en intervention. De ce fait, nous avons renoncé à remplacer le ponton en 2024. Nous avons étudié la nouvelle variante et les premières estimations du coût nous ont permis de placer une montant au budget 2025.

Complément sous com - Les travaux d'entretien du port sont financés par les prélèvements sur le fond alimenté par les taxes. Les produits et les charges doivent s'égaliser (c 172.4809).

Un fonds de renouvellement a été créé en 2013. Avant le surplus de taxes portuaires était transféré dans la rubrique impôts.

Il faudra distinguer les travaux de rénovation, des travaux d'extension. Donc sur la partie rénovation, il faudra aller rechercher les montants qui auraient dû être affectés au fonds dans les années précédentes, puis la taxe d'utilisation du port sera adaptée.

172.4272 Redevances utilisation domaine public - 211'800

Pourquoi une baisse de la redevance pour l'utilisation du domaine public ?

DDGS - L'amendement du Conseil Communal au budget 2024 (+40'000.00) n'a pas été reconduit. Il est à préciser que le tarif de l'hivernage des bateaux a été modifié par la Municipalité (Globalement les prix d'hivernage ont doublé).

Complément sous com - Une analyse a été faite pour la Municipalité et refusée par celle-ci pour adapter la taxe à celle d'une place voiture amendement Roy. Il s'avère que le tarif aurait été 7x plus cher. Mais néanmoins le tarif a été adapté de 6'500 CHF à 10'400 CHF pour l'ensemble des places (21 places). Ce n'est plus un prix à la place mais un prix au m2.

Politiquement c'est compliqué de retirer un droit à quelqu'un, puis il y a les bateaux amarrés sur des bouées qui doivent être hivernés.

Si les tarifs avaient été augmentés selon les premières prévisions, les utilisateurs auraient parké leur bateau ailleurs à des prix moins élevés (chantier naval, ferme, autre commune), car trop chers. Mais l'amendement a permis une réflexion qui a appuyé et permis à la Municipalité d'adapter ses prix à la hausse.

171.4392 Finances d'entrées - 520'000.-

Une hausse du prix d'entrée est-elle envisagée ? Si non, pourquoi ?

DDGS - Non. Il n'y pas de prestations supplémentaires qui justifieraient une augmentation. Les prix d'entrée seront réévalués après la rénovation de Pully-Plage.

Complément sous com - Coordination et convention avec les autres piscines pour mettre à disposition l'abonnement annuel Regio Plus. Les prix ont déjà été ajustés de 5 à 6.50. La piscine est vétuste. Budget 2014 prévoyait 425'000.-

Actuellement la commune perd 2.50 CHF par entrée. Lausanne refuse toute augmentation. L'abonnement annuel est jugé relativement bas.

174 Centre sportif de Rochettaz - Football

Pourquoi ce poste n'est-il pas fusionné avec le 170 ?

DDGS - Le 174 concerne l'exploitation des terrains de football et le 170 l'exploitation des courts de tennis.

Complément sous-com - Volonté d'avoir une vue analytique de chaque infrastructure

173.3114 Achat machines, matériel exploitation - 20'200.-

Devons-nous vraiment investir autant ? De quand date l'aspirateur de fond, peut-il être réparé ?

DDGS - Un aspirateur de fond est un élément indispensable au nettoyage du bassin afin de garantir la sécurité sanitaire de l'eau du bassin. Il fonctionne toutes les nuits.

Il est entretenu chaque année par le fournisseur (service) et les pièces d'usure sont remplacées par les garde-bains.

Toutefois, après 14 ans de service, il doit être remplacé afin de garantir un nettoyage adéquat.

173.3133 Achat produits & fournitures nettoyage - 15'500**Explications complémentaires sur ce poste**

DDGS - Le compte 3133 regroupe les comptes 313300 achat de produits de nettoyage pour les sols, vestiaires et 313301 achat de produits de traitement de l'eau. Il s'agit des produits permettant le traitement de l'eau, en l'occurrence l'achat d'acide et du chlore.

176.3060 Indemnisation et remboursement de frais - 20'800.- (transfert de 300.3060)**Explications complémentaires sur ce poste**

DDGS - Il s'agit d'une nouvelle rubrique créée pour la promotion du sport afin de regrouper toutes les dépenses de la Ville de Pully aux pratiques du sport (Urban-training, duel coop, mérites sportifs, annonces, ...)

Complément sous-com - Ce regroupement permet d'obtenir une vision plus claire des charges globales, de défendre une politique du sport et demander des subventions. La nouvelle loi fédérale sur le sport impose aussi certaines contraintes.

Tout ce qui était sport était réparti dans diverses rubriques. Création d'une entité sport 152.3653.

176.3653 Aides, subventions culture, loisirs et sports - 185'000.- (transfert de 300.3653)**Explications complémentaires sur ce poste**

Pourquoi une hausse des aides, subventions culture, loisirs et sports ?
(238'000-58'000 = 179'000)

DDGS - Ce montant est un transfert du compte 152.365302. Ce sont les subventions versées aux sociétés sportives et aides individuelles. De plus, le montant a été ajusté afin de tenir compte de l'augmentation prévisible du nombre de membres dans les clubs.

Complément sous-com - Variation entre 185'000 et 179'000 liée à l'augmentation du nombre de membres.

3 - Domaines et bâtiments**300.3114** Achat machines, matériel exploitation domaines - 47'800.-

A quoi servent ces panneaux d'affichage culturel ? Où vont-ils être installés ?
Quels seront les frais d'entretien de ces panneaux d'affichage ?

S'agit-il de panneaux traditionnels ou de panneaux électroniques ?

DDGS - Ces panneaux d'affichage servent à coller les affiches des manifestations pulliéraines et ne sont pas fixes. Ils sont exposés aux

intempéries et une partie de ceux-ci doit être remplacés. Ils sont déposés à la place Neuve, place de la Clergère, Maison Pulliérane.

Il s'agit de panneaux traditionnels, le choix d'un visuel classique « Type affiche » étant privilégié (pollution lumineuse et consommation électrique).

300.3155 Entretien des véhicules à moteur - 10'400.-

Pourquoi une hausse des frais d'entretien ?

DDGS - Un grand service est prévu sur la voiture Toyota RAV4 qui aura l'expertise. De plus, le parc véhicule a pris de l'âge et des travaux hors garantie sont parfois nécessaires.

310.4272 Redevance utilisation domaine public - 95'300.-

A quoi correspondent ces redevances pour l'utilisation du domaine public ? Est-ce les édifices du quai Milliquet ?

DDGS - Ces redevances sont facturées à Swisscom et Sunrise pour la location des emplacements des antennes de téléphonie mobile sur les parcelles communales.

320.3114 Achat machines, matériel exploitation - 77'500.- (comptes 2023 - 60'837.-)

Qu'est-ce qui est compris dans ce poste ? Pourquoi une augmentation par rapport aux comptes 2023 ?

DDGS - Ce poste comprend l'achat de matériel en lien avec l'exploitation forestière (par exemple, achat de vis, échelle, rouleau de chaîne de tronçonneuse, achat de peinture, achat d'équipement de sécurité pour le personnel, etc.)

En 2025, il est prévu le remplacement de la raboteuse pour un montant de CHF 16'000.

De quelles machines s'agit-il ? Dans quelle mesure la durée de vie des machines existantes ne peut-elle pas être prolongée ?

DDGS - Les machines sont très sollicitées en milieu forestier. Pour exemple, les tronçonneuses sont entretenues par les forestiers (service, dépannage, remplacement des chaînes, etc. Toutefois, elles doivent être remplacées régulièrement en raison de l'utilisation régulière de ces outils.

En ce qui concerne, la raboteuse celle-ci ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Elle a été récupérée chez les artisans et date de plus de 30 ans. Un devis pour la remettre aux normes de sécurité a été reçu et il faut investir plus de CHF 6'000.00 sans que l'entreprise nous fournisse un document de conformité.

320.3146 Entretien des forêts, alpages et vignes - 45'000.- (comptes 2023 - 37'416.-)

Explications complémentaires sur le contenu de ce poste et son augmentation

DDGS - Un montant de CHF 18'000 est inscrit au budget 2025 pour la rénovation des chemins forestiers. Toutefois, le préavis 17-2024 « glissement de terrains et réfection de chemins forestiers », accepté par le CC le 25 septembre, prévoit un montant pour la réfection des chemins forestiers. Ainsi, il est probable que ce montant ne soit pas utilisé en 2025.

Complément sous-com - Économies possibles de 18'000 CHF car déjà votés par le CC en 2024.

Il y a déjà 1'000.- sous rubrique vignes.

DDGS - Dans le cas présent, Il s'agit du compte des forêts et non de celui des vignes.

Une réflexion est-elle menée sur l'abandon à terme de chemins forestiers ? (à l'instar des réflexions sur les routes en Valais)

DDGS - En collaboration avec l'inspection cantonale des forêts, les chemins forestiers ont été audités et certains ont déjà été abandonnés (voir préavis 17-2024, point 4.6 et 4.7). Le maintien des chemins forestiers est régulièrement remis en question en collaboration avec l'inspecteur forestier, le garde-forestier et les services communaux.

On ne parle pas des chemins pédestres.

Complément sous-com - Si les chemins forestiers ne servent plus à l'exploitation des forêts, ils sont abandonnés.

320.3154 Entretien machines, matériel exploitation - 5'000.- (comptes 2023 - 2'648.-)

Explications complémentaires sur cette augmentation

DDGS - Les comptes 2023 ont été exceptionnellement peu sollicités pour des réparations de machines.

320.3155 Entretien des véhicules à moteur - 15'000.- (comptes 2023 - 7'781.-)

Explications complémentaires sur cette augmentation

DDGS - Le premier service du tracteur forestier ainsi que le service de rodage étaient compris dans l'achat du tracteur et donc n'a pas influencé le budget 2023. De plus, Les véhicules vieillissent et les prestations d'entretien sont plus onéreuses.

Complément sous-com - L'entretien du tracteur forestier coûte plus cher car il contient passablement d'électronique (10'000 CHF). Le tracteur a 3-5 ans.

320.4355 Vente de bois vert - 5'000.- (comptes 2023 - 15'814.-)

Explications complémentaires sur cette diminution

DDGS - Nous tentons de valoriser le bois au prix le plus fort (vente de bois de feu) et la vente de bois vert n'est pas le meilleur moyen de valoriser le bois.

Il peut s'agir de bois de piètre qualité, de bois bostryché ou de chute de bois. Ainsi, nous limitons sa production au maximum.

320.4355.02 Vente de plaquettes de bois - 40'000.-

Pourquoi des recettes en diminution ? (alors que l'indice énergie bois suisse est en hausse)

DDGS - Les ventes de plaquettes de bois sont limitées au collège des Alpes et refuge forestier. La consommation de plaquette est liée aux conditions météorologiques et à la disposition de la chaufferie des Alpes (panne par exemple). Les actions d'économie d'énergie ont aussi une influence sur la consommation des plaquettes forestières.

320.4360 Remboursement de tiers - 8'000.-

Explications complémentaires sur ce poste

DDGS - Il s'agit de montant de certaines interventions qui ont été facturées à des tiers. Par exemple des coupes d'urgence.
Ce compte comprend aussi le remboursement de la Confédération des impôts sur les huiles minérales (essence, diesel)

330.3134 Approvisionnement des Domaines & Jardins - 46'800.-

Explications complémentaires sur ce poste

DDGS - Comptes 31340, 31342, 31343, 31344, 31345, 31346, 31347, 31348.

Ce poste comprend :

- Les fournitures pour l'exploitation de la vigne (ficelle et clips de palissage par exemple) ainsi que la reconstitution des vignes
- Les fumures organiques
- Produits phytosanitaires
- L'achat des filets contre les oiseaux
- La location des bennes
- Produits œnologiques
- L'achat des plaques filtrantes
- L'achat de vendange

330.3135 Matériaux pour chantiers - 59'000.-

Qu'est-ce que les clichés millésimes ?

DDGS - Il s'agit d'étiquettes des bouteilles.

330.3313 Amortiss machines, mobilier et véhicules - 24'600.- (comptes 2023 - 8'600.-)

Explications complémentaires sur cette augmentation

DDGS - Début de l'amortissement du préavis glyphosate en 2025.

330.4355 Vente de la récolte - 335'000.- (budget 2024 - 335'000.-)

Identique au budget précédent. L'achat de vendange devrait améliorer les ventes, ou retrouver un stock en cuve.

DDGS - En effet, le budget 4355 devrait comporter un léger supplément de revenu dû à l'achat de vendanges (de l'ordre de CHF 10'000 à 15'000) mais le chiffre d'affaires dépend principalement de l'abondance de la récolte. Ce poste est très difficile à évaluer.

Complément sous-com - Il s'agit d'une approximation. Potentiel ajustement à la hausse de 10'000.- car difficile à anticiper la vendange de l'année d'après sachant qu'il y a un décalage entre l'achat et la valorisation de la vendange.

330.4357 Variation sur inventaire matériel - 3'000.-

Variation sur inventaire me semble faible, si nouvelles étiquettes par exemple.

DDGS - La variation sur l'inventaire est le stock de matériel qui reste au 31 décembre (bouteilles, bouchons, vis, plaques filtrantes) en comparaison au stock du 1^{er} janvier. Les étiquettes sont achetées chaque année.

350.3114 Achat machines, matériel exploitation domaines - 10'700.-**350.3114.11** Remplacement machines, matériel exploit domaines - 21'000.-

Pourquoi les positions sont-elles séparées ?

DDGS - Le compte 350 311411 est le compte utilisé pour le renouvellement d'appareils électroménagers, tandis que le compte 350 311410 est utilisé pour l'achat de matériel courant.

350.3141.02 Entretien bâtiments domaines - contrat entretien - 103'400.- (comptes 2023 - 91'495.-)

Explications complémentaires sur cette augmentation

DDGS - Le coût des contrats d'entretien a été majoré au coût de la vie.

350.3185 Honoraires et frais d'expertises - 50'000.-

Explications complémentaires sur ce poste

DDGS - Ce sont les honoraires pour le projet cockpit immobilier. L'intention est de préparer la mise en œuvre des travaux de 1^{ère} priorité (sécurisation des bâtiments).

Complément sous-com - Il y a 6.5mios de travaux urgents à mener dans le patrimoine des bâtiments. L'idée est d'analyser et de prioriser les objets pour la mise-en-œuvre.

350.4803 Prélèv. Fonds rénovation bâtiments - 309'500.-

Pourquoi une augmentation du prélèvement sur fonds de rénovation bâtiments sachant que le montant du poste 350.3141.01 est inférieur à l'an dernier ?

DDGS - Erreur de saisie. Le montant n'a pas été corrigé suite à une modification dans le compte 350.314101. Ce point sera corrigé par le service des finances.

Complément sous-com : Il s'agit d'une erreur de 60'000.- (249'500 au lieu 309'500) qui diminue les revenus et donc augmente la perte budgétée. Réponse à recevoir.

351. 3141.02 Entretien bâtiments domaines - contrat entretien - 410'200.-

En baisse par rapport au point 350.3141.02 ?

DDGS - De manière générale, la DDGS rencontre de manière régulière les différentes entreprises avec lesquelles elle a des contrats d'entretien afin de les réévaluer et de les réadapter en fonction des besoins et de l'évolution dans le temps. De plus, certaines prestations sont reprises au fur et à mesure par notre service FM (remplacement des filtres de ventilation, nettoyage des vitres, etc...) toutefois, cela concerne majoritairement les bâtiments administratifs et scolaires.

351.3133 Achat produits & fournitures nettoyage - 43'600.- (comptes 2023 - 36'029.-)

Inflation de 22% sur les produits de nettoyage ?

DDGS - Un tableau de consommation de produits et accessoires de nettoyage est tenu par le responsable FM. Il en découle que les charges réelles sont imputées dans chaque bâtiment locatif, administratif et scolaire (à la hausse ou à la baisse) et que ce n'est plus réparti par rapport au budget alloué à chaque bâtiment. Le coût des produits a également subi la hausse du coût de la vie et des matières premières.

512 - Bâtiments scolaires**512.3124.10 Achat et consommation de combustibles domaines - 474'600.-**

La hausse est-elle une hausse des volumes ou du prix des combustibles ?

DDGS - La hausse est due à une augmentation des coûts et taxes des combustibles. La consommation est stable voir elle a baissé.

Quelles sont les actions en cours pour réduire ce poste (isolation des bâtiments) ?

DDGS - Pour l'instant et depuis plusieurs années, la priorité a été mise sur une optimisation des installations techniques et sur des mesures dites d'exploitation afin de réduire la consommation de combustible, d'eau et d'électricité. Ces mesures portent leurs fruits car on constate une baisse

significative de consommation de ces trois consommables sur tous les sites en cours d'optimisation et de suivi.

Des travaux plus importants de remplacement de fenêtres ont été entrepris sur de nombreux immeubles, des investissements conséquents pour le passage aux LED et la pose de détecteurs ont également été réalisés ces dernières années par les budgets courants et par préavis (OSTRAL). Plusieurs projets d'installations de panneaux photovoltaïques se mettent également en place (exemple avec le toit de la Salle Omnisports qui est actuellement en chantier pour la mise en place de panneaux solaires).

Des projets de rénovation d'enveloppe et de toiture seront prochainement portés par la DDGS pour les bâtiments locatifs.

Concernant les bâtiments scolaires et administratifs, d'entente avec elle, c'est la DUE qui portera ces différents projets, ces prochaines années, pour rénover ces bâtiments car elle est dotée d'une équipe d'architectes.

Quelles sont les actions en cours pour basculer sur des solutions renouvelables ?

DDGS - Les actions actuellement prises sont le remplacement des chaudières consommant des énergies fossiles par une production de chaleur à énergie renouvelable, lorsque cela est techniquement et financièrement réalisable, ainsi que la pose de panneaux solaires.

512.3133 Achat produits & fourniture et nettoyage - 79'200.-

Comment s'explique la hausse ? (inflation ? hausse de consommation ? surtout pour l'utilisation de produits plus durables ?)

DDGS - Idem que pour le compte 351 3133. Un tableau de consommation de produits et accessoires de nettoyage est tenu par le responsable FM. Il en découle que les charges réelles sont imputées dans chaque bâtiment locatif, administratif et scolaire (à la hausse ou à la baisse) et que ce n'est plus réparti par rapport au budget alloué à chaque bâtiment. Le coût des produits a également subi la hausse du coût de la vie et des matières premières.

512.3141.02 Entretien des bâtiments domaines- Contrats d'entretien - 198'200.-

Quels sont les principaux partenaires contractuels ? (nom et montants des 2 ou 3 plus gros par exemple)

DDGS - Schindler (ascenseurs) : CHF 7'800.00, Alder+Eisenhut (engins gym) : CHF 26'000.00, Jeanfavre (MCR) CHF 8'000.00

Complément sous-com - MCR Mesure Contrôle Régulation chauffage et ventilation.

512.3185 Honoraires & frais d'expertises - 55'000.-

Une synergie est-elle prévue avec le quartier Roseraie tout proche ? (notamment : la Ville pourrait trouver une nouvelle source de revenus en vendant sa chaleur au quartier Roseraie et bénéficier d'économies d'échelle)

DDGS - Pas à ce stade. L'étude 2025 permettra aussi de déterminer la capacité de chaleur qui peut être produite par une nouvelle installation en tenant compte des contraintes de dimensionnement des locaux actuels.

58 - Temples et cultes

580.3652 Part aux frais des églises -154'800.-

Comment se répartit la contribution aux frais d'église entre le Canton et la Commune ?

Comment se répartissent ces dépenses entre les différents cultes ?

DDGS - Paroisse catholique CHF 121'700.00 selon décomptes trimestriels envoyés aux finances, Eglise allemande CHF 4'500.00 selon décompte établi par la Ville de Lausanne, Eglise St-Nicolas de Flüe CHF 22'000.00 selon décompte établi par la Ville de Lausanne, Eglise Israélite CHF 6'600.00 selon décompte établi par la Ville de Lausanne

Combien de contribuables pulliérans ont-ils exercé leur droit de remboursement d'impôt ecclésiastique implicite (ATF 04.12.1973) ?

DDGS - Renseignements pris auprès du service des finances :

- en 2023 : un seul contribuable a fait une demande pour un montant de CHF 35.85 ;

- en 2024 : à ce jour, 4 contribuables ont fait la demande, pour une somme totale de CHF 46.15.

74 - Office du logement

Pas de remarques particulières.

Conclusions :

Fondé sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget 2025 de la DDGS soumis au Conseil communal en tenant compte des remarques suivantes :

320.3146 Entretien des forêts, alpages et vignes - 45'000.- (comptes 2023 - 37'416.-)

Potentiel ajustement à la baisse des charges de 18'000.-. Le préavis 17-2024 « glissement de terrains et réfection de chemins forestiers », accepté par le CC le 25 septembre 2024 prévoit un montant pour la réfection des chemins forestiers. Ainsi, il est probable que ce montant ne soit pas utilisé en 2025.

330.4355 Vente de la récolte - 335'000.- (budget 2024 - 335'000.-)

Potentiel ajustement des revenus à la hausse de 10'000.-. Mais au vu de l'incertitude d'une telle projection et de la faible importance du montant en

jeu, une demande d'amendement ne serait que peu matérielle et incertaine dans sa réalisation.

350.4803 Prélev. Fonds rénovation bâtiments - 249'500 au lieu de 309'500.-

Il s'agit d'une erreur de 60'000.- (249'500 au lieu 309'500) qui diminue les revenus et donc augmente la perte budgétée. Réponse à recevoir du service financier.

Pour la sous-commission

Le rapporteur André Ogay - le 9 novembre 2024



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la sous-commission **DTSI** à la CoFin

Préavis N°26 - 2024 - Budget de l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Composition de la Sous-commission DTSI : Madame Claudia Gämperle (Les Vert-e-s),
messieurs Paul-Emile Marchand (PS) et de Michel Godart (UP) (rapporteur).

La Sous-commission s'est réunie le 23 octobre 2024 et a soigneusement examiné le budget 2025 relatif à la DTSI. Nos questions ont été envoyées au Municipal Monsieur Marc Zolliker et au chef de service Monsieur Thierry Lassueur qui nous ont répondu de la manière suivante :

Questions d'ordre général :

Pourrions-nous SVP avoir comme en 2023 une liste (tableaux) des divers amortissements ainsi des divers fonds en cours concernant la DTSI ?

Voir la liste jointe en annexe.

Etat des fonds

Domaine	N° compte	Etat du compte au 30.09.2024 (*)	Commentaires
Eclairage public	9280.432.00	421'056.35	Compte d'égalisation des résultats de l'éclairage public. La taxe sur l'éclairage public peut être ajustée (à la hausse ou à la baisse) si le fonds s'éloigne trop de l'équilibre au fil des ans (pas nécessaire actuellement).
Evacuation et traitement des eaux	9280.460.00	- 847'639.79	Compte d'égalisation des résultats de l'assainissement. Les taxes sur l'assainissement peuvent être ajustées (à la hausse ou à la baisse) si le fonds s'éloigne trop de l'équilibre au fil des ans (pourrait s'avérer nécessaire d'ici environ 5 ans).

Electricité	9280.800.01	10'237'992.75	Compte d'égalisation des résultats pour l'acheminement de l'électricité. L'activité dégagant une marge régulée, l'état du fonds (sauf résultat exceptionnel) croît au cours du temps. Pourrait être utilisé par exemple pour financer des investissements exceptionnels dans le réseau électrique (p. ex. : financement des compteurs intelligents).
Eau potable	9280.800.02	1'188'622.63	Compte d'égalisation des résultats de l'eau potable. Les taxes sur l'eau potable peuvent être ajustées (à la hausse ou à la baisse) si le fonds s'éloigne trop de l'équilibre au fil des ans (pas nécessaire actuellement).
Déchets	9280.800.03	1'208'182.74	Compte d'égalisation des résultats de la gestion des déchets. Les taxes sur les déchets peuvent être ajustées (à la hausse ou à la baisse) si le fonds s'éloigne trop de l'équilibre au fil des ans (pas nécessaire actuellement).
Energie	9280.800.04	-	Compte d'égalisation des résultats de la vente d'électricité. Sera alimenté dès la fin de l'exercice 2024 suite à la reprise par Pully de la vente d'électricité (prochaine dissolution de Romande Energie Commerce). L'activité de vente d'énergie dégagant une marge régulée, l'état du fonds (sauf résultat exceptionnel) croîtra au cours du temps. Pourrait être utilisé par exemple pour financer des investissements exceptionnels dans la production d'électricité. Attention toutefois, fonds de réserve n'égale pas liquidités disponibles. De tels investissements impliqueraient au départ un accroissement de l'endettement communal.
Fonds de réhabilitation de la STEP	9280.460.01	4'056'000.00	Fonds destiné à préfinancer la transformation de la STEP de Pully (réhabilitation + traitement des micropolluants). Alimenté depuis 2010 et jusqu'à la mise en service de la future STEP à hauteur de CHF 312'00.00 par an. Sera utilisé la première fois pour le financement (amortissement) des études de la nouvelle STEP à la fin de celles-ci (autour de 2026 environ), puis le solde pour sa construction (autour de 2032 environ).
Réserve risques s/débiteurs c/o Recom	9282.823.02	124'200.00	Il s'agit d'une réserve pour débiteurs douteux des clients des SI. Sa valeur est réévaluée chaque année en fin d'exercice. La différence est passée dans les comptes 38 et 48 (attribution et prélèvement sur les fonds de réserve des SI).
Fonds pour grands travaux	9282.230.04	15'887'492.31	Fonds destiné à financer des grands travaux de réaménagement. A été alimenté lors d'années favorables, en prévision des travaux à réaliser dans le cadre du PALM. Pourrait être utilisé par exemple pour financer le réaménagement de l'av. de Lavaux.
Réserve pour amortissements sur	9282.812.00	1'017'939.10	Fonds de réserve destiné à pratiquer un amortissement extraordinaire sur le réseau d'eau

investissements réseau eau			
Réserve pour amortissements sur investissements réseau électricité	9282.823.00	827'874.35	Fonds de réserve destiné à pratiquer un amortissement extraordinaire sur <u>le</u> réseau d'électricité

(*) = état au 31.12.2023 (pas d'attribution/prélèvement en cours d'année)

[410.3012 / page 23 :](#)

Quelles sont les mesures prévues en faveur des cycles ?

La réponse se trouve dans la [réponse de la Municipalité au postulat de M. Frédéric Bründler](#) et consorts présentée lors de la séance du [Conseil communal du 27 mars 2024](#).

Pour rappel, le postulat, soutenu par l'ensemble des partis du Conseil, demandait une accélération de la mise en œuvre des mesures en faveur de la mobilité cyclable. Comme l'expliquait la Municipalité dans sa réponse, une telle accélération n'est pas possible sans un renforcement des ressources internes pour conduire de telles réalisations, même si la plupart de celles-ci sont développées dans le détail (études, mise à l'enquête, traitement des oppositions, suivi des travaux, etc.) par des mandataires externes. Comme l'expliquait la Municipalité, la dotation actuelle de la DTSI dans le domaine de la mobilité (0.8 ETP) suffit à peine à assurer les tâches indispensables (répondre aux sollicitations des habitants et du Conseil communal dans le domaine de la mobilité, réaliser les projets strictement nécessaires et urgents).

Dans l'annexe au postulat sont présentées concrètement les mesures qui pourraient être réalisées plus rapidement (1.5 an au lieu de 3.5 ans) ou qui pourraient sortir plus rapidement de leur mise en veilleuse, avec un renforcement de 1.0 ETP de spécialiste mobilité.

La solution proposée ici (engagement au sein du bureau technique d'un stagiaire durant toute l'année au lieu de quelques mois d'été seulement) n'équivaudrait pas à un tel renforcement mais permettrait de répondre en partie au vœu du Conseil que ces mesures importantes en faveur des mobilités douces puissent être réalisées avec un rythme un peu plus soutenu qu'aujourd'hui et de combler un peu l'important retard que notre Commune a pris et continue de prendre en la matière.

[410.3099 / page 23 :](#)

Pourquoi une augmentation de 49% de ce poste et à quoi celui-ci est-il destiné ?

Dans le cadre du budget 2024, la Municipalité avait réduit le montant alloué aux directions pour leur sortie et leur apéritif annuels à CHF 65 par collaborateur, alors qu'il se montait depuis plusieurs années à CHF 130. A l'usage, il s'avère qu'une telle réduction limite à l'excès les moyens octroyés aux directions pour organiser leurs visites annuelles. A préciser que les sorties annuelles des directions, consacrées généralement à la visite d'un site ou d'un projet en rapport avec les activités des services, concourent à la formation du personnel ainsi qu'au renforcement de l'esprit d'équipe.

[410.3111 / page 23 :](#)

Doublement de ce poste concernant l'achat de mobilier et de machines de bureau. Ne serait-il pas possible d'optimiser avec l'équipement actuel ?

La DTSI et la DUE ont prévu de procéder en 2025 à quelques travaux de réaménagement des bureaux de la Damataire, dans le but d'optimiser les flux et processus de travail entre certaines entités et de rendre plus efficace l'accueil des visiteurs sur le site. Le budget pour

le mobilier de bureau a été légèrement augmenté en 2025 pour financer l'acquisition des quelques meubles qui pourrait s'avérer nécessaire pour réaliser au mieux cette opération.

410.3154 / page 23 :

L'évolution du budget 2024 a été quintuplé par rapport aux comptes 2023 et cela à cause d'un grand service sur les instruments de mesure ! Toutefois le budget 2025 prévoit une augmentation trois fois plus élevée que les comptes 2023 ! Quel en est la cause ?

Une tablette utilisée par le cadastre pour la saisie de données doit être adaptée pour de la réception 4G (la technologie 3G ne sera prochainement plus proposée). Cet appareil ne fait pas partie des instruments de mesures qui doivent subir un service tous les 3 ans (le service suivant est à prévoir en 2027). L'augmentation s'explique également par le fait qu'un service d'entretien sur le véhicule électrique du cadastre doit être réalisé en 2025.

411.3170 / page 24 :

Nous pensons que la remarque devrait plutôt concerner le poste 411.3667 ?

En effet, la remarque se réfère bien au compte 411.3667 et non pas au compte 3170

Ce fonds permet-il d'allouer une subvention à toutes les demandes ?

Depuis plusieurs années, le programme est victime de son succès et les recettes relatives à la taxe Ecowatt ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des demandes de subvention.

Une fois le compte budgétaire 411.3170 épuisé, les demandes de subvention ne pouvant plus être financées dans l'année sont mises en attente et honorées au début de l'année suivante (en 2024, le budget est épuisé depuis septembre).

Dès le 1^{er} janvier 2025, dans le but d'assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, la taxe alimentant le fonds Ecowatt passera de 0.25 à 0.4 ct/kWh d'un part (augmentation des recettes), et le catalogue des prestations sera légèrement réduit (réduction des dépenses).

Selon nos prévisions, un équilibre sera atteint dès 2026.

430.3191 / page 25 :

Pourquoi le canton a-t-il transféré de nouvelles surfaces d'évacuations d'eaux claires au domaine communal ? Il y a-t-il une ordonnance pour le faire ?

Il s'agit d'une mise à jour du registre foncier concernant certaines parcelles localisées à proximité de l'av. de Lavaux. Celles-ci sont passées du statut de route cantonale (propriété du canton) à celui de route cantonale en traversée de localité (propriété de la commune), ceci conformément à l'art. 7 de la Loi sur les Routes (LRou). Les surfaces routières propriété de la Commune étant soumises à la taxe d'évacuation des eaux claires, cette dernière est adaptée en conséquence.

432.3185 / page 27 :

Ce poste a triplé par rapport au budget 2024 et est 6 fois plus élevé par rapport au compte 2023. Quelle en est la cause ? Quelle est la cause à effet avec le 432.3143 ?

La Ville de Pully s'est dotée d'un Plan Lumière en 2015 et la plupart des mesures prévues ont été mises en place. Or, depuis son élaboration, plusieurs thématiques ont pris davantage d'importance (impact sur la biodiversité, pollution lumineuse, évolution technologique, risque de pénurie d'électricité). Ainsi, il est prévu de mettre à jour le Plan Lumière en 2025, ce qui permettra également de se coordonner avec les communes voisines puisque Lausanne a mis à jour son Plan Lumière en 2024. Les coûts d'une telle mise à jour se montent à environ CHF 50'000.00.

Dans la mesure où la plupart des mesures du Plan Lumière de 2015 ont été mises en œuvre, il y a peu de projets de renouvellement prévus en 2025 (financés par le biais du compte 432.3143). La plupart des projets de renouvellement devraient se faire dans le cadre des chantiers communaux (et être ainsi financés par voie de préavis).

[432.3809 / page 27 :](#)
De quel fonds s'agit-il ?

Les comptes de l'éclairage sont équilibrés au moyen d'un compte d'égalisation des résultats (compte 9280.432.00). Dans le cas de comptes ou de budgets déficitaires (charges de l'éclairage public supérieures aux recettes de la taxe sur éclairage public), un prélèvement est fait sur ce fonds au moyen du compte 432.4809 (comme pour le projet de budget 2024). Dans le cas inverse, c'est une attribution au fonds qui est réalisée, au moyen du compte 432.3809 (comme pour le projet de budget 2025). En fonction de l'évolution du fonds d'égalisation des résultats, la taxe sur l'éclairage public peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, ce qui n'est actuellement pas nécessaire.

[451.3114 / page 28 :](#)
Ce poste augmente de près de 3 fois par rapport aux comptes 2023 et est 51/2 fois plus élevé que le budget 2024 ! Quelle en est l'explication ? Pourquoi un tel transfert ?

Lors de l'introduction des taxes pour la gestion des déchets en 2013, les frais liés aux déchets des corbeilles publiques devaient être financés par les impôts et non pas par les taxes affectées. La jurisprudence a évolué depuis et il est possible de financer ces coûts par les taxes sur la gestion des déchets. Ce transfert permet ainsi de réduire les coûts qui doivent être supportés par l'impôt (chapitre voirie 431).

[451.3189 / page 28 :](#)
Le changement des corbeilles publiques ne peut-il pas attendre des temps meilleurs ?

Le commentaire est vraisemblablement incomplet et porte à confusion. Le compte 451.3189 permet d'acquiescer tous les équipements mobiles liés à la gestion des déchets (conteneurs pour les écopoints, conteneurs de la voirie, boîtes d'échanges, etc.), la gestion de la vaisselle réutilisable pour les manifestations et les redevances pour la radio et la télévision. Le montant prévu pour le renouvellement des corbeilles publiques s'élève à CHF 8'500.00.

La hausse du budget par rapport à 2024 s'explique de la manière suivante :

- Conteneurs utilisés pour le stockage des déchets de la voirie en mauvais état et incompatibles avec le nouveau système de pesée des camions poubelle (puces). Il s'agit d'entretien de matériel courant qui ne peut pas être reporté (CHF 8'000.00).
- Installation de 4 nouvelles boîtes d'échanges suite à des demandes des citoyens (CHF 6'000.00)
- Renouvellement des corbeilles publiques les plus vétustes et les moins fonctionnelles. Il s'agit d'un renouvellement courant (remplacement de 10 poubelles en 2025 sur environ 470 poubelles au total, soit une durée de vie moyenne de près de 50 ans). Vu l'état de vétusté de ce matériel, il est nécessaire de le remplacer. Nb : ces frais ont été transférés depuis le chapitre comptable 431 (cf. explication concernant le compte 451.3114), CHF 6'000.00

A noter que les comptes 451 ne sont pas financés par l'impôt mais par les taxes sur la gestion des déchets.

[451.4354.00 / page 29 :](#)
Dans les remarques et observations, il s'agit de diminution des recettes pour « la valorisation du verre » et dans le budget il est mentionné « ventes objets mobiliers usagés et prod. récupération ». Quel est le bon intitulé ?

L'intitulé « ventes objets mobiliers usagers et prod. récupération » est un intitulé générique imposé par le plan comptable. La remarque concernant la « valorisation du verre » a justement pour but de clarifier de quoi il retourne. Il s'agit donc bel et bien de la valorisation du verre.

460.3114 / page 29 :

De quelles machines s'agit-il ? car le budget est plus que doublé par rapport au budget 2024 !

Il s'agit d'achat d'habits de travail pour des nouveaux collaborateurs, ainsi que de matériel de sécurisation pour les chantiers et d'accessoires pour la caméra utilisée pour le contrôle du réseau d'évacuation des eaux. Tous ces équipements sont indispensables et leur achat ne peut pas être reporté.

460.3144 / page 29 :

Il s'agit de CHF 150'000. – d'augmentation de charges, malgré la remarque, cela nous semble énorme. Quelle en est l'explication ?

La hausse importante des charges sur ce compte est liée aux contrôles des équipements d'évacuation des eaux des bienfonds qui font ensuite (et si nécessaire) l'objet d'une demande de mise en conformité (travaux aux frais du propriétaire). Ces contrôles permettent de s'assurer que les installations sont conformes et qu'elles ne présentent pas de défauts à l'origine de pollution des sols et des eaux. Chaque contrôle comporte un curage, des installations et une inspection TV. Ces dernières années, ces contrôles étaient financés par le biais de crédits d'investissement (cf. préavis N° 20-2013 et 02-2017, dotés d'un montant respectif de CHF 900'000.00 et 1'500'000.00), dont le dernier arrive à épuisement et fera prochainement l'objet d'une clôture. S'agissant toutefois de mesures d'exploitation courante, la Municipalité estime qu'il est plus approprié de les financer dorénavant au moyen du budget. La mise en séparatif/conformité du réseau et des équipements privés est une mesure indispensable qui doit être poursuivie afin de réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel et d'éviter des surcoûts importants qui seraient reportés sur les coûts de réhabilitation de la STEP.

460.3155 / page 29 :

La proposition de budget 2025 est 7 fois supérieure au budget 2024. Pourquoi ?

Afin de gagner en efficacité et répondre aux normes de sécurité en vigueur, l'habitacle du véhicule du service doit être adapté (système de rangement et de fixation pour les outils). En fonction des travaux à réaliser d'année en année, ces postes budgétaires peuvent subir des variations importantes.

460.4809 / page 30 :

De quel fonds s'agit-il ?

Il s'agit du fonds d'égalisation des résultats. Il sert à équilibrer les recettes (taxes) et les dépenses liées à l'évacuation et au traitement des eaux. En fonction de son évolution, la taxe peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, ce qui n'est dans l'immédiat pas nécessaire.

810.3156 / page 47 :

Y a-t-il une obligation légale de poser ces nouveaux compteurs d'eau « intelligents » ?

Non, il n'y a pas d'obligation légale de poser des compteurs d'eau intelligents. Les compteurs actuellement posés à Pully sont compatibles avec les compteurs électriques intelligents. La raison de leur remplacement est différente.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation légale de remplacer les compteurs d'eau, il est judicieux de le faire. En effet, en vieillissant, les erreurs de mesure des compteurs d'eau augmentent et provoquent un « sous-comptage » (les compteurs comptent moins d'eau que celle qui a effectivement été consommée), ce qui engendre des pertes financières. L'optimal économique pour le renouvellement des compteurs d'eau se situe aux alentours de 13 ans, âge moyen qui est utilisé dans le plan de renouvellement dédits compteurs.

811.3121 / page 48 :

Etant donné qu'il y a une diminution de la consommation de l'eau, pourquoi le budget 2025 diminue-t-il si faiblement ?

Quelle est la cause de cette diminution de la consommation d'eau étant donné qu'il y a toujours plus d'habitants à Pully ?

Le compte est utilisé pour l'achat d'eau auprès de Lausanne et de Savigny, en complément de l'eau produite par les sources communales.

La consommation d'eau fait l'objet d'une variation saisonnière et multi annuelle. Il n'est ainsi pas possible de la prédire avec un haut niveau de précision. L'estimation de la quantité d'eau achetée est donc basée sur une analyse statistique des derniers exercices, si nécessaire corrigé (ex : baisse prévisible de la production des sources suite à la mise hors service d'un captage). Or, la tendance multi annuelle montre effectivement plutôt une diminution de la consommation d'eau sur le territoire communal, raison pour laquelle le montant du budget diminue légèrement. La diminution est toutefois très légère car il n'y a pas de facteurs prévisibles qui portent à croire que la consommation soit très différente de celle prévue pour 2024.

Les causes effectives de la diminution de la consommation d'eau sont multiples (et ne peuvent pas être déterminées dans le détail). Les principales causes sont les suivantes :

- Facteurs météorologiques (pluie abondante, canicule, sécheresse) qui peuvent provoquer une modification de la production des sources et des utilisations de l'eau par les consommateurs (ex : arrosage en été)
- Ruptures et fuites d'eau
- Remplacements d'appareils électroménagers qui deviennent de plus en plus économes (lave-vaisselle, lave-linge, chasse d'eau, etc.)

Ces différents facteurs compensent ainsi l'augmentation de la population.

812.3114 / page 48 :

De quel matériel s'agit-il. Idem pour la position 812.3154 car pour ces deux postes il y a une augmentation de CHF 5'900. – par rapport au budget 2024 !

Compte 812.3114 : il s'agit du compte utilisé pour l'achat de matériel courant du service des eaux (habits de travail, machines électroportatives, etc.). La hausse des coûts de CHF 5'900.00 est induite par la nécessité de mettre en conformité des rayonnages de l'atelier des SI pour des questions de sécurité. Cette mesure est nécessaire et ne peut pas être reportée. Compte 812.3154 : il s'agit du compte utilisé pour effectuer l'entretien du matériel courant (ex : chariot élévateur, machine à souder les conduites, machine à percer les conduites, détecteurs 4 gaz, débitmètre, génératrices, etc.). Tout ce matériel est indispensable et doit être maintenu en bon état. Certaines machines nécessitent un entretien annuel, alors que d'autres peuvent être révisées et entretenues à une moindre fréquence. Les montants demandés dans le cadre du budget varient ainsi d'une année à l'autre.

822.3809 / page 49 :

De quel fonds s'agit-il ?

Il s'agit du fonds d'égalisation des résultats. Il sert à équilibrer les recettes et les dépenses liées à la vente d'électricité.

822.3900 / page 49 :

Est-ce que la diminution de la marge régulée est liée à la création du fonds de réserve 822.3809 ?

Non, le fonds 822.3809 n'est pas un fonds de réserve mais un fonds d'égalisation des résultats. Il n'y a pas de fonds de réserve pour le chapitre 822 « Energie électrique »

823.3012 / page 50 :

L'exploitation des nouveaux compteurs électriques « intelligents » devait coûter moins cher ! Alors pourquoi avoir besoin d'une nouvelle ressource ?

Contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, la gestion de compteurs traditionnels coûte nettement moins cher que la gestion des compteurs intelligents (matériel plus coûteux qui nécessite une importante infrastructure informatique, des coûts de télécommunication, etc.). Les nombreuses fonctionnalités auxquelles doivent répondre les compteurs (protection des données, accessibilité des données par le client, etc.) nécessitent des ressources et des compétences complémentaires.

Les détails sont donnés dans le préavis n°08-2024 qui stipule notamment (chapitre 7.2.1, p.8) :

« Une ressource supplémentaire est nécessaire pour piloter la transition vers les compteurs intelligents ainsi que leur déploiement de masse et, à terme, pour l'exploitation métier du SMI relatif au contrôle quotidien de la qualité des données, au traitement des données manquantes et autres anomalies, à la création des nouveaux points de mesure, etc. La Ville de Pully ne dispose actuellement ni des compétences ni des ressources humaines suffisantes pour réaliser ces prestations. De plus, il faut relever que le personnel qualifié dans ce domaine est rare sur le marché du travail étant donné la nouveauté de ce secteur très spécifique mais aussi la forte demande liée à l'obligation pour tous les gestionnaires de réseau d'effectuer simultanément une transition vers ces systèmes intelligents.

Afin d'assurer ces prestations, un montant est prévu au présent préavis pour les externaliser durant la première année du déploiement, soit à compter du deuxième trimestre 2025. L'objectif serait toutefois d'internaliser cette ressource pour réduire ces coûts, le coût d'une externalisation pouvant facilement être deux fois plus élevé que celui d'une ressource internalisée. C'est pourquoi un ETP supplémentaire sous forme de contrat à durée déterminée sera ajouté au budget dès 2025. En cas de refus d'accorder cet ETP, cette prestation devra continuer à être externalisée et les montants y relatifs seront ajoutés dans le préavis du 1^{er} semestre 2025 qui financera la seconde étape du déploiement.»

823.4809 / page 51 :

De quel fonds s'agit-il ?

Il s'agit du fonds d'égalisation des résultats. Il sert à équilibrer les recettes et les dépenses liées à l'acheminement de l'électricité.

471.4526.00 – 471.4526.04 / page 84 « STEP »

Pourquoi une diminution de participation de la part des communes de Belmont – Paudex et Pully ?

La participation des communes diminue, d'une part, car le fonds de renouvellement des machines est utilisé pour financer le renouvellement du couplage chaleur force (compte 471.4801.00, montant CHF 295'000.00) et, d'autre part, parce que les coûts totaux d'exploitation diminuent légèrement (cf. 1^{ère} ligne du tableau p. 83 « 4 Travaux », diminution d'environ CHF 45'000.00). La participation des communes est donc inférieure en 2025. La clef de répartition entre les 3 communes, fondée sur le nombre d'équivalents-habitants raccordés à la STEP, reste bien inchangée.

Diverses positions concernant les postes 3155 « entretien des véhicules à moteur ont augmenté :

<u>Chapitre</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
431	25'000.00	20'000.00	19'050.00
460	3'500.00	500.00	---
812	4'000.00	4'400.00	11'068.16
823	13'100.00	8'900.00	9'526.29
	<u>45'600.00</u>	<u>33'800.00</u>	<u>39'684.45</u>

Soit une augmentation de ~ + 13%, par rapport aux comptes 2023 et ~ + 26% par rapport au budget 2024, pourquoi ?

Ils nous semblaient que la ville de Pully avait investi dans de nouveaux véhicules – surtout électriques !

S'il est vrai que les véhicules sont régulièrement renouvelés, ils ne le sont malheureusement pas suffisamment rapidement. Plusieurs véhicules ont dépassé leur durée de vie théorique et sont dans un état de vétusté important qui engendre des frais de réparation élevés. C'est notamment le cas de la nacelle du service électrique (utilisée pour les travaux sur l'éclairage public, compte 823) et du camion utilisé pour l'entretien des écopoints (chapitre 431). Ces véhicules sont indispensables et, tant qu'ils ne sont pas renouvelés, il n'y a malheureusement pas d'alternative à leur réparation (aucun véhicule de réserve à disposition, véhicules trop spécifiques pour être disponibles à la location). Sauf d'éventuels accidents (imprévisibles), il serait en effet possible de réduire les frais d'entretien des véhicules en les renouvelant plus rapidement (ce qui nécessite toutefois d'augmenter les investissements correspondants).

La Sous-commission remercie la direction de la DTSI et son chef de service pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses qui nous ont donné entière satisfaction.

La Sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2025 de la DTSI tel qu'élaboré.

Pour le groupe de travail
Mme Claudia Gämperle – Paul Emile Marchand
Michel Godart rapporteur

Pully, le 8 novembre 2024

VILLE DE PULLY

INVESTISSEMENTS - BUDGET AMORTISSEMENTS 2025

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2023	Montant préavis pr amort. 2025	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2024	Budget 2025	Commentaires
410 - SERVICE TECHNIQUE											
9146.410.13	1.2017.03.410.0	201703002	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	37'226.75	22'334.75		5	20.00%	-7'446.00	-7'446.00	
410 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-7'446.00	-7'446.00	
9170.410.60	1.2016.06.410.0	201606001	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	18'500.50	17'266.50		30	3.33%	-617.00	-617.00	
410 - TOTAL COMPTE 3316 - AMORTISSEMENT D'AUTRES DEPENSES									-617.00	-617.00	
431 - VOIRIE											
9143.431.25	1.2016.02.431.0	201602001	16-02 Silo à Sel	258'026.95	206'468.95		30	3.33%	-8'593.00	-8'593.00	
431 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS									-8'593.00	-8'593.00	
9146.431.13	1.2017.03.431.0	201703003	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	177'324.85	106'394.85		5	20.00%	-35'465.00	-35'465.00	
431 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-35'465.00	-35'465.00	
432 - ECLAIRAGE PUBLIC											
9141.432.05	1.2017.10.432.0	201710003	17-10 Val d'Or & Coteau	32'761.30	27'844.30		20	5.00%	-1'639.00	-1'639.00	
9141.432.06	1.2018.06.432.0	201806002	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	105'379.28	100'110.28		20	5.00%	-5'269.00	-5'269.00	
9141.432.21	1.2019.02.432.0	201902003	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	42'516.49	42'516.49		20	5.00%	-2'126.00	-2'126.00	Amort. dès 2024
9141.432.22	1.2019.03.432.0	201903003	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	20'563.02	19'534.02		20	5.00%	-1'029.00	-1'029.00	
9141.432.25	1.2017.17.432.0	201717004	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	44'888.50	42'643.50		20	5.00%	-2'245.00	-2'245.00	
9141.432.36	1.2013.07.432.0	201307002	13-07 Ch. de Pallin	4'846.15	2'902.15		20	5.00%	-243.00	-243.00	
9141.432.60	1.2016.06.432.0	201606004	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	5'011.43	4'509.43		20	5.00%	-251.00	-251.00	
9141.432.66	1.2008.04.432.0	200804003	08-04 Coll. A. -Reymond, Fau-Blanc, Montiller	9'654.40	5'307.68		20	5.00%	-483.00	-483.00	
9141.432.69	1.2009.13.432.0	200913003	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	38'055.00	20'928.25		20	5.00%	-1'903.00	-1'903.00	
9141.432.79	1.2014.07.432.0	201407007	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	16'531.90	11'569.90		20	5.00%	-827.00	-827.00	
9141.432.88	1.2014.24.432.0	201424003	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	48'036.00	38'428.00		20	5.00%	-2'402.00	-2'402.00	
9141.432.89	1.2015.11.432.0	201511003	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	41'048.55	28'730.55		20	5.00%	-2'053.00	-2'053.00	
9141.432.97	1.2012.01.432.0	201201003	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	12'615.95	8'829.95		20	5.00%	-631.00	-631.00	
9141.432.98	1.2012.06.432.0	201206002	12-06 Ch. du Grillon Sud	10'979.71	6'587.71		20	5.00%	-549.00	-549.00	
9141.432.99	1.2011.05.432.0	201105003	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	39'875.86	25'917.86		20	5.00%	-1'994.00	-1'994.00	
432 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-23'644.00	-23'644.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2023	Montant préavis pr amort. 2025	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2024	Budget 2025	Commentaires
430 - ROUTES											
9141.430.00	1.9999.99.430.3	999999020	EMR routes	3'096'434.73	2'607'581.02		30	-	-103'215.00	-103'215.00	budget basé sur amort. 2024
9141.430.01	1.2015.04.430.0	201504001	15-04 Conservation des ouvrages d'art, phase 1	520'653.10	451'301.10		30	3.33%	-17'338.00	-17'338.00	
9141.430.02	1.2018.08.430.0	201808001	18-08 Conservation des ouvrages d'art, phase 2	836'469.20	780'759.20		30	3.33%	-27'855.00	-27'855.00	
9141.430.04	1.2014.13.430.0	201413001	14-13 Av. des Peupliers, mur soutènement	103'194.50	82'572.50		30	3.33%	-3'437.00	-3'437.00	
9141.430.05	1.2017.10.430.0	201710002	17-10 Val d'Or & Coteau	282'146.70	253'958.70		30	3.33%	-9'396.00	-9'396.00	
9141.430.06	1.2018.06.430.0	201806001	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'122'795.95	1'085'405.95		30	3.33%	-37'390.00	-37'390.00	
9141.430.08	1.2017.07.430.0	201707002	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	240'328.94	208'316.94		30	3.33%	-8'003.00	-8'003.00	
9141.430.11	1.2016.12.430.0	201612001	16-12 Réparation dégâts intempéries mai 2015	122'331.20	97'887.20		30	3.33%	-4'074.00	-4'074.00	
9141.430.21	1.2019.02.430.0	201902002	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	997'569.50	997'569.50		30	3.33%	-33'220.00	-33'220.00	Amort. dès 2024
9141.430.22	1.2019.03.430.0	201903002	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	1'707'203.20	1'650'353.20		30	3.33%	-56'850.00	-56'850.00	
9141.430.24	1.2019.10.430.0	201910001	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	219'168.83	211'869.83		30	3.33%	-7'299.00	-7'299.00	
9141.430.25	1.2017.17.430.0	201717003	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	680'738.00	658'069.00		30	3.33%	-22'669.00	-22'669.00	
9141.430.30	1.2021.08.430.0	202108001	21-08 Giratoire Lavaux/Roches	169'945.65	164'285.65		30	3.33%	-5'660.00	-5'660.00	
9141.430.35	1.1997.17.430.0	200114003	01-14 Liaudoz, deviation, pass. inf. CFF Perraudettaz	3'397'544.05	1'249'118.75		30	3.33%	-113'139.00	-113'139.00	
9141.430.36	1.2013.07.430.0	201307001	13-07 Ch. de Pallin	85'152.10	62'464.10		30	3.33%	-2'836.00	-2'836.00	
9141.430.37	1.2000.27.430.0	200027001	00-27 Quartier des Alpes, amén. routiers	1'282'248.05	513'240.04		30	3.33%	-42'699.00	-42'699.00	
9141.430.38	1.2001.12.430.0	200112001	01-12 Passage inférieur piétons CFF-Liaudoz	1'094'281.80	371'982.42		30	3.33%	-36'440.00	-36'440.00	
9141.430.39	1.2001.08.430.0	200108001	01-08 Av. des Collèges, amén. routiers	678'638.85	249'012.55		30	3.33%	-22'599.00	-22'599.00	
9141.430.40	1.2013.19.430.0	201319003	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	258'959.70	198'591.70		30	3.33%	-8'624.00	-8'624.00	
9141.430.42	1.2002.14.430.0	200214001	02-14 Lignes TL 8 - 67 - 48 prolongement	837'124.35	586'204.20		30	3.33%	-27'877.00	-27'877.00	
9141.430.46	1.2003.06.512.0	200318001	03-18 Ch. de Leisis, réfection	228'551.00	91'479.30		30	3.33%	-7'611.00	-7'611.00	
9141.430.49	1.2002.06.430.0	200206001	02-06 Ch. Jean-Pavillard Nord, réfection	424'569.50	155'781.98		30	3.33%	-14'139.00	-14'139.00	
9141.430.54	1.2003.07.430.0	200307001	03-07 Av. de la Rosiaz / Ch. du Riolet	685'117.05	274'224.65		30	3.33%	-22'815.00	-22'815.00	
9141.430.55	1.2004.04.430.0	200404001	04-04 Ch. Tilleuls / Chamblandes / Château-Sec Sud	384'651.80	166'784.23		30	3.33%	-12'809.00	-12'809.00	
9141.430.56	1.2004.17.430.0	200417001	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	324'203.35	140'574.33		30	3.33%	-10'796.00	-10'796.00	
9141.430.57	1.2004.22.430.0	200422001	04-22 Ch. de Volson, refection partielle	15'358.90	6'143.30		30	3.33%	-512.00	-512.00	
9141.430.58	1.2005.04.430.0	200504002	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	2'600'643.15	1'387'698.55		30	3.33%	-86'602.00	-86'602.00	
9141.430.59	1.2006.06.430.0	200606003	06-06 Ch. de l'Avenir, réfection	213'039.95	42'610.75		30	5.00%	-10'652.00	-10'652.00	
9141.430.60	1.2016.06.430.0	201606003	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	3'069'162.74	2'864'754.74		30	3.33%	-102'204.00	-102'204.00	
9141.430.62	1.2007.08.430.0	200708001	07-08 Ch. du Caudoz, réfection	91'925.05	45'979.65		30	3.33%	-3'062.00	-3'062.00	
9141.430.65	1.2008.03.430.0	200803001	08-03 Rte de Vevey, réfection	380'648.70	215'799.25		30	3.33%	-12'676.00	-12'676.00	
9141.430.66	1.2008.04.430.0	200804002	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	511'480.90	358'167.54		30	3.33%	-17'033.00	-17'033.00	
9141.430.67	1.2009.04.430.0	200904002	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	323'238.87	194'028.35		30	3.33%	-10'764.00	-10'764.00	
9141.430.68	1.2009.12.430.0	200912001	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruissellet	41'461.45	23'503.20		30	3.33%	-1'381.00	-1'381.00	
9141.430.69	1.2009.13.430.0	200913002	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'354'795.25	948'715.41		30	3.33%	-45'115.00	-45'115.00	
9141.430.70	1.2010.04.430.0	201004001	10-04 Bd de la Forêt, réfection chaussée	159'188.50	122'081.50		30	3.33%	-5'301.00	-5'301.00	
9141.430.72	1.2010.05.430.6	201005002	10-05 PALM Priorité A, études (PALM)	441'220.55	147'102.55		3	33.33%	-147'102.55	0.00	FIN AMORT.2024
9141.430.74	1.2010.05.430.8	201005005	10-05 PALM Priorité A, études (Connexes)	394'856.71	131'644.71		3	33.33%	-131'644.71	0.00	FIN AMORT.2024
9141.430.79	1.2014.07.430.0	201407003	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	300'305.49	240'299.49		30	3.33%	-10'001.00	-10'001.00	
9141.430.88	1.2014.24.430.0	201424002	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	2'428'461.40	2'104'989.40		30	3.33%	-80'868.00	-80'868.00	
9141.430.89	1.2015.11.430.0	201511002	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	274'827.55	219'915.55		30	3.33%	-9'152.00	-9'152.00	
9141.430.91	1.2013.15.430.0	201315004	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	229'455.29	168'327.29		30	3.33%	-7'641.00	-7'641.00	
9141.430.93	1.2016.15.430.0	201615001	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	199'774.15	159'856.15		30	3.33%	-6'653.00	-6'653.00	
9141.430.96	1.2014.05.430.0	201405002	14-05 Ecopoint Milliquet, dplmt & réamén.	26'988.15	20'695.15		30	3.33%	-899.00	-899.00	
9141.430.97	1.2012.01.430.0	201201001	12-01 Réhaussement des ponts & réamén.	1'615'283.80	1'292'549.80		30	3.33%	-53'789.00	-53'789.00	
9141.430.98	1.2012.06.430.0	201206001	12-06 Ch. du Grillon Sud	65'093.34	47'749.34		30	3.33%	-2'168.00	-2'168.00	
9141.430.99	1.2011.05.430.0	201105002	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	2'407'743.45	1'846'497.45		30	3.33%	-80'178.00	-80'178.00	
430 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-1'484'188.26	-1'205'441.00	
9170.430.22	1.2019.03.430.1	201903008	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	5'734.90	5'543.90		30	3.33%	-191.00	-191.00	
430 - TOTAL COMPTE 3316 - AMORTISSEMENT D'AUTRES DEPENSES									-191.00	-191.00	

Cpte bilan	Section	N° Immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2023	Montant prévus pr amort. 2025	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2024	Budget 2025	Commentaires
451 - ORDURES MENAGERES ET DECHETS											
9141.451.21	1.2019.02.451.0	201902004	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	140'811.53	140'811.53		15	6.67%	-9'393.00	-9'393.00	Amort. dès 2024
9141.451.60	1.2016.06.451.0	201606005	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	57'224.01	49'590.01		15	6.67%	-3'817.00	-3'817.00	
9141.451.69	1.2009.13.451.0	200913004	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	54'885.20	21'938.19		15	6.67%	-3'661.00	-3'661.00	
9141.451.88	1.2014.24.451.0	201424004	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	90'211.31	66'139.31		15	6.67%	-6'018.00	-6'018.00	
9141.451.93	1.2016.15.451.0	201615002	16-15 Réaménag. Écopoints Guillemin-Caudoz	249'403.94	149'587.94		15	6.67%	-16'636.00	-16'636.00	
9141.451.95	1.2012.12.451.0	201212003	12-12 Réaménagement des écopoints (15 ans)	205'713.13	95'937.13		15	6.67%	-13'722.00	-13'722.00	
9141.451.96	1.2014.05.451.0	201405001	14-05 Ecopoint Milliquet, dplmt et réamèn.	245'945.90	131'110.90		15	6.67%	-16'405.00	-16'405.00	
9141.451.97	1.2012.01.451.0	201201004	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	56'594.50	33'944.50		15	6.67%	-3'775.00	-3'775.00	
9141.451.99	1.2011.05.451.0	201105004	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	67'432.10	35'946.10		15	6.67%	-4'498.00	-4'498.00	
451 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-77'925.00	-77'925.00	
460 - CANALISATIONS ET EPURATION											
9141.460.00	1.9999.00.460.5	999900030	Taxes raccordement réseau épuration	-1'040'688.38	-734'520.38		30	-	38'271.00	38'271.00	budget basé sur amort. 2024
9141.460.01	1.9999.00.460.0	999900031	Taxe raccordement eaux claires	-2'142'949.51	-1'771'367.49		30	-	71'432.00	71'432.00	budget basé sur amort. 2024
9141.460.02	1.9999.00.460.0	999900032	Taxe raccordement eaux usées	-3'508'832.97	-2'826'226.01		30	-	116'962.00	116'962.00	budget basé sur amort. 2024
9141.460.03	1.9999.99.460.3	999999021	EMR assainissement	2'097'267.51	1'746'849.86		30	-	-69'909.00	-69'909.00	budget basé sur amort. 2024
9141.460.05	1.2017.10.460.0	201710004	17-10 Val d'Or & Coteau	260'649.60	234'609.60		30	3.33%	-8'680.00	-8'680.00	
9141.460.06	1.2018.06.460.0	201806003	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	1'314'145.25	1'270'383.25		30	3.33%	-43'762.00	-43'762.00	
9141.460.08	1.2017.07.460.0	201707003	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	230'259.20	199'587.20		30	3.33%	-7'668.00	-7'668.00	
9141.460.21	1.2019.02.460.0	201902005	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	2'460'886.60	2'460'886.60		30	3.33%	-81'948.00	-81'948.00	Amort. dès 2024
9141.460.22	1.2019.03.460.0	201903005	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	984'223.25	951'448.25		30	3.33%	-32'775.00	-32'775.00	
9141.460.24	1.2019.10.460.0	201910002	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	793'031.94	766'623.94		30	3.33%	-26'408.00	-26'408.00	
9141.460.25	1.2017.17.460.0	201717005	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	975'071.25	942'601.25		30	3.33%	-32'470.00	-32'470.00	
9141.460.36	1.2013.07.460.0	201307003	13-07 Ch. de Pallin	568'017.55	416'697.55		30	3.33%	-18'915.00	-18'915.00	
9141.460.40	1.2013.19.460.0	201319001	13-19 Ramuz / Source / Carvalho	13'134.90	10'068.90		30	3.33%	-438.00	-438.00	
9141.460.58	1.2005.04.460.0	200504003	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	3'697'749.35	1'880'397.22		30	3.19%	-117'959.00	-117'959.00	
9141.460.59	1.2006.06.460.0	200606004	06-06 Ch. de l'Avenir, mise en séparatif	219'829.95	102'640.59		30	3.33%	-7'321.00	-7'321.00	
9141.460.60	1.2016.06.460.0	201606006	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	2'436'679.30	2'274'395.30		30	3.33%	-81'142.00	-81'142.00	
9141.460.62	1.2007.08.460.0	200708002	07-08 Ch. du Caudoz, assainissement	390'791.80	195'495.00		30	3.33%	-13'014.00	-13'014.00	
9141.460.63	1.2007.16.460.0	200716003	07-16 Ch. de Villardiez, assainissement	364'693.60	194'594.90		30	3.33%	-12'145.00	-12'145.00	
9141.460.65	1.2008.03.460.0	200803002	08-03 Rte de Vevey, assainissement	657'828.45	372'942.35		30	3.33%	-21'906.00	-21'906.00	
9141.460.66	1.2008.04.460.0	200804004	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	2'511'704.47	1'758'860.99		30	3.33%	-83'640.00	-83'640.00	
9141.460.67	1.2009.04.460.0	200904003	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	245'335.23	147'263.87		30	3.33%	-8'170.00	-8'170.00	
9141.460.68	1.2009.12.460.0	200912002	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisseaulet	15'723.05	8'910.50		30	3.33%	-524.00	-524.00	
9141.460.69	1.2009.13.460.0	200913005	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	1'408'930.45	986'622.10		30	3.33%	-46'918.00	-46'918.00	
9141.460.79	1.2014.07.460.0	201407004	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	707'197.75	565'897.75		30	3.33%	-23'550.00	-23'550.00	
9141.460.88	1.2014.24.460.0	201424005	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	4'625'718.45	4'009'570.45		30	3.33%	-154'037.00	-154'037.00	
9141.460.89	1.2015.11.460.0	201511004	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	237'909.55	190'371.55		30	3.33%	-7'923.00	-7'923.00	
9141.460.91	1.2013.15.460.0	201315003	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	458'993.80	336'713.80		30	3.33%	-15'285.00	-15'285.00	
9141.460.97	1.2012.01.460.0	201201005	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	260'984.70	208'838.70		30	3.33%	-8'691.00	-8'691.00	
9141.460.98	1.2012.06.460.0	201206003	12-06 Ch. du Grillon Sud	359'496.96	263'720.96		30	3.33%	-11'972.00	-11'972.00	
9141.460.99	1.2011.05.460.0	201105005	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	1'078'056.40	826'756.40		30	3.33%	-35'900.00	-35'900.00	
460 - TOTAL COMPTE 3311 - AMORTISSEMENT OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT									-746'405.00	-746'405.00	
9143.471.01	6.2002.22.460.0	20022201	02-22 STEP rationalisation de l'énergie	376'925.20	37'686.60		20	5.00%	-18'847.00	-18'839.60	FIN AMORT.2025
460 - TOTAL COMPTE 3312 - AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS									-18'847.00	-18'839.60	

Cpte bilan	Section	N° Immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2023	Montant préavis pr amort. 2025	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2024	Budget 2025	Commentaires
9149.471.06	6.2022.02.460.0	202202001	22-02 STEP - Remplac. Couplage chaleur force	234'475.55	234'475.55	295'000.00	1	100.00%	0.00	-295'000.00	Amort. prévu en 2025
460 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									0.00	-295'000.00	
812 - RESEAU D'EAU											
9144.812.00	1.9999.99.812.2	999900040	Réseau d'eau capital	1'828'118.23	853'122.23		30	-	-60'937.25	-60'937.25	budget basé sur amort. 2024
9144.812.01	1.9999.00.812.1	99990031	Participation tiers frais réseau Eau - subside ECA	-276'087.69	-179'574.49		30	-	9'449.00	9'449.00	budget basé sur amort. 2024
9144.812.01	1.9999.00.812.4	99990032	Participation tiers frais réseau Eau - fournitures	-530'425.02	-285'266.18		30	-	17'681.00	17'681.00	budget basé sur amort. 2024
9144.812.01	1.9999.00.812.5	99990033	Participation tiers frais réseau Eau - taxe raccord.	-4'270'095.27	-3'297'542.17		30	-	142'337.00	142'337.00	budget basé sur amort. 2024
9144.812.02	1.9999.99.812.3	99999022	Investissements EMR eau	1'436'803.68	1'147'181.20		30	-	-47'894.00	-47'894.00	budget basé sur amort. 2024
9144.812.05	1.2017.10.812.0	201710005	17-10 Val d'Or & Coteau	69'519.92	62'571.92		30	3.33%	-2'316.00	-2'316.00	
9144.812.06	1.2018.06.812.0	201806004	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	569'277.49	550'320.49		30	3.33%	-18'957.00	-18'957.00	
9144.812.08	1.2017.07.812.0	201707001	17-07 CF Ramuz - Remplac. conduite eau	327'827.52	284'159.52		30	3.33%	-10'917.00	-10'917.00	
9144.812.21	1.2019.02.812.0	201902006	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	393'434.70	393'434.70	447'000.00	30	3.33%	-13'102.00	-13'102.00	Amort. dès 2024
9144.812.22	1.2019.03.812.0	201903006	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	236'106.78	228'243.78		30	3.33%	-7'863.00	-7'863.00	
9144.812.24	1.2019.10.812.0	201910003	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	145'448.65	140'604.65		30	3.33%	-4'844.00	-4'844.00	
9144.812.25	1.2017.17.812.0	201717006	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	586'678.66	567'141.66		30	3.33%	-19'537.00	-19'537.00	
9144.812.55	1.2004.04.812.0	200404002	04-04 Ch. Tilleuls chamblandes château sec	128'152.35	50'704.17		30	3.33%	-4'268.00	-4'268.00	
9144.812.56	1.2004.17.812.0	200417002	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	178'632.30	72'339.00		30	3.33%	-5'949.00	-5'949.00	
9144.812.57	1.2004.22.812.0	200422002	04-22 Ch. de Volson, réfection partielle	367'386.69	150'726.29		30	3.33%	-12'234.00	-12'234.00	
9144.812.58	1.2005.04.812.0	200504004	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	1'079'623.44	561'146.73		30	3.25%	-35'088.00	-35'088.00	
9144.812.59	1.2006.06.812.0	200606002	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	214'765.15	119'954.21		30	3.33%	-7'152.00	-7'152.00	
9144.812.60	1.2016.06.812.0	201606007	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	652'420.62	608'968.62		30	3.33%	-21'726.00	-21'726.00	
9144.812.61	1.2006.07.812.0	200607001	06-07 Avenir des sources communales de Pully	978'306.91	750'505.91		30	3.34%	-32'676.00	-32'676.00	
9144.812.62	1.2007.08.812.0	200708003	07-08 Ch. de Caudoz, remplacement conduites	81'268.80	40'650.15		30	3.33%	-2'707.00	-2'707.00	
9144.812.63	1.2007.16.812.0	200716004	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'eau	166'437.05	88'805.65		30	3.33%	-5'543.00	-5'543.00	
9144.812.65	1.2008.03.812.0	200803003	08-03 Rte de Vevey, conduites	188'056.05	106'609.35		30	3.33%	-6'263.00	-6'263.00	
9144.812.66	1.2008.04.812.0	200804005	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	27'141.10	19'004.40		30	3.33%	-904.00	-904.00	
9144.812.67	1.2009.04.812.0	200904004	09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	118'953.35	71'396.91		30	3.33%	-3'962.00	-3'962.00	
9144.812.68	1.2009.12.812.0	200912003	09-12 Réhabilitation Ch. du Ruisselet	109'233.75	61'924.10		30	3.33%	-3'638.00	-3'638.00	
9144.812.69	1.2009.13.812.0	200913006	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	464'254.42	325'099.27		30	3.33%	-15'460.00	-15'460.00	
9144.812.79	1.2014.07.812.0	201407005	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	205'373.62	164'339.62		30	3.33%	-6'839.00	-6'839.00	
9144.812.88	1.2014.24.812.0	201424006	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	239'248.73	207'380.73		30	3.33%	-7'967.00	-7'967.00	
9144.812.89	1.2015.11.812.0	201511005	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	118'819.56	95'077.56		30	3.33%	-3'957.00	-3'957.00	
9144.812.91	1.2013.15.812.0	201315001	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	132'369.89	97'105.89		30	3.33%	-4'408.00	-4'408.00	
9144.812.92	1.2013.14.812.0	201314001	13-14 Montiller, travaux urgents	307'815.22	225'807.22		30	3.33%	-10'251.00	-10'251.00	
9144.812.97	1.2012.01.812.0	201201006	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	89'786.70	71'846.70		30	3.33%	-2'990.00	-2'990.00	
9144.812.98	1.2012.06.812.0	201206004	12-06 Ch. du Grillon Sud	132'212.29	96'988.29		30	3.33%	-4'403.00	-4'403.00	
9144.812.99	1.2011.05.812.0	201105006	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	518'706.96	397'795.96		30	3.33%	-17'273.00	-17'273.00	
812 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-232'558.25	-232'558.25	
9146.812.13	1.2017.03.812.0	201703007	17-03 Renouv. & acquis. véhicules 17-19	55'070.57	33'040.57		5	20.00%	-11'015.00	-11'015.00	
812 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-11'015.00	-11'015.00	

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2023	Montant préavis pr amort. 2025	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2024	Budget 2025	Commentaires
823 - RESEAU ELECTRIQUE											
9144.823.00	1.9999.99.823.2	999900041	Réseau électrique, capital	372'715.27	74'543.27		20	5.00%	-18'635.75	-18'635.75	budget basé sur amort. 2024
9144.823.03	1.9999.99.823.3	999999023	Investissements EMR électricité	2'467'815.53	1'661'203.12		20	-	-123'391.00	-123'391.00	budget basé sur amort. 2024
9144.823.04	1.9999.00.823.4	999900034	Participation tiers réseau Electricité - fournitures	-1'368'426.79	-830'371.35		20	-	68'422.00	68'422.00	budget basé sur amort. 2024
9144.823.04	1.9999.00.823.5	999900035	Participation tiers réseau Electricité - taxe raccord.	-2'013'038.79	-1'281'412.39		20	-	100'652.00	100'652.00	budget basé sur amort. 2024
9144.823.05	1.2017.10.823.0	201710006	17-10 Val d'Or & Coteau	74'516.81	63'338.81		20	5.00%	-3'726.00	-3'726.00	
9144.823.06	1.2018.06.823.0	201806005	18-06 Ch. Métairie+Pont du Diable, mise en séparatif	172'562.29	163'933.29		20	5.00%	-8'629.00	-8'629.00	
9144.823.21	1.2019.02.823.0	201902007	19-02 Ch. Vignes/Pré de la Tour, mise en séparatif	399'971.77	399'971.77	391'000.00	20	5.00%	-19'999.00	-19'999.00	Amort. dès 2024
9144.823.22	1.2019.03.823.0	201903007	19-03 Boverattes - infrastructures, mise séparatif	195'655.34	185'872.34		20	5.00%	-9'783.00	-9'783.00	
9144.823.24	1.2019.10.823.0	201910004	19-10 Travaux d'urgence Guisan-Haldimand	31'369.01	29'800.01		20	5.00%	-1'569.00	-1'569.00	
9144.823.25	1.2017.17.823.0	201717007	17-17 Préau/Collèges mise en séparatif	208'966.38	198'517.38		20	5.00%	-10'449.00	-10'449.00	
9144.823.32	1.2002.14.823.0	200214002	02-14 Ligne TL 8 - 67 - 48 prolongement	120'693.25	10'936.52		20	4.52%	-5'456.00	-5'480.52	FIN AMORT.2025
9144.823.36	1.2013.07.823.0	201307004	13-07 Ch. de Pallin	39'127.86	23'471.86		20	5.00%	-1'957.00	-1'957.00	
9144.823.55	1.2004.04.823.0	200404003	04-04 Ch. Tilleuls, Chamblandes, Château-Sec Sud	73'559.55	8'420.97		20	5.00%	-3'678.00	-3'678.00	
9144.823.56	1.2004.17.823.0	200417003	04-17 Ch. du Coteau et de la Joliette	150'005.65	17'473.49		20	5.00%	-7'501.00	-7'501.00	
9144.823.57	1.2004.22.823.0	200422003	04-22 Ch. de Volson, rection partielle	102'500.35	12'548.60		20	5.00%	-5'126.00	-5'126.00	
9144.823.58	1.2005.04.823.0	200504005	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	459'487.21	134'470.15		20	4.88%	-22'423.00	-22'423.00	
9144.823.59	1.2006.06.823.0	200606001	06-06 Ch. de l'Avenir réfection	36'171.10	7'230.62		20	5.00%	-1'809.00	-1'809.00	
9144.823.60	1.2016.06.823.0	201606008	16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert	447'050.82	402'344.82		20	5.00%	-22'353.00	-22'353.00	
9144.823.62	1.2007.08.823.0	200708004	07-08 Ch. du Caudoz, conduites	17'539.70	4'384.70		20	5.00%	-877.00	-877.00	
9144.823.63	1.2007.16.823.0	200716005	07-16 Ch. de Villardiez, réseau d'électricité	138'715.70	41'612.90		20	5.00%	-6'936.00	-6'936.00	
9144.823.65	1.2008.03.823.0	200803004	08-03 Rte de Vevey, conduites industrielles	62'258.48	21'789.83		20	5.00%	-3'113.00	-3'113.00	
9144.823.66	1.2008.04.823.0	200804006	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	130'623.19	71'836.03		20	5.00%	-6'532.00	-6'532.00	
9144.823.67	1.2009.04.823.0	200904005	09-04 Grand'Rue, aménagements urbains	53'968.10	21'582.46		20	5.00%	-2'699.00	-2'699.00	
9144.823.69	1.2009.13.823.0	200913007	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	284'534.99	156'492.24		20	5.00%	-14'227.00	-14'227.00	
9144.823.79	1.2014.07.823.0	201407006	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	28'135.58	19'693.58		20	5.00%	-1'407.00	-1'407.00	
9144.823.88	1.2014.24.823.0	201424007	14-24 Villardin / Joliette / Somais / Verney	398'604.45	318'880.45		20	5.00%	-19'931.00	-19'931.00	
9144.823.89	1.2015.11.823.0	201511006	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	83'223.83	58'251.83		20	5.00%	-4'162.00	-4'162.00	
9144.823.91	1.2013.15.823.0	201315002	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	3'127.70	1'871.70		20	5.00%	-157.00	-157.00	
9144.823.97	1.2012.01.823.0	201201007	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	164'799.30	115'359.30		20	5.00%	-8'240.00	-8'240.00	
9144.823.98	1.2012.06.823.0	201206005	12-06 Ch. du Grillon Sud	58'298.29	34'978.29		20	5.00%	-2'915.00	-2'915.00	
9144.823.99	1.2011.05.823.0	201105007	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	256'821.90	166'927.90		20	5.00%	-12'842.00	-12'842.00	
823 - TOTAL COMPTE 3329 - AUTRES AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									-181'448.75	-181'473.27	
9146.823.13	1.2017.03.823.0	201703008	17-03 Renouv.& acquis. véhicules 17-19	101'671.94	61'001.94		5	20.00%	-20'335.00	-20'335.00	
823 - TOTAL COMPTE 3313 - AMORTISSEMENT MACHINES, MOBILIER ET VEHICULES									-20'335.00	-20'335.00	

Rapport de la sous-commission DUE à la COFIN

Budget 2025 - Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement

Membres de la sous-commission :

Roger Zimet, Bertrand Yersin, Jean-Robert Chavan

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2025 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par courriel le 4 novembre à Monsieur le Conseiller municipal Lucas Girardet, que nous tenons à remercier, ainsi que ses collaborateurs, pour les réponses rapides et exhaustives reçues de son dicastère le 8 novembre.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes :

- > Compte 42 420 - Urbanisme et Environnement (pp.24-25)
- > Compte 44 441 - Parcs, Promenades et Cimetières (pp.27-28)

Ce budget comporte aussi deux volets, l'un relatif aux effectifs du personnel communal fixe :

- > Rubrique 420.3011 - Urbanisme et Environnement
- > Rubrique 441.3011 - Parcs – Promenades – Cimetières. Les deux rubriques p. VII.

Et l'autre, aux effectifs du personnel communal auxiliaire :

- > Rubrique 420.3012 - Urbanisme et Environnement
- > Rubrique 441.3012 - Parcs – Promenades – Cimetières. Les deux rubriques p. X

La sous-commission a pris note de la diminution des **charges** par rapport au budget précédent 2024 et aux Comptes 2023, due pour l'essentiel à la fin d'amortissements sous chiffre 420.3311 (Amortissements ouvrages génie civil et assainissement), et de l'augmentation des **revenus** attendus en 2025 par la future application de la nouvelle grille du règlement des émoluments (voir question à ce sujet), en ce qui concerne le groupe des comptes 42 420 (urbanisme).

La sous-commission a aussi pris note de la légère diminution des **charges** par rapport au budget précédent 2024, et de l'augmentation des **revenus** attendus en 2025 par rapport au budget précédent 2024, due pour le total par l'augmentation du chiffre 441.4356 (Facturation de services à des tiers), en ce qui concerne le groupe des comptes 44 441 (parcs et promenades).

Le reste des postes du budget restant dans les limites de l'année antérieure, la sous-commission propose donc à la Commission des finances d'accepter le budget 2025 de la DUE.

Veuillez bien trouver ci-dessous les questions que la sous-commission a soulevées ainsi que les réponses reçues.

Questions relatives au personnel :

Page VII Cpt 420.3011 Urbanisme et environnement :

Suite à la question soulevée lors de la séance du Conseil communal du mercredi 30 octobre 2024 au sujet du préavis N° 22-2024 (Campagne Guillemin : rénovation de la place de jeux), le poste d'architecte-paysagiste existant dans le budget 2023 (Nb. collab. = 1 / EPT = 1), puis n'apparaissant plus dans le budget 2024 et enfin, figurant à nouveau dans le budget 2025 (Nb. collab. = 1 / EPT = 0.40) a-t-il effectivement déjà été, ou va-t-il effectivement être réaménagé au sein du personnel du dicastère ?

La DUE comptait effectivement un poste de chef de projet Architecte-paysagiste jusqu'à août 2022, puis de novembre 2022 jusqu'à fin septembre 2023. Il n'a pas été repourvu pour 2024, au profit de l'engagement d'un chef de projet Architecte dès décembre 2023. Un nouveau poste d'Architecte-paysagiste sera mis au concours en cas d'acceptation du budget, sur la base d'un temps partiel.

Page VII Cpt 441.3011 Parcs - Promenades - Cimetières :

La Commune de Pully a-t-elle complètement abandonné toute production horticole ?

Oui.

Questions relatives aux comptes :

420 service urbanisme et environnement

1 Questions liées au personnel auxiliaire

Page X (420.3012) brochure, & page 24 (420.3012) tableau Excel :

Budget 2024 CHF 171'000,- / Budget 2025 CHF 227'000,- = augmentation : CHF 56'000,- Même nombre de collaborateurs 2025 vs 2024 (5), (EPT - 0,2). Explication sur cette augmentation de CHF 56'000,- ?

Cette augmentation s'explique par un remplacement d'un congé maladie compensé par la perte de gain au 4361.

2 Page 25 (420'3143 Entretien signalisation routière et éclairage publique) : Projet de tarification du stationnement au bord du lac : Davantage de précisions sur le projet et détail du montant de CHF 95'000,- ?

Le projet est mené par la DTSI qui dispose des détails sur ce projet. Le montant est présenté dans la rubrique 420 car le financement de ce projet fait appel au fonds de réserve pour la construction de places de parc. La contrepartie de ce montant est à la rubrique 420.3143.

3 Page 25 (420'3145 Entretien des parcs et des zones de loisir) : Détail du montant de CHF 70'000,- ?

Ce montant permet de couvrir les dépenses liées au remplacement des plaquettes de nom des rues, ainsi que divers aménagements urbains selon les projets d'espaces publics déclenchés par la DUE ou en collaboration avec la DTSI.

4 Page 25 (420'3185 Honoraires et frais d'expertises) : Le montant de CHF 330'000,- ne concerne-t-il que le financement des études du SDEL ou comporte-t-il d'autres honoraires et frais budgétisés ?
Détail du montant ?

Le montant comporte une partie de CHF 45'000.- pour le financement des études du SDEL. Le restant concerne les autres honoraires et frais engagés directement par la DUE (honoraires de prestataires externes architectes, urbanistes, ingénieurs, spécialistes du bâtiment, frais d'avocats, etc.).

5 Page 25 (420'3311 Amortiss. ouvrages génie civil et assainissement) : Détail du montant de CHF 359'700,- ?

Ce montant agrège l'amortissement d'une vingtaine d'objets dont les principaux - en matière de montant - sont les objets 13-02 Secteur Gare, phase 1 (87 kCHF), 14-11 PQ Vallon de la Paudèze (68 kCHF) et 16-06 BD de la Forêt et arrêt bus Val-Vert (60 kCHF).

6 Page 25 (420'3329 Autres amortiss. du patrimoine administratif) : Détail du montant de CHF 352'400,- ? Suites des amortissement du préavis 15-2019 (Site Collège principal - plan d'affectation et concours d'architecture) et du préavis 22-2014 (Création d'un Hôtel de Ville - élaboration PQ et org. d'un concours d'architecture) ? Montants précis pour chaque poste ?

C'est exact. Pour le préavis n°15-2019, il s'agit d'un montant de CHF 156'546.- et pour le préavis n°22-2014, il s'agit d'un montant CHF 162'193, dont l'amortissement a commencé en 2024. Pour information, en 2024 – budget de CHF 379'600, le calcul des amortissements se basait sur le montant prévu au budget (respectivement CHF 180'000 et CHF 166'000) et non pas encore sur le montant effectif, étant donné que les préavis n'étaient pas encore bouclés.

7 Page 25 (420'4313 Emoluments administratifs) : 2025 : budget CHF 350'000,- / 2024 : compte à paraître / 2023 : comptes CHF 157'041,10. Selon la nouvelle grille de tarification quels sont les émoluments qui ont le plus augmenté en facturation ?

La nouvelle grille de tarification était prévue pour une entrée en vigueur en 2024. Malheureusement, cette grille de tarification (préavis n°3-2024) n'a pas encore pu entrer en vigueur, dû à des délais cantonaux pour l'approbation du règlement adopté par le Conseil. Il n'est donc pas encore possible de tirer des conclusions sur ce nouveau règlement. Les estimations des émoluments attendus pour 2024 ont simplement été reconduites telles quelles pour 2025.

441 Parcs, promenades et cimetières

1 Page 27 (441'3011 Traitements du personnel) : Que signifie la remarque "variation de taux" ?

Il s'agit de l'augmentation du taux d'un poste d'horticulteur passant de 60% à 80% et d'un poste diminuant d'un taux de 100% à 90%.

2 Page 28 (441'3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs) : Détail du montant de CHF 1'401'500,- des travaux d'entretiens externalisés ?

Ce poste comprend à la fois les travaux d'entretien externalisés à différentes entreprises, pour un montant légèrement inférieur à 1 MCHF, ainsi que les frais liés aux travaux d'entretien menés par les équipes de l'entité Environnement, Parcs et Promenades, y compris l'entretien du patrimoine arboricole et l'entretien spécifique des places de jeux pour enfants.

3 Page 28 (441'3656.01 Subvention pour plantation s/fds privés) : Aménagement d'un nouveau compte sur le plan comptable en lien avec le nouveau règlement sur la protection des arbres ? Pas de dotation pour ce compte ?

Il s'agit effectivement d'un compte nécessité pour le versement de subventions à des tiers pour des plantations sur fonds privés. Sur le plan comptable, il s'agit d'une charge qui trouve son équivalent au compte 441.4809 qui est un prélèvement sur le fonds d'arborisation alimentée par la taxation des arbres non compensés, que cela soit par le règlement actuel ou en attente du nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Pour la sous-commission DUE

Roger Zimet
Bertrand Yersin
Jean-Robert Chavan, rapporteur.

Pully, le vendredi 8 novembre 2024



Conseil communal

Commission des finances

Pully, le 8 novembre 2024

Rapport de la sous-commission DJAS en lien avec l'étude du budget 2025

Membres de la sous-commission DJAS

Bernheim Nathalie

Currat Yves

Margelisch Stephan

La sous-commission s'est réunie à trois occasions, les 16 et 24 octobre, ainsi que le 7 novembre. Une liste de questions a été adressée à la DJAS et une délégation a rencontré le 22 octobre Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz ainsi que Monsieur Alain Delaloye, Chef de service, afin d'examiner plus particulièrement la thématique de l'accueil de jour. Les autres échanges se sont déroulés par courriel. Nous remercions la DJAS pour la qualité des échanges et ses réponses exhaustives à nos questions.

La sous-commission a décidé de travailler selon trois axes :

1. Une approche générale faite de questions transverses posées au service ;
2. Des questions en lien avec des postes faisant l'objet d'augmentations jugées substantielles ; *les réponses obtenues sont en bleu dans le rapport ;*
3. Puis l'étude particulière de l'accueil de jour de la ville de Pully.

Finalement la sous-commission recommande l'adoption du budget de la DJAS amendé d'un montant de CHF 240'000.-, amendement expliqué et dont le montant est justifié au point 3 du présent rapport.

Amendement

711.3655.09 Aides et subvention prévoyance sociale, charge de CHF 4'670'000.-

Diminution de CHF 200'000.- pour porter ce poste de charge à CHF 4'470'000.-

Au fil des pages de ce rapport, la sous-commission constate que des possibilités d'économie doivent encore être envisageables pour les années à venir si les services de la DJAS se réinterrogent de façon systématique et méthodique sur les coûts de structure et les pratiques tarifaires, notamment dans le domaine du parascolaire. Les membres de la sous-commission forment le vœu que les budgets à venir reflètent cette approche.

Table des matières

1. Questions générales	3
1.1. Avez-vous, par rapport à l'année passée, pu mettre en œuvre des mesures (supplémentaires) d'assainissement des finances communales dans votre département ? ..3	
1.2. Pensez-vous à des pistes d'amélioration internes aux services de la DJAS, ne touchant pas les prestations, et qui vont dans le sens d'une réduction des coûts ? Quelles sont-elles ?.....4	4
1.3. Avez-vous connaissance de mesures que vous souhaiteriez pouvoir mettre en œuvre mais qui n'ont pas encore été activées (que ce soit en interne au service ou vers l'extérieur) et qui vont dans le sens d'une réduction des coûts ?4	4
1.4. Pouvez-vous mettre à disposition de la sous-commission une liste des cas où une convention, un accord financier ou toute autre forme de lien existe avec la DJAS et implique de la part de cette dernière un droit / une obligation de siéger / de décision par la structure concernée et faisant de la commune une partie prenante ?5	5
1.5. Avez-vous pendant l'année écoulée eu des renouvellements de certaines conventions ou accords existants ? Le cas échéant avez-vous pu rediscuter les conditions et vérifier si des pistes d'amélioration existent ?5	5
1.6. Pouvez-vous partager avec la sous-commission un échéancier des dates de rediscussions en lien avec ces participations ?5	5
2. Liste de questions en lien avec la présentation du budget dans la brochure	6
3. 711 Petite enfance et jeunesse	9
Annexes	13
Annexe 1 liste et suivi des conventions en cours qui lient la Ville de Pully, Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS)	14
Annexe 2 Organisation de l'accueil de jour de l'enfance dans le réseau PPBL.....	16
Annexe 3 Couts moyens 2023 des structures d'accueil du réseau PPBL	17
Annexe 4 Brochure et budget 2025 de la FEJ	18

1. Questions générales

1.1. Avez-vous, par rapport à l'année passée, pu mettre en œuvre des mesures (supplémentaires) d'assainissement des finances communales dans votre département ?

Secteur Administration scolaire et parascolaire communale, chapitre 5 : Nous allons déplacer le réfectoire primaire « la Salamandre » situé au chemin du Stand 7, dans le bâtiment du refuge des 4 vents, au Collège de Chantemerle.

Cette modification est planifiée durant les vacances d'été 2025 et permettra d'économiser des frais de transport à hauteur de CHF 25'000.00 annuel.

De même, ce transfert de la prestation sur le site scolaire de Chantemerle nous permettra d'économiser le loyer du refuge des 4 Vents, soit CHF 30'000.00 annuel.

CHF 3'000.00 seront également économisés sur les outils informatiques nécessaires aux classes secondaires du fait que les étages 1, 2 et 3 du collège Arnold Reymond sont déjà équipés actuellement selon les normes cantonales, respectivement avec des moyens d'affichages numériques frontaux (selon le préavis-15-2022).

Secteur jeunesse, chapitre 5 :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024, nous avons établi une nouvelle convention avec les communes de Belmont-sur-Lausanne et de Paudex afin de refacturer à ces communes, dont la population bénéficie d'un tarif préférentiel, la partie subventionnée des activités extrascolaires (colonies, camps durant les vacances). En 2024, cela représente un produit de CHF 3'580.00.

En 2025, nous travaillerons en collaboration avec le service des finances sur une nouvelle convention concernant Espace Jeunes afin de refacturer une partie des coûts de prise en charge des jeunes de Belmont et de Paudex dans ce centre.

Concernant l'annonce des camps et des colonies sous l'égide de Jeunesse et Sport afin d'obtenir des subsides fédérales et cantonales, nous sommes en train de former le personnel en conséquence afin d'intégrer de nouvelles recettes en 2026.

Globalement, pour le reste, les mesures d'assainissement des finances proposées par la DJAS pour l'année écoulée sont décrites au pages 6 à 9 du préavis 23-2023 sur le budget 2024 joint pour information à ce courriel. (Cf. **annexe 1**)

Basées essentiellement sur une dégradation des prestations existantes délivrées par la DJAS ou par des revenus supplémentaires, certaines de ces mesures proposées ont été annihilées par le Conseil communal par voie d'amendements au préavis sur le budget 2024.

Il n'y a pas d'autres mesures supplémentaires d'assainissement des finances communales à mentionner pour la DJAS si ce n'est une gestion quotidienne rigoureuse et une volonté permanente d'optimisation des processus et de la gestion des affaires et dossiers de la Direction.

La sous-commission prend note des efforts à fournir et s'interroge sur les raisons pour lesquelles les tarifs tardent à être revus sachant les difficultés financières de la commune et la non-pertinence de subventionner les communes voisines.

1.2. Pensez-vous à des pistes d'amélioration internes aux services de la DJAS, ne touchant pas les prestations, et qui vont dans le sens d'une réduction des coûts ? Quelles sont-elles ?

Comme mentionné précédemment, il y a une volonté permanente d'optimisation des processus et de la gestion des affaires et dossiers de la Direction.

Le budget 2025 et le processus de préparation de celui-ci intègrent ces préceptes.

Il n'y a pas d'autres pistes d'amélioration internes qui ont été identifiées sans toucher aux prestations délivrées.

1.3. Avez-vous connaissance de mesures que vous souhaiteriez pouvoir mettre en œuvre mais qui n'ont pas encore été activées (que ce soit en interne au service ou vers l'extérieur) et qui vont dans le sens d'une réduction des coûts ?

Comme déjà abordé en séance de sous-commission le 22 octobre 2024, une révision complète de la politique tarifaire du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont Lutry (PPBL) (barème de facturation aux parents des places d'accueil de l'enfance) est planifiée pour 2025 dans le but de l'adapter à l'évolution de ces dernières années du coût réel moyen de la prestation.

Cette révision devrait ainsi permettre de diminuer la part communale de financement des places d'accueil.

Est également prévue en 2025, la modification des principes de répartition des coûts de fonctionnement de l'accueil familial de PPBL (AFJ, mamans de jour) sur les 4 communes, avec pour objectif une répartition des coûts non plus en fonction du nombre d'accueillantes par commune, mais en toute vraisemblance pour une part au coût par habitant et/ou au prorata des heures d'accueil.

La participation de Pully devrait ainsi mieux refléter la réalité de l'exploitation et devrait diminuer. L'analyse doit néanmoins être complètement menée pour déterminer les effets de cette mesure.

Il n'y a pas d'autres mesures identifiées et qui n'auraient pas encore été activées.

La sous-commission prend note de cette situation dont les points sont développés au point 3 de ce rapport et se réjouit de lire une amélioration de cette ligne budgétaire en 2025.

- 1.4. Pouvez-vous mettre à disposition de la sous-commission une liste des cas où une convention, un accord financier ou toute autre forme de lien existe avec la DJAS et implique de la part de cette dernière un droit / une obligation de siéger / de décision pour la structure concernée et faisant de la commune une partie prenante ?

Voir la liste et suivi des conventions en cours qui lient la Ville de Pully, Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS) ci-jointe. (Cf. **annexe 2**)

- 1.5. Avez-vous pendant l'année écoulée eu des renouvellements de certaines conventions ou accords existants ? Le cas échéant avez-vous pu rediscuter les conditions et vérifier si des pistes d'amélioration existent ?

Les conventions et accords suivants sont à mentionner :

Convention concernant le financement des locaux et de leur équipement en mobilier pour les prestations d'information et de conseil personnalisés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, dispensées par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, Centre OSP-Est entre la Commune de Vevey, commune boursière, et les 37 communes (dont Vevey) du Centre OSP-Est. : DDGS a appliqué une hausse du loyer de 3.4%.

Convention de refacturation des activités extrascolaires : Nouvelle convention avec les communes de Belmont-sur-Lausanne et de Paudex afin de refacturer à ces communes dont la population bénéficie d'un tarif préférentiel, la partie subventionnée des activités extrascolaires. En 2024, cela représente un produit de CHF 3'580.00.

Convention avec la ludothèque : Dans le cadre de la convention qui lie la Ville de Pully avec la ludothèque de Pully, cette dernière nous a sollicité vis-à-vis de difficultés de gestion compte-tenu d'un nombre de bénévoles qui diminue. Nous avons orienté l'association à s'approcher des communes de Belmont et de Paudex en fonction du nombre d'adhérents provenant de ces communes pour diversifier des sources de financement.

Convention avec la fondation Idéesport pour la prestation OpenSunday : La fondation Idéesport nous a approché en hiver 2024 pour nous annoncer une hausse de leurs tarifs pour l'édition 2024-2025. Après analyse, nous avons demandé des explications sur la hausse de leurs tarifs de près de 15% et avons convenu que cette hausse ne serait pas appliquée pour l'exercice 2025. Une augmentation qui reste à discuter serait à prévoir pour l'édition 2025-2026 (exercice budgétaire 2026).

Les autres conventions n'ont pas connu de modifications en 2024

La sous-commission prend acte des efforts réalisés pour reprendre les conditions existantes et les actualiser.

- 1.6. Pouvez-vous partager avec la sous-commission un échéancier des dates de rediscussions en lien avec ces participations ?

2. Liste de questions en lien avec la présentation du budget dans la brochure

Page 31 à 34

50 ADMINISTRATION DES ECOLES

3012 TRAITEMENTS DU PERSONNEL OCCASIONNEL 100'900 69'000 66'300

Comment expliquer une telle variation entre les Comptes 2023 le Budget 2024 puis celui de 2025 ? Quelles raisons expliquent le besoin supplémentaire de personnel occasionnel ?

Le chiffre a en effet augmenté car nous avons transféré un poste de secrétaire du 700.3012 au 500.3012. En effet, nous avons considérablement baissé le compte 3012 du 700 depuis le 2023 (cf compte 2023) en le diminuant de CHF 93'000.00 , car nous avons pu améliorer l'efficacité de certains processus au niveau du secteur social. Par contre, les besoins actuels du secteur jeunesse, avec les nombreux projets en cours liés à la petite enfance et aux besoins scolaires, nous ont contraints à renforcer l'équipe administrative de manière mesurée et non définitive. Une secrétaire à 50% a été engagée en utilisant le 20% supprimé du 710.3012 et en le transférant au 500.3012.

La sous-commission s'interroge sur l'urgence de mener de nombreux projets qui induisent une augmentation des ETP nécessaire à leur traitement au lieu d'en revoir la priorité et de les étaler dans le temps.

3185 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES 55 000 32 500 20 650

Comment expliquer une telle variation entre les Comptes 2023 le Budget 2024 puis celui de 2025 ? Quelles raisons expliquent le besoin supplémentaire de cohésion d'équipe etc. ?

- CHF 25'000.00 afin de poursuivre l'étude de mobilité douce aux abords des collèges et sur le chemin de l'école afin de réaliser ensuite les meilleurs itinéraires sécurisés et recommandés pour les élèves (parcours futés).
- Dans le cadre des comptes 2023, une analyse avait été budgétisée afin de doter le service d'un outil informatique pour la gestion des inscriptions des activités extrascolaires. Finalement, nous avons opté pour un nouvel outil proposé par le SSI sans faire d'analyse. Ce qui a permis d'économiser la somme de CHF 5'000.
- En ce qui concerne le budget 2025, nous observons l'importance du dialogue et la cohésion d'équipe dans la mise en route d'institution afin de consolider les bases de travail en équipe et ainsi réduire les risques de difficultés et l'apparition de conflits et en définitive de turnover. D'autant plus que le recrutement dans ce secteur est difficile et de ce fait coûteux. Dans ce contexte, un montant de CHF 7'500.00 est prévu pour la supervision et le coaching de l'équipe.

560 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE

3654 AIDES, SUBVENTIONS HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE 25'800 25'800 14'919.10

Quels sont les critères d'attribution des aides ?

Combien de personnes en bénéficient ?

Sur quelle base une augmentation si importante est-elle prévue ?

Pas d'augmentation de budget à relever entre 2023, 2024 et 2025 et diminution entre 2022 et 2023 (CHF 26'500.00 à 25'800.00).

Il ne s'agit pas d'aides directes mais bien de projets en lien avec la santé publique tels qu'action innocence, préventions diverses primaires, service sanitaire lors de joutes sportives, prévention harcèlement, prévention infections sexuellement transmissibles, animations théâtrales sur thématiques du harcèlement.

La dépense annuelle dépend largement du travail fait en classe par les enseignants et de la possibilité de faire venir des intervenants en lien avec les thématiques travaillées.

Le montant de CHF 25'800.00 est donc la somme totale à disposition pour l'ensemble des 2400 élèves présents sur les sites scolaires de Pully.

570 CAMPS SCOLAIRES (ECOLE A LA MONTAGNE)

836'600 176'200 733'900 175'700 636'688.19 185'160.50

Merci de détailler les raisons de l'augmentation du personnel pour ce poste.

Durant l'année 2023, le Home-école des Mosses n'était pas en fonctionnement car en travaux. Les colonies et les classes vertes ont été délocalisées à Pully et à Château d'Oex. Le cuisinier a pris un congé sabbatique et a trouvé un travail ailleurs pendant quelques mois de cette année-là. De plus, l'intendant étant parti à la retraite, nous avons attendu la réouverture du bâtiment des Mosses pour en engager un. Tous les moniteurs ont été engagés en auxiliaire et à la demande pendant cette période.

En 2024, nous avons réengagé en fixe un intendant, réorganisé le fonctionnement du Home-école. Pour 2025, au vu de la fréquentation accrue du Home-école, notamment le fait que nous avons de plus en plus souvent deux classes au lieu d'une qui montent en même temps, il est désormais nécessaire d'avoir un moniteur permanent. Enfin, le cuisinier en titre étant parti, nous avons engagé un cuisinier avec une plus grande expérience et un salaire légèrement plus élevé.

L'effectif est désormais au complet et la nouvelle équipe fonctionne à satisfaction.

572 CAMPS DE VACANCES AUX MONTS-DE-PULLY

3185 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES 18'000

De quoi s'agit-il précisément ? Qu'est-ce qu'un supercamp ?

Il s'agit d'une prestation extrascolaire durant les vacances scolaires gérée par un mandataire externe *Supercamp* qui organise des camps multisports pour les communes de Fribourg, Prilly et Grand-Saconnex. Chaque stage sportif accueille 24 enfants et coûte CHF 6'000 (encadrements, animations, frais de repas inclus). Les trois camps sont auto-financés par la participation des parents.

573 ESPACE JEUNES

3185 HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES de quoi s'agit-il précisément ?

Dans le cadre du budget 2025, deux montants ont été imputés au compte 3185 :

- Le premier d'un montant de CHF 16'000 concerne la prestation du Passeport Vacances qui auparavant été imputé au compte 720.3655.
- Le second montant de CHF 2'000 concerne une nouvelle prestation « Petits jobs » qui vise à mettre en relation des jeunes et des seniors au travers de petits jobs.

Page 42

660 PULLY PC

3521.10 PARTICIPATION CHARGES ORPCi 550'000 550'000 470'920.70

Comment expliquez-vous une telle variation entre les Comptes 2023 le Budget 2024 puis celui de 2025 ??

Peut-on avoir le budget de l'ORPC ?

De quelle marge de manœuvre la commune dispose-t-elle au sein de cette structure ? (droit de regard, de vote, décisionnaire, etc. ?)

ORPC :

Vous pourrez prendre connaissance ci-dessous des informations et des réponses en écho à vos questions. Vous trouverez, en annexe, le budget 2025 de l'organisation régionale de protection civile du district de Lavaux-Oron (ORPC LAO), accompagné des comptes 2023 et du rapport de gestion 2023.

Le budget 2025 est calculé sur la base d'un montant forfaitaire de CHF 23.50 par habitant (base 19'298 au 31.12.2023), ce qui donne un total de CHF 453'511.15. Le montant de CHF 23.50 comprend la contribution de CHF 6.50 au fonds cantonal pour la protection civile. Le coût de notre ORPC est donc de CHF 17.00 pour nos communes. La moyenne cantonale (coût total) est à CHF 24.50 par habitant.

La différence avec le montant de CHF 550'000 au budget soit environ CHF 97'000 comprend une part relative au mandat de prestations afin d'appuyer les communes dans leur tâche de contrôle des abris privés et publics (env. CHF 57'000). Les ressources humaines communales ne sont pas suffisantes pour exécuter ce travail. A cela s'ajoute le matériel qu'il faut changer dans les abris à charge de la commune (environ CHF 40'000).

Le montant figurant dans les comptes de 2023 représente les charges et revenus effectifs. Il y a toujours une différence entre budget et comptes car le nombre de jours de service de la milice ne correspond pas toujours à la planification, les interventions en cas d'urgence varient d'une année à l'autre, les contrôles d'abris ne peuvent pas toujours être réalisés selon la planification (absence des propriétaires, etc.). Le coût par habitant a été de CHF 23.07 par habitant au final.

L'organisation régionale de Protection civile de Lavaux-Oron (ORPC LAO) déploie son activité sur le district du même nom.

Elle est organisée sous la forme d'un conseil intercommunal qui représente les 16 communes du district.

L'ORPC LAO est dirigée par un comité directeur composé de 9 membres dont la présidence est tenue par le Conseiller municipal Jean-Marc Chevallaz. Au sein du Conseil intercommunal, le représentant de Pully est le Conseiller communal Gérald Cuche qui porte 19 voix. Le représentant de la municipalité est la Conseillère municipale Lydia Masméjan qui porte 1 voix. Le nombre de voix total au Conseil intercommunal est de 87.

De manière générale, nous vous encourageons à lire également les rapports de gestion de la Ville de Pully qui permettent d'avoir une vision large de la commune.

3. 711 Petite enfance et jeunesse

Le budget 2025 du groupe de comptes « Petite enfance et jeunesse » est en forte augmentation, soit une progression de CHF 1'179'000 ou 27,1% par rapport aux comptes 2023. Ce constat a incité la sous-commission à examiner l'ensemble du financement de l'accueil de jour, exercice facilité par la disponibilité et la transparence du Municipal et du Chef de service en charge de la DJAS.

Le financement du système intervient directement, soit par des participations au réseau d'accueil, soit par la FEJ, la Fondation de l'Enfance et de la jeunesse, soit dans le cadre cantonal de la FAJE, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Ces sources de financement se répartissent comme suit :

- 40% les parents par la finance d'écolage à la FEJ
- 28 à 32% la Commune au réseau, à la FEJ et indirectement à la FAJE
- 20 à 22% l'Etat par le biais de la FAJE
- Environ 10% d'autres contributeurs par le biais de la FAJE

Les autres contributeurs comprennent les employeurs privés via les cotisations sociales ainsi que d'autres sources provenant de dons, les remboursements APG ou la contribution de la Loterie romande.

Au niveau cantonal, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a été instituée conformément aux art. 33 et suivants de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). La FAJE n'est pas une source de financement proprement dite, mais un véhicule de redistribution des moyens financiers aux structures d'accueil des réseaux. Cette redistribution prend la forme d'un subventionnement du personnel éducatif et des structures de coordinations de l'accueil de jour.

L'accueil de jour est organisé en 33 réseaux communaux et intercommunaux. Ces réseaux permettent de coordonner la politique d'accueil et d'assurer des prestations communes pour les parents qui en font la demande. Notre commune fait partie du réseau Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau PPBL) constitué en association selon art. 60 CC.

Le réseau PPBL comprend l'ensemble des structures qui prennent en charge des enfants durant les jours ouvrables, soit au stade préscolaire (avant la scolarité obligatoire) et au stade parascolaire (déjà intégré au système scolaire). Cette dernière prestation s'est vue renforcée consécutivement à la votation populaire du 27 septembre 2009 rendant obligatoire la journée continue. A Pully, l'accueil est assuré par la FEJ, la Fondation de l'Enfance et de la jeunesse. Depuis 2022, Paudex a rejoint la FEJ pour l'ensemble des prestations ainsi que Belmont jusqu'à maintenant seulement pour le parascolaire.

L'une des complexités du système résulte du fait que chaque commune du réseau PPBL dispose de sa propre structure de financement. Ce système implique qu'un enfant accueilli par une autre commune du réseau PPBL que celle de son domicile justifie une compensation financière. Ce mécanisme explique les lignes suivantes du budget :

711.3655.03 Aides et subvention prévoyance sociale, charge de CHF 328'000

(Il s'agit de la participation directe de Pully pour couvrir les frais de fonctionnement du réseau PPBL et des compensations versées à Paudex pour la mise à disposition de places d'accueil)

Le budget 2025 du réseau PPBL nous renseigne sur la répartition par commune du coût des places en collectif et en AMF :

Pully	907 places pour une participation de CHF 141'681
Paudex	130 places pour une participation de CHF 20'307
Belmont	175 places pour une participation de CHF 27'336
Lutry	326 places pour une participation de CHF 50'924

711.4360.03 Remboursement prestations réseau PPBL, produit de CHF 129'000

(Il s'agit du remboursement des frais administratifs du réseau à la Ville de Pully qui en assure le mandat de gestion)

Il faut noter que ces deux comptes apparaissent auparavant dans le groupe 710 Service social communal.

A côté de sa participation au réseau PPBL, la commune contribue surtout et principalement au financement de l'accueil de jour par une subvention à la FEJ, ce qui apparaît à la ligne suivante du budget :

711.3655.09 Aides et subvention prévoyance sociale, charge de CHF 4'670'000
(Il s'agit de la participation communale à la FEJ, sous forme de couverture du déficit)

Il faut noter la forte augmentation de la participation communale à la FEJ entre les comptes 2023 et le budget 2025, soit une progression de CHF 3'986'396 à CHF 4'670'000. Cette augmentation s'explique par les subventions accordées à la création d'unité d'accueil de jour au bénéfice des précédents exercices. Ces créations ont une incidence positive l'année de leur création mais se répercutent négativement les années suivantes, chaque création de structure (environ 20 à 30 places) générant un coût supplémentaire de CHF 200'000 à CHF 250'000 annuellement.

La sous-commission a obtenu le budget 2025 de la FEJ, sans pouvoir l'examiner dans le détail. Elle est toutefois en mesure de faire les observations suivantes.

Concernant le montant inscrit au budget communal de Pully 2025, soit CHF 4'670'000, celui-ci est sensiblement inférieur à celui inscrit au budget de la FEJ, soit CHF 5'376'300. Voici la réponse de la DJAS à propos de cette différence :

« D'expérience nous savons que les revenus inclus dans le budget de la FEJ sont sous-estimés. Depuis plusieurs années déjà, nous appliquons une diminution de la couverture du déficit annoncée par la FEJ de l'ordre de CHF 700'000. »

Concernant la participation des communes à la FEJ, celle-ci prend la forme de subventions figurant comme suit au budget 2025 :

Pully	CHF 5'376'300 (le montant mentionné ci-dessus)
Paudex	CHF 635'400
Belmont	CHF 329'800

A la question de savoir sur quelle base se calcule ces montants, on trouve l'explication en page 12 du budget 2025 de la FEJ :

« (...) les communes viennent couvrir en fin d'année le déficit budgétaire existant. L'augmentation de la subvention évolue selon le nombre de places offertes. »

Ce système défavorise les communes qui créent des places d'accueil. En raisonnant par l'absurde, on arrive au constat suivant : une commune qui n'offre aucune place d'accueil ne participera pas au subventionnement de la FEJ alors que ses enfants auraient tout de même accès au réseau d'accueil. Dès lors, il nous semble plus judicieux de calculer les subventions sur la base de la commune de domicile des utilisateurs des prestations, raison pour laquelle nous formons la recommandation suivante :

Recommandation

Examiner et modifier en conséquence le calcul des subventions communales en se basant sur le nombre de bénéficiaires de l'accueil établi par commune de domicile.

Concernant la participation à la FEJ à charge des parents, elle comprend les frais d'écolage et de repas qui se montent ensemble à CHF 8'907'000 au budget 2025 sur un total de CHF 19'974'000.

En se basant sur la répartition par commune des places en collectif et en AMF tel que mentionné dans l'analyse du compte 711.3655.03, on arrive à un total de 1212 places d'accueil pour la FEJ (= 907 + 130 + 175 respectivement pour Pully, Paudex et Belmont). Selon budget 2025 de la FEJ, ces 1212 places coûtent CHF 19'974'000 soit CHF 16'480 en moyenne annuelle par place. Ce dernier montant correspond à CHF 170-180 par jour, coût à rapprocher des tarifs mentionnés ci-après.

La politique tarifaire est établie en fonction du revenu déterminant selon les directives de la FAJE, qui interdit de faire du profit sur une place d'accueil. Les grilles tarifaires actuelles préscolaire se montent à CHF 18-120 par jour et parascolaire à CHF 18-85 par jour.

Or, selon les indications reçues, la grille tarifaire du réseau d'accueil PPBL n'a pas été modifiée depuis 2009, l'année de sa constitution.

Afin de contenir l'augmentation du déficit, la sous-commission demande d'adapter la tarification de l'ensemble des grilles pour faire face à l'augmentation des coûts et de s'assurer ad minima que les contribuables les plus aisés paient le coût réel d'une place d'accueil. La sous-commission recommande une augmentation d'environ 10% des revenus provenant des finances d'écolage, ce qui représente pour la FEJ un revenu annuel supplémentaire de CHF 740'000 sur la base du budget 2025. Une telle adaptation ne pouvant se faire que pour la rentrée scolaire 2025, on peut estimer un effet mesurable sur 4 mois, soit 1/3 du budget annuel, ou CHF 246'000. Ce montant diminuera d'autant la perte de la FEJ et donc sa couverture par les 3 communes contributrices. La subvention de Pully couvrant le 82% de la perte de la FEJ, il faut en conclure une diminution de sa participation de CHF 200'000 suite à cette mesure d'adaptation des tarifs.

En conséquence, la sous-commission DJAS propose l'amendement suivant :

Amendement

711.3655.09 Aides et subvention prévoyance sociale, charge de CHF 4'670'000.-
Diminution de CHF 200'000.- pour porter ce poste de charge à CHF 4'470'000.-

En parallèle à cet amendement la sous-commission recommande à la municipalité de vérifier si les coûts des repas et autre consommables sont couverts par les contributions des parents. Dans le cas contraire de les adapter au plus vite.

Au terme de cette analyse, les membres de la sous-commission DJAS et les représentants de la Municipalité ont partagé les mêmes conclusions de nature politique et qui peuvent être résumées en trois points :

- a. Du point de vue du compte de fonctionnement, la Commune devrait limiter, voire s'interdire l'ouverture de nouvelles unités d'accueil, politique qui irait, bien évidemment, à l'encontre de la demande des familles. C'est le système du financement

public de l'accueil de jour qui a pour conséquence cette situation, la loi interdisant que les places d'accueil puissent être bénéficiaires.

- b. La hausse des tarifs d'écolage comprise dans l'amendement s'inscrit dans une logique de participation directe des utilisateurs aux prestations offertes par la collectivité quand bien même l'objectif d'autofinancement ne pourra pas être rempli.
- c. La collaboration avec des structures d'accueil privées devrait être examinée, voire encouragée, notamment pour la création de places d'accueil préscolaires à la vue de la liste d'attente.

Enfin, en complément de ces considérations, la sous-commission s'interroge au sujet du coût de l'accueil parascolaire dans le réseau PPBL qui se monte en 2023 à CHF 124.-/j/enfant selon les tableaux fournis, soit environ CHF 23'500 annuellement par place (calcul sur 190 jours soit une année à 38 semaines).

Recommandation

Obtenir des benchmarks des autres réseaux, évaluer l'économicité des structures d'accueil, notamment parascolaire, et identifier des pistes supplémentaires d'amélioration.

Annexes

- Annexe 1 Liste et suivi des conventions en cours qui lient la Ville de Pully, Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS)
- Annexe 2 Organisation de l'accueil de jour de l'enfance dans le réseau PPBL
- Annexe 3 Coûts moyens 2023 des structures d'accueil du réseau PPBL
- Annexe 4 Brochure et budget 2025 de la FEJ

Annexe 1 liste et suivi des conventions en cours qui lient la Ville de Pully, Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Suivi des conventions DJAS - En cours

					Annexe : copie Convention - Financement des locaux de la plate-forme Renouvellement année en année convention signée par	
DJAS - 13	Pully et autres	Grandvaux	27.09.2005	administrative et financière (PPLS)	toutes les parties	
DJAS - 15	Pully et autres	Commune de Vevey, commune boursière	16.11.2005	Convention - Financement des locaux et de leur équipement en mobilier pour les prestations d'information et de conseil personnalisés en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, dispensées par l'Office cantonal scolaire et professionnelle, Centre OSP Est	Indéterminée	6 annexes + signatures de chacune des communes
DJAS - 16	Pully	Me M. Habs	13.11.2006	Création de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse		Annexe : réquisition pour le registre du commerce du Canton de Vaud
DJAS - 19	Pully	- Paudex - Belmont - Lutry	12.12.2007	Déclaration d'intention - Réseau d'accueil de jour de la région de Pully - Est lausannois		
DJAS - 20	Pully	Groupe des Médecins-dentistes scolaires de Pully	27.08.2008	Convention - But d'assurer l'exécution des obligations de dépistage scolaire en matière de médecine dentaire d'année en année imposées à toutes les communes	Indéterminée, renouv. tacite	Annexe : cahier des charges (annexe I)
DJAS - 22	Pully	Association de réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry	18.12.2008	Déclaration d'adhésion à l'Association du réseau d'accueil Pully, Paudex, Belmont et Lutry	-de jour de	Extrait PV Conseil communal du 5.11.08
DJAS - 23	Pully	Etat de Vaud	19.04.2010	Avenant - Accord de collaboration pour l'application des communaux pour les transports des personnes à mobilité réduite à domicile au bénéfice d'une carte de	31.12.2009, renouv. tacite bons	
DJAS - 27	Pully	- Paudex - Belmont - Lutry	14.06.2011	pour la gestion de la Structure d'accueil membre du Réseau d'accueil de jour de Pully Paudex Belmont Lutry	30 sept. légitimation entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Elle est conclue pour une Convention période d'une année. Sauf familial de jour, résiliation par l'une ou l'autre partie, notifiée six mois à l'avance, elle se renouvelle d'année en année par tacite reconduction	
DJAS - 29	Pully	Chemins de fer fédéraux suisses CFF	14.01.2011	Autorisation sur le droit d'installer sur le domaine CFF, sur le grillage du parapet du passage supérieur du Prieuré, entre Pully et Lutry au km 2.703 : un panneau "Pédibus", 60 cm sur 80 cm.		
DJAS - 32	Pully	Etat de Vaud	25.10.2013	Avenant - Accord de collaboration pour l'application des bons communaux pour les transports des personnes à mobilité réduite à domicile au bénéfice d'une carte de légitimation		
DJAS - 33	Pully	Paudex et Belmont-sur-Lausanne	11.02.2015	Convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire entre les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne	La présente convention entre en vigueur après son approbation par le Conseil d'Etat. Elle est conclue pour une période initiale de 3 ans. Elle est ensuite tacitement renouvelée d'année en année. Les communes parties à	Objet no 458.2.1.4 l'Entente peuvent résilier la présente convention moyennant un préavis écrit donné au moins 2 ans avant l'échéance de sa durée initiale (art. 25 al. 2) puis moyennant un préavis écrit donné 12 mois pour la fin d'une année scolaire.
DJAS - 35	Pully	Madafy Voyages Sàrl	08.11.2017	Avenant à la convention du 24 novembre 2011 concernant le transport scolaire des élèves scolarisés à Pully	Le présent avenant prend effet rétroactivement au 21 août 2017. Renouvellement 2028	Objet no 525.7.1.1 Voir aussi DJAS - 30
DJAS - 36	Pully	Fondation de l'enfance et de la jeunesse	01.02.2018	Convention d'organisation	La présente convention entre en vigueur le 1er février 2018 et abroge la convention du 8 décembre 2006 ainsi que l'avenant du 30 juin 2007.	Objet 535.7.1.1
DJAS - 37	Pully	Fondation de l'enfance et de la jeunesse	15.05.2018	Reconnaissance de dette de CHF 100'000.00	Elle est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de préavis de 6 mois. La présente reconnaissance de dette annule et remplace celle datée du 30 juin 2017.	
DJAS - 38	Pully	Réseau d'accueil de jour de Pully Paudex Belmont Lutry	28.02.2018	Reconnaissance de dette de CHF 100'000.00		
DJAS - 40	Pully DJAS	Fondation Pro Juventute	07.08.2017	Convention pour la diffusion des Messages aux parents	Renouvellement année en année	
DJAS - 41	Ecole de Musique de Pully	Belmont	31.01.2006	Convention - Fréquentation de l'EMP par les enfants domiciliés à Belmont et les subventions	Renouvel. d'année en année, 6 mois de dédite	
DJAS - 42	Pully	Etat de Vaud	08.02.2007	Accord de collaboration pour l'application des bons communaux pour les transports des personnes à mobilité réduite à domicile au bénéfice d'une carte de légitimation	Renouvelable d'année en année	
DJAS - 43	Pully	La Pinte vaudoise	05.04.2018	Convention de prestations entre la Ville de Pully et l'Association Restaurant d'Application "La Pinte vaudoise".	Renouvellement année en année	

DJAS - 46	Pully	Fondation de l'enfance et de la jeunesse	06.12.2018	Avenant à la convention d'organisation du 01.02.2018	Entrée en vigueur au 01.01.2019
DJAS - 47	Pully	Fondation de l'enfance et de la jeunesse	28.08.2018	Convention de prestations et de subventionnement	Entrée en vigueur au 01.09.2019
DJAS - 53	Pully	La Ludothèque de Pully	30.06.2021	Convention de prestations et de subventionnement	Renouvelable d'année en année la convention du 23.09.2008.
DJAS - 55	Pully	Unisanté	20.12.2022	Charte du label "Commune en santé"	
DJAS - 58	Pully	Le groupement des Médecins-dentistes scolaires de Pully	21.06.2023	Convention entre La Ville de Pully, représentée par sa Municipalité, d'une part, et Le Groupement des Médecins-dentistes scolaires de Pully, représenté par MM. Yves Revaz et Jean-Michel Noverraz ainsi que Mme Pascale Cloastre et M. Karim Abdelghafar, médecins-dentistes, ciaprès « les Médecins-dentistes », d'autre part.	
DJAS-59	Pully	Embru - Werke AG	31.05.2023	Accord-cadre (affichage numérique frontaux)	30.09.2025

C:\Users\puldeaf\AppData\Local\SIATEL\G8\EditNative\Current\SIatel_Suivi Conventions DIAS des 2018_20241030184323000.xlsx

30.10.2024

Suivi des conventions DJAS - En cours

DJAS-60	Pully	Madafy SA	27.11.2023	Convention concernant le transport d'élèves scolarisés à Pully entre la Ville de Pully, avenue du Prieuré 2, 1009 Pully, représentée par son syndic et son secrétaire, d'une part et Madafy SA, chemin d'Oféraz 8, 1066 Epalinges, représentée par son administrateur président, Mathieu Fregnière d'autre part.	31.07.2028
DJAS-61	Pully	Etat de Vaud - Direction générale de la santé (DGS)	05.03.2024	Convention de subventionnement Sport-Santé - Ouverture de salle "OpenSunday" 2023-2024"	
DJAS-62	Pully	Supercamp	22.11.2023	Convention activités extrascolaires 2024	31.12.2024
DJAS-63	Pully	DGEJ	03.07.2024	Convention concernant l'aide financière attribuée au projet	31.12.2024
DJAS-64	Pully	Paudex / Belmont	10.10.2024	Convention de refacturation pour les activités extrascolaires	Entrée en vigueur au 01.01.2024

C:\Users\puldeaf\AppData\Local\SIATEL\G8\EditNative\Current\SIatel_Suivi Conventions DIAS des 2018_20241030184323000.xlsx

30.10.2024



Organisation de l'accueil de jour de l'enfance: Réseau PPBL

Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry			
Ville de Pully	Commune de Paudex	Commune de Belmont	Commune de Lutry
Gestion par Ville de Pully DJAS	Gestion par Commune de Paudex	Gestion par Commune de Belmont	Gestion par Commune de Lutry
• Accueil familial PPBL • Espace Jeunes • Accueil parascolaire: • Transports scolaires • École à la montagne • Colonies et camps de vacances • Activités extrascolaires, passeport vacances • Réfectoires primaires et secondaires • Etudes surveillées	• Accueil parascolaire: • Transports scolaires • Camps scolaires • Activités extrascolaires, passeport vacances • ...	Accueil préscolaire: • 1 nursery-garderie, 2 sites Accueil parascolaire: • 1 réfectoire scolaire	• Accueil parascolaire: • Transports scolaires • Réfectoires primaires et secondaires • Etudes surveillées • Activités extrascolaires, passeport vacances • Colonies et camps de vacances
Gestion par la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully			Fondation des structures de l'Enfance et de la Jeunesse de Lutry
Accueil préscolaire: • 2 nurseries (Pully) • 4 garderies (Pully) • 1 nursery-garderie (Paudex)			Accueil préscolaire: • 3 nursery-garderie
Accueil parascolaire: • 6 UAPE (Pully) • 4 APEMS (Pully) • 1 UAPE (Paudex) • 1 UAPE, 2 sites (Belmont)			Accueil parascolaire: • 5 UAPE • 2 APEMS

Annexe 3 Coûts moyens 2023 des structures d'accueil du réseau PPBL



Coût moyen de la prestation préscolaire 2023

Répartition du coût administratif du réseau

	Montants	Pourcentage
Coût administratif total à répartir :	77 120.10	100.00%
Accueil collectif préscolaire :	17 556.75	22.77%
Accueil collectif parascolaire :	56 087.35	72.73%
Accueil familial :	3 476.00	4.51%
Coût administratif total :	77 120.10	100.00%

Coût moyen de l'accueil collectif préscolaire

Calcul des charges de fonctionnement

Structures préscolaires	Total des salaires bruts	Total des charges sociales	Remboursements sur salaires	Charges d'exploitation	Charges immobilières	Coûts des repas	Montant repas facturé	Total
CVE Les Mousaillons	1 003 336.00	2 202 935.00	8 420.00	78 710.00	17 204.00	104 908.00	5 120.00	1 317 733.00
Garderie de la Toffroye	804 993.00	1 411 067.00	29 526.00	245 155.00	52 046.00	81 876.00	3 748.00	1 271 664.00
Garderie des Moutons	1 041 986.00	1 722 300.00	8 102.00	156 270.00	86 378.00	88 963.00	24 430.00	1 439 643.00
Garderie du Coléau	415 731.00	585 597.00	2 126.00	52 463.00	39 158.00	18 871.00	1 871.00	539 753.00
Garderie du Parc	765 547.00	1 029 849.00	11 902.00	98 870.00	62 126.00	51 248.00	3 780.00	1 229 714.00
Garderie La Petite Lout	288 536.00	487 719.00	9.00	68 105.00	10 920.00	6 304.00	2 394.00	514 435.00
Garderie Les Petits Pas	769 446.00	1 065 841.00	16 705.00	37 351.00	26 400.00	36 726.00	25 926.00	1 201 540.00
Nursery de la Toffroye	853 296.00	1 081 722.00	22 097.00	113 444.00	23 456.00	48 163.00	15 720.00	809 509.00
Nursery des Aïeux	812 121.00	937 298.00	17 212.00	86 227.00	31 520.00	21 176.00	14 243.00	782 991.00
Nursery Garderie La Canopée	778 834.00	86 395.00	47 706.00	111 835.00	86 342.00	85 312.00	27 064.00	1 036 781.00
Nursery La Tourterelle	632 212.00	105 203.00	34 191.00	75 919.00	45 732.00	24 967.00	16 876.00	893 665.00
Total des structures	8 248 396.96	12 330 176.96	236 188.00	1 163 789.00	716 424.00	872 915.96	271 389.00	11 622 734.96
Coût administratif du réseau								17 556.75
TOTAL (Tc)								11 640 291.71

Calcul des heures offertes

Structures préscolaires	Heures offertes hebdomadaires	Semaines ouvrées / an	Heures offertes / jour	Jours ouvrés / an	Places offertes	Heures Totales (TH)	Coût Moyen / place offerte	Coût Moyen / heure
CVE Les Mousaillons	55.00	47.00	11.00	235.00	49.00	126 965.00	3 761.61	14.35
Garderie de la Toffroye	55.00	47.00	11.00	235.00	49.00	103 900.00	3 429.41	13.27
Garderie des Moutons	55.00	47.00	11.00	235.00	29.00	74 965.00	4 915.28	15.19
Garderie du Coléau	55.00	47.00	11.00	235.00	20.00	51 700.00	2 978.53	11.56
Garderie du Parc	55.00	47.00	11.00	235.00	42.00	103 400.00	2 914.34	11.96
Garderie La Petite Lout	25.00	47.00	11.00	235.00	10.00	29 550.00	5 143.94	19.35
Garderie Les Petits Pas	55.00	47.00	11.00	235.00	27.00	69 795.00	3 768.16	14.58
Nursery de la Toffroye	55.00	47.00	11.00	235.00	19.00	49 115.00	4 798.70	18.52
Nursery des Aïeux	55.00	47.00	11.00	235.00	17.00	47 845.00	4 954.72	19.04
Nursery Garderie La Canopée	55.00	47.00	11.00	235.00	29.00	74 965.00	3 591.01	13.86
Nursery La Tourterelle	55.00	47.00	11.00	235.00	17.00	49 115.00	5 256.00	20.34
Total	805.96	417.00	11.00	235.00	297.00	787 645.96	38 318.30	14.90

Coûts moyens de l'accueil collectif préscolaire (indices par place)	
Coût moyen horaire / place	14.35
Coût moyen journalier / place (indicateur)	163.91
Coût moyen mensuel / place (indicateur)	7 209.98
Coût moyen annuel / place	34 519.50

Coût moyen de l'accueil collectif préscolaire	
Coût moyen horaire	14.35
Coût moyen journalier	163.91



Coût moyen de la prestation parascolaire 2023

Répartition du coût administratif du réseau

	Montants	Pourcentage
Coût administratif total à répartir :	77 120.10	100.00%
Accueil collectif préscolaire :	17 556.75	22.77%
Accueil collectif parascolaire :	56 087.35	72.73%
Accueil familial :	3 476.00	4.51%
Coût administratif total :	77 120.10	100.00%

Coût moyen de l'accueil collectif parascolaire

Calcul des charges de fonctionnement

Structures parascolaires	Total des salaires bruts	Total des charges sociales	Remboursements sur salaires	Charges d'exploitation	Charges immobilières	Coûts des repas	Montant repas facturé	Total
APEMS Conny	130 766.00	127 226.00	7 207.00	40 961.00	5 200.00	5 171.00	0.00	166 663.00
APEMS de Jules Loin	607 670.00	96 236.00	9 515.00	140 126.00	108 319.00	180 402.00	126 965.00	1 198 234.00
APEMS du Bourg	52 543.00	79 336.00	0.00	9 391.00	5 000.00	0.00	0.00	74 972.00
APEMS La Parenthèse	322 421.00	36 446.00	764.00	58 361.00	22 411.00	71 107.00	40 663.00	471 519.00
APEMS Le Cube	626 110.00	66 640.00	78 196.00	101 876.00	60 280.00	131 868.00	77 816.00	832 762.00
Espace Bourg	373 111.00	60 902.00	4 511.00	49 523.00	56 002.00	65 278.00	32 602.00	58 7443.00
UAPE de Belmont	781 198.00	182 659.00	219.00	62 354.00	176 070.00	134 723.00	97 194.00	1 240 991.00
UAPE de Fontanetaz	443 353.00	58 989.00	12 220.00	62 357.00	40 480.00	75 554.00	49 483.00	623 030.00
UAPE de la Toffroye	474 091.00	85 151.00	3 993.00	142 999.00	46 151.00	93 563.00	43 214.00	794 748.00
UAPE des Marionnettes	594 341.00	103 603.00	10 974.00	77 447.00	51 751.00	101 295.00	47 164.00	876 299.00
UAPE l'Appart	644 468.00	87 299.00	0.00	106 324.00	33 860.00	127 420.00	71 136.00	927 955.00
UAPE l'Ecole	715 379.00	97 951.00	13 119.00	117 248.00	39 000.00	145 544.00	93 714.00	1 007 159.00
UAPE La Bulle	725 001.00	82 341.00	21 474.00	123 350.00	97 167.00	132 235.00	91 987.00	1 047 643.00
UAPE les Alpes	703 748.00	92 330.00	10 466.00	92 503.00	63 580.00	115 213.00	54 731.00	1 002 153.00
UAPE Les Copains d'Abord	696 959.00	78 778.00	43 432.00	128 899.00	86 206.00	150 766.00	76 589.00	1 019 487.00
Total des structures	8 082 059.00	1 155 989.00	216 232.00	1 313 351.00	891 487.00	1 529 145.00	902 168.00	11 863 586.00
Coût administratif du réseau								56 087.35
TOTAL (Tc)								11 919 673.35

Heures offertes année	
Heures offertes en période scolaire :	744 967.00
Heures offertes en période de vacances :	133 452.00
Heures offertes sur l'année (TH) :	878 319.00

Coûts moyens général année parascolaire	
Coût moyen horaire / place :	13.57
Coût moyen journalier / place :	123.91



Coût moyen de la prestation accueil familial 2023

Répartition du coût administratif du réseau

	Montants	Pourcentage
Coût administratif total à répartir :	77 120.10	100.00%
Accueil collectif préscolaire :	17 556.75	22.77%
Accueil collectif parascolaire :	56 087.35	72.73%
Accueil familial :	3 476.00	4.51%
Coût administratif total :	77 120.10	100.00%

Coût moyen de l'accueil familial

Calcul des charges de fonctionnement

Structures parascolaires	Total des salaires bruts	Total des charges sociales	Remboursements sur salaires	Montant repas facturé	Charges d'exploitation et frais de repas	Total
Accueil familial	625 079.00	146 063.00	4 807.00	82 799.00	240 346.00	924 402.00
Coût administratif du réseau						3 476.00
Total						927 878.00

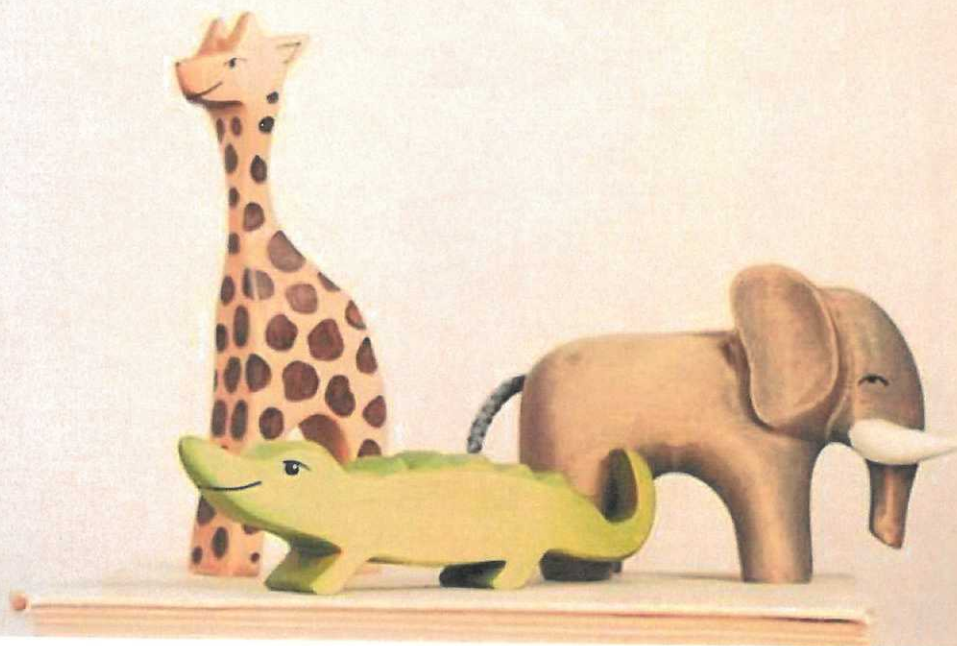
Heures accueil facturées année

Structures parascolaires	Heures
Heures facturées préscolaire :	72 073.00
Heures facturées parascolaire :	8 165.00
Heures facturées total :	80 238.00

Coût moyen de l'accueil familial	
Coût moyen horaire de fonctionnement :	11.56

Fondation de l'enfance et de la jeunesse

BUDGET 2025



fej

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE POUR L'ANNEE 2025	3
2.1 REPARTITION PAR NATURE – EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS	7
3. ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS.....	8
4. LISTE DES ANNEXES	13

1. INTRODUCTION

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse pour l'année 2025. A titre de rappel, la FEJ a pour but de gérer les structures de l'enfance et de la jeunesse, voulues par la Ville de Pully et les communes de Paudex ainsi que de Belmont-sur-Lausanne. Depuis 2024, la FEJ a repris sous sa gestion le parascolaire de la commune de Belmont. Le préscolaire de la commune de Belmont sera lui repris en janvier 2026. A terme, la FEJ aura donc sous sa gestion les structures d'accueil de 3 communes sur les 4 composant le réseau PPBL.

Le budget consolidé 2025 présenté ci-après regroupe l'administration de la FEJ, 18 structures d'accueil collectif et trois annexes, répartis sur 25 lieux différents.

Par rapport au budget 2024, l'offre existante passera à 1133 places sur une année entière au lieu de 1102 places à fin 2024. En ce qui concerne le préscolaire, et suite aux travaux exigés par l'OAJE deux de nos structures verront leur nombre de places autorisées augmenter.

SECTEUR	Nombre places
PRESCOLAIRE (PULLY)	
Nurserie La Tourterelle	+2 places
PRESCOLAIRE (PAUDEX)	
Garderie Les Petits Pas	+4 places

SECTEUR	Nombre places
PARASCOLAIRE (PULLY)	
UAPE L'Agora s/1 année entière	+96 places
UAPE La Bulle	+12 places
APEMS Le Cube	+ 15 places

Dans le cadre de la lecture du budget 2025, nous tenons à rappeler certains éléments :

- au niveau des charges du personnel, nos structures sont soumises à l'obtention d'une autorisation d'exploiter de la part de l'OAJE¹ qui fixe entre autre un taux d'encadrement éducatif selon la tranche d'âge des enfants et qui nous oblige à remplacer tout personnel éducatif absent ;
- la subvention de la part des communes vient couvrir le déficit des structures, elle est directement liée au nombre de places offertes ;

Les modifications suivantes sont intervenues au niveau du plan comptable, en vue notamment de faciliter certaines analyses. Deux nouveaux centres de coûts au niveau des salaires ont été introduits et un centre de revenu :

- 301304 salaires personnel maintenance & logistique
- 301204 salaires personnel soutien AILA
- 436004 remboursements part. personnel soutien AILA

A titre de précision, le projet de budget de fonctionnement 2025 est en tous points identiques à celui présenté à Monsieur le Syndic de Pully, Gil Reichen et à Monsieur le Conseiller municipal, Jean-Marc Chevallaz lors de la séance budgétaire du 27.08.2024. En ce qui concerne la commune de Paudex et la commune Belmont sur Lausanne, le budget leur sera présenté courant septembre.

¹ Office de l'accueil de jour des enfants

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE POUR L'ANNEE 2025

Comptes 2023	Budget 2024	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Budget 2025	Ecart B. 2025 vs B. 2024		Ecart B. 2025 vs COMPTES 2023	
Charges/Revenus	Charges/Revenus		Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL		TOTAL				
15'054'049.09	18'431'300.00		19'974'500.00	1'543'200.00	8.4%	4'920'450.91	33%

CHARGES

CHARGES DU PERSONNEL

8'291'265.87	10'342'200.00	3011	SALAIRES DU PERSONNEL	10'910'000.00	567'800.00	5.5%	2'618'734.13	31.6%
530'705.60	313'000.00	3012	SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL	345'900.00	32'900.00	10.5%	-184'805.60	-34.8%
848'102.50	1'055'300.00	3013	SALAIRES DU PERSONNEL DE MAISON	1'109'700.00	54'400.00	5.2%	261'597.50	30.8%
.00	.00	301201	SALAIRES PERSONNEL MAISON - REMPLACEMENTS	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
524'140.95	670'000.00	3030	COTISATIONS AVS-AC	699'100.00	29'100.00	4.3%	174'959.05	33.4%
211'867.80	268'400.00	3031	ALLOCATIONS FAMILIALES	283'300.00	14'900.00	5.6%	71'432.20	33.7%
390'521.25	474'200.00	3040	COTISATIONS CAISSE PENSIONS	596'200.00	122'000.00	25.7%	205'678.75	52.7%
199'805.80	265'300.00	3050	ASSURANCES ACCIDENTS ET APG	275'900.00	10'600.00	4.0%	76'094.20	38.1%
4'104.75	.00	301304	SALAIRES PERSONNEL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	171'000.00	171'000.00	100.0%	166'895.25	97.6%
33'182.70	20'100.00	3030.02	COTISATIONS AVS-AC OCCASIONNEL	22'400.00	2'300.00	11.4%	-10'782.70	-32.5%
53'505.65	66'300.00	303003	COTISATIONS AVS-AC PERSONNEL MAISON	82'300.00	16'000.00	24.1%	28'794.35	53.8%
13'387.50	8'300.00	3031.02	ALLOCATIONS FAMILIALES OCCASIONNEL	9'800.00	1'500.00	18.1%	-3'587.50	-26.8%
21'210.70	26'600.00	303103	ALLOCATIONS FAMILIALES PERSONNEL MAISON	33'800.00	7'200.00	27.1%	12'589.30	59.4%
12'919.30	.00	3040.02	COT. CAISSE PENSIONS OCCASIONNEL	.00	.00	0.0%	-12'919.30	-100.0%
30'284.70	34'600.00	3040.03	COT. CAISSE PENSIONS PERSONNEL MAISON	48'700.00	14'100.00	40.8%	18'415.30	60.8%
13'173.70	8'700.00	3050.02	ASSURANCES ACCIDENTS ET APG OCCASIONNEL	9'900.00	1'200.00	13.8%	-3'273.70	-24.9%
20'977.35	27'700.00	305003	ASS. ACCIDENTS ET APG PERSONNEL MAISON	33'700.00	6'000.00	21.7%	12'722.65	60.6%
3'635.60	3'500.00	3060	REMBOURSEMENT DE FRAIS	2'200.00	-1'300.00	-37.1%	-1'435.60	-39.5%
9'149.45	11'700.00	3070	COTISATION PROF. CCT	13'100.00	1'400.00	12.0%	3'950.55	43.2%
302'762.35	.00	3080	PERSONNEL INTERIMAIRE FAC. PAR DES TIERS	.00	.00	0.0%	-302'762.35	-100.0%
120'239.17	175'900.00	3090	FORMATION ET AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	235'700.00	59'800.00	34.0%	115'460.83	96.0%
-394'700.05	.00	4361	REMBOURSEMENT DE TRAITEMENT	.00	.00	0.0%	394'700.05	-100.0%
11'240'242.64	13'771'800.00			14'882'700.00	1'110'900.00	8.1%	3'642'457.36	32.4%

FRAIS DE LOCAUX

1'064'026.40	1'267'200.00	3161	LOYERS	1'541'200.00	274'000.00	21.6%	477'173.60	44.8%
48'587.88	66'300.00	3120	EAU, ELECTRICITE, CHAUFFAGE	67'700.00	1'400.00	2.1%	19'112.12	39.3%
88'752.22	164'100.00	3151	ENTRETIEN DU MOBILIER, MACHINES	140'900.00	-23'200.00	-14.1%	52'147.78	58.8%
319'552.15	402'400.00	315101	ENTRETIEN DES LOCAUX	450'900.00	48'500.00	12.1%	131'347.85	41.1%
8'387.30	15'400.00	3186	ASSURANCES RC, ECA, CHOSES, ETC.	16'300.00	900.00	5.8%	7'912.70	94.3%
1'529'305.95	1'915'400.00			2'217'000.00	301'600.00	15.7%	687'694.05	45.0%

Comptes 2023	Budget 2024	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE		Budget 2025	Ecart B. 2025 vs B. 2024		Ecart B. 2025 vs COMPTES 2023	
Charges/Revenus	Charges/Revenus			Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL			TOTAL				
15'054'049.09	18'431'300.00			19'974'500.00	1'543'200.00	8.4%	4'920'450.91	33%
CHARGES								
FRAIS DE BUREAU-D'ADMINISTRATION								
47'833.14	55'800.00	3101	FRAIS ADMINISTRATIFS	60'800.00	5'000.00	9.0%	12'966.86	27.1%
1'139.65	1'600.00	3102	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATION, ANNONCES	1'600.00	.00	0.0%	460.35	40.4%
177'889.36	202'300.00	3182	FRAIS TELEPHONES ET INFORMATIQUES	222'800.00	20'500.00	10.1%	44'910.64	25.2%
26'602.83	60'000.00	3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISE	98'400.00	38'400.00	64.0%	71'797.17	73.0%
.00	.00	3302	DIFFERENCE DE CAISSE	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
.00	.00	3100	PERTE SUR CLIENT	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
.00	.00	3301	DEFALCATION DEBITEURS DIVERS	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
.00	.00	3802	ATTRIBUTION A PROV. PERTES SUR DEBITEURS	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
830.00	1'800.00	3193	COTISATIONS INSTITUTIONS DROIT PRIVE	1'800.00	.00	0.0%	920.00	100.0%
254'344.98	321'500.00			385'400.00	63'900.00	19.9%	131'055.02	51.5%
INVESTISSEMENT-MATERIEL ET FRAIS DIVERS								
163'307.34	232'000.00	3111	ACQUISITIONS NOUVELLES	179'500.00	-52'500.00	-22.6%	16'192.66	9.9%
94'710.34	128'200.00	3116	EQUIPEMENT ET MATERIEL SPECIALISE, SORTIES	129'500.00	1'300.00	1.0%	34'789.66	36.7%
32'288.24	37'900.00	3116.01	PHARMACIE, LANGES ET LINGE DE MAISON	42'800.00	4'900.00	12.9%	10'511.76	32.6%
.00	3'700.00	3170	FRAIS D'ENTRETIEN DU BUS	3'700.00	.00	100.0%	3'700.00	100.0%
21'516.58	31'400.00	3199	FRAIS DIVERS	36'800.00	5'400.00	17.2%	15'283.42	71.0%
311'822.50	433'200.00			392'300.00	-40'900.00	-9.4%	80'477.50	25.8%
FRAIS DE TRANSPORT								
29'361.65	36'000.00	3188	FRAIS DE TRANSPORT ENFANTS	.00	-36'000.00	-100.0%	-29'361.65	-100.0%
ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE								
154'128.18	.00	3111.01	ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE	.00	.00	0.0%	-154'128.18	-100.0%
ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES								
1'391'115.03	1'752'300.00	3131	ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1'899'200.00	146'900.00	8.4%	508'084.97	36.5%
CHARGES FINANCIERES								
3'869.16	5'700.00	3183	INTERETS ET FRAIS BANCAIRES	4'700.00	-1'000.00	-17.5%	830.84	21.5%
.00	.00	3290	INTERETS DIVERS	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
3'869.16	5'700.00			4'700.00	-1'000.00	-17.5%	830.84	21.5%
AMORTISSEMENTS								
.00	22'200.00	3310	AMORTISSEMENTS	22'200.00	.00	0.0%	22'200.00	100.0%
OUTSOURCING								
139'859.00	173'200.00	3520	OUTSOURCING	171'000.00	-2'200.00	-1.3%	31'141.00	22.3%

Comptes 2023	Budget 2024	FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Budget 2025	Ecart B. 2025 vs B. 2024		Ecart B. 2025 vs COMPTES 2023	
Charges/Revenus	Charges/Revenus		Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL		TOTAL				
15'054'049.09	18'431'300.00		19'974'500.00	1'543'200.00	8.4%	4'920'450.91	33%

REVENUS

FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS

5'739'445.87	6'628'000.00	4332	FINANCES D'ECOLAGE A CHARGE DES PARENTS	7'418'200.00	790'200.00	11.9%	1'678'754.13	29.2%
19'300.00	.00	4333	FRAIS PRE-INSCRIPTIONS	.00	.00	0.0%	-19'300.00	-100.0%
824'776.01	976'500.00	433201	REPAS A CHARGE DES PARENTS	1'489'200.00	512'700.00	52.5%	664'423.99	80.6%
6'583'521.88	7'604'500.00			8'907'400.00	1'302'900.00	17.1%	2'323'878.12	35.3%

REMBOURSEMENTS DIVERS

290'129.35	7'000.00	4360	REMBOURSEMENT DE TIERS / VENTES DIVERSES	7'000.00	.00	0.0%	-283'129.35	-97.6%
.00	.00	4361.02	INDEMITES RHT	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
.00	.00	4361.01	REMBT. TRAITEMENTS + FRAIS ANIMATEUR	.00	.00	0.0%	.00	0.0%
290'129.35	7'000.00			7'000.00	.00	0.0%	-283'129.35	-97.6%

SUBVENTIONS FAJE/OFAS

2'812'627.20	3'444'000.00	4512	SUBVENTION FAJE	3'683'300.00	239'300.00	6.9%	870'672.80	31.0%
29'427.00	.00	4515	CORR. SUBV. FAJE ANNEE PRECEDENTE	.00	.00	0.0%	-29'427.00	-100.0%
15'000.00	25'000.00	4516	SUBVENTION FAJE CCT	25'000.00	.00	100.0%	10'000.00	100.0%
.00	442'600.00	4517	SUBVENTION FAJE AIDE A LA PIERRE	5'000.00	-437'600.00	100.0%	5'000.00	100.0%
271'000.00	440'200.00	4512.01	SUBVENTION FAJE AIDE AU DEMARRAGE	125'000.00	-315'200.00	-71.6%	-146'000.00	-53.9%
202'342.20	226'000.00	4512.02	SUBVENTION OFAS	336'000.00	110'000.00	48.7%	133'657.80	66.1%
3'330'396.40	4'577'800.00			4'174'300.00	-403'500.00	-8.8%	843'903.60	25.3%

Comptes 2023	Budget 2024			Budget 2025	Ecart B. 2025 vs B. 2024		Ecart B. 2025 vs COMPTES 2023	
Charges/Revenus	Charges/Revenus	FONDATION DE L'ENFANCE ET		Charges/Revenus	CHF	EN%	CHF	EN%
TOTAL	TOTAL	DE LA JEUNESSE		TOTAL				
15'054'049.09	18'431'300.00			19'974'500.00	1'543'200.00	8.4%	4'920'450.91	33%
REVENUS								
MANDAT DE GESTION STRUCTURES								
220'374.00	220'000.00	4520	PARTICIPATION DE PADEX AUX CHARGES DE PULLY	226'000.00	6'000.00	2.7%	5'626.00	2.6%
19'109.80	203'600.00	452001	PARTICIPATION DE BELMONT AUX CHARGES DE PULLY	228'300.00	24'700.00	12.1%	209'190.20	91.6%
28'971.25	90'000.00	452002	PARTICIPATION PPBL AU BIP	90'000.00	.00	100.0%	61'028.75	100.0%
268'455.05	513'600.00			544'300.00	30'700.00	6.0%	214'816.20	80.0%
SUBVENTIONS DES COMMUNES								
3'986'396.27	4'733'400.00	4522	SUBVENTIONS PULLY	5'376'300.00	642'900.00	13.6%	1'389'903.73	34.9%
441'091.84	675'000.00	452201	SUBVENTIONS PADEX	635'400.00	-39'600.00	-5.9%	194'308.16	44.1%
.00	320'000.00	452202	SUBVENTION COMMUNE DE BELMONT	329'800.00	9'800.00	100.0%	329'800.00	100.0%
4'427'488.11	5'728'400.00			6'341'500.00	613'100.00	10.7%	1'914'011.89	43.2%
PROD. EXTR. ET DON								
154'058.30	.00	4800	PRELEVEMENTS/FONDS LOTERIE ROMANDE	.00	.00	0.0%	-154'058.30	-100.0%
154'058.30								

2.1 REPARTITION PAR NATURE – EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS

7

REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	COMPTES 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ECART B.2025 vs B.2024
	%	%	%	CHF	CHF	CHF	CHF
CHARGES DU PERSONNEL (y compris charges sociales)	74.7%	74.7%	74.5%	11'240'242.64	13'771'800.00	14'882'700.00	1'110'900.00
FRAIS DE LOCAUX (y compris eau, électr. + ass RC, ECA)	10.2%	10.4%	11.1%	1'529'305.95	1'915'400.00	2'217'000.00	301'600.00
CHARGES ADMINISTRATIVES	1.7%	1.7%	1.9%	254'344.98	321'500.00	385'400.00	63'900.00
INVESTISSEMENT-MATERIEL ET FRAIS DIVERS	2.1%	2.4%	2.0%	311'822.50	433'200.00	392'300.00	-40'900.00
ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES	9.2%	9.5%	9.5%	1'391'115.03	1'752'300.00	1'899'200.00	146'900.00
FRAIS TRANSPORT ENFANTS		0.2%	0.0%	29'361.65	36'000.00	-	-36'000.00
ACQUISITIONS AVEC DON LOTERIE ROMANDE	1.0%	0.0%	0.0%	154'128.18	-	-	0.00
CHARGES FINANCIERES	0.0%	0.03%	0.0%	3'869.16	5'700.00	4'700.00	-1'000.00
AMORTISSEMENTS	0.0%	0.12%	0.1%	-	22'200.00	22'200.00	0.00
OUTSOURCING	0.9%	0.9%	0.9%	139'859.00	173'200.00	171'000.00	-2'200.00
TOTAL CHARGES				15'054'049.09	18'431'300.00	19'974'500.00	1'543'200.00

* arrondi 1 chiffre après la virgule, 0.00% = 0%

REPARTITION DES REVENUS PAR NATURE	COMPTES 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	ECART B.2025 vs B.2024
	%	%	%	CHF	CHF	CHF	CHF
FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS	43.7%	41.3%	44.6%	6'583'521.88	7'604'500.00	8'907'400.00	1'302'900.00
REMBOURSEMENTS DIVERS	1.9%	0.0%	0.0%	290'129.35	7'000.00	7'000.00	0.00
SUBVENTIONS FAJE/OFAS	22.1%	24.8%	20.9%	3'330'396.40	4'577'800.00	4'174'300.00	-403'500.00
MANDAT DE GESTION STRUCTURES PADEX/BELMONT	1.8%	2.8%	2.7%	268'455.05	513'600.00	544'300.00	30'700.00
SUBVENTION DES COMMUNES	29.4%	31.1%	31.7%	4'427'488.11	5'728'400.00	6'341'500.00	613'100.00
PROD. EXTR. ET DON	1.0%	0.0%	0.0%	154'058.30	-	-	0.00
TOTAL REVENUS				15'054'049.09	18'431'300.00	19'974'500.00	1'543'200.00

8

3. ANALYSE DES PRINCIPAUX ECARTS (Budget 2025 vs Budget 2024)

CHARGES DU PERSONNEL

Écart budget 2025 vs budget 2024 de CHF + 1'110'900.-

L'augmentation de la masse salariale provient essentiellement des nouveaux postes dus à l'augmentation de l'offre et à l'adaptation des postes dans la logistique & maintenance. Une indexation de 1.2% a été incluse dans ce budget.

ECART B. 2025 vs B. 2024

SECTEUR	PERSONNEL FIXE (3011)	PERSONNEL OCCASIONNEL (3012)	PERSONNEL DE MAISON (3013)	S-TOTAL	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +106'300.-	CHF +5'000.-	CHF -1'100.-	CHF +110'200.-	-> La Garderie les Petits Pas augmente son offre de 4 places -> La Nurserie de la Tourterelle augmente son offre de 2 places
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +371'500.-	CHF + 27'900.-	CHF +55'500.-	CHF +454'900.-	-> L'UAPE la BULLE augmente son offre de 12 places -> L'APEMS Le Cube augmente son offre de 15 places -> Ouverture de l'UAPE L'Agora sur une année entière
ADMINISTRATION	CHF + 90'000.-	CHF /	CHF /	CHF +90'000.-	-> Adaptation effectif sur une année entière -> Un apprenti
S-TOTAL	CHF + 567'800.-	CHF + 32'900.-	CHF +54'400.-	CHF +655'100.-	
PERSONNEL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE				CHF +171'000.-	->Création nouveau centre de coût : transfert et adaptation des effectifs
CHARGES PATRONALES				CHF + 225'000.-	-> Augmentation masse salariale
FRAIS DE FORMATION				CHF +59'800.-	-> Formation de plusieurs directions (4)
TOTAL				CHF + 1'110'900.-	

FRAIS DE LOCAUX

Écart budget 2025 vs budget 2024 de CHF + 301'600.-

L'augmentation de ce poste est engendrée par l'ouverture d'une nouvelle structure sur une année entière. D'autre part, la Ville de Pully ainsi que la Commune de Paudex ont procédé à la mise à jour du prix au m2 des surfaces louées.

SECTEUR	LOYERS (3161)	Remarques	
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +51'200.-	->Augmentation des loyers de la Ville de Pully (+8'600.-) ->Augmentation des loyers de la commune de Paudex (+42'600.-)	
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +215'900.-	->UAPE L'Agora sur une année entière (+142'200.-) ->Augmentation des loyers de la Ville de Pully (+18'500.-) ->Augmentation des loyers de Paudex (+55'200.-)	
ADMINISTRATION	CHF +6'900.-	-> Ajustement IPC	
S-TOTAL	CHF+ 274'000.-		
EAU-ELECTR.CHAUFF. (3120)		CHF +1'400.-	Ajustements divers
ENTRETIEN MOBILIER (3151)		CHF -23'200.-	Ajustements sans travaux de mises aux normes
ENTRETIEN DES LOCAUX (3151.01)		CHF +48'500.-	UAPE L'Agora entretien du soir et « à fonds » structures Belmont
ASSURANCES, RC, ECA (3186)		CHF +900.-	Ajustement valeurs assurances
TOTAL		CHF + 301'600.-	

FRAIS DE BUREAU – D'ADMINISTRATION

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF +63'900.-

L'écart principal provient des comptes 3182 « frais téléphones et informatiques » et 3185 « honoraires et frais d'expertise ».

Dès 2024, le portail parent et la liste d'attente centralisée via KIBE sera opérationnelle. Si des coûts de licences supplémentaires sont générés, le suivi des inscriptions des familles en LA en sera facilité. D'autres avantages sont également à prévoir. En ce qui concerne notre outil de facturation, le module KIBE -mobile, facilitant la gestion des présences et la facturation des dépannages sera implémenté dans l'ensemble de nos structures.

La FEJ devra faire appel au marchés publics pour trois domaines. Les assurances de personnes, le nettoyage de structures le soir et la livraison de repas. Une provision pour un accompagnement externe a été budgétée.

INVESTISSEMENTS – MATERIEL ET FRAIS DIVERS

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF -40'900.-

Cette diminution est due principalement au fait qu'en 2025 il n'y pas de travaux de grande envergure planifiés. Comme il y a moins de réaménagement de locaux qu'en 2024, le budget relatif aux nouvelles acquisitions et investissement a été diminué.

FRAIS DE TRANSPORT

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF -36'000.-

Dès la rentrée scolaire 2024-2025, plus aucun transport ne sera nécessaire depuis le Collège de Mallieu à Paudex vers les UAPE de la Bulle et des Copains d'abord. Pour rappel, il avait lieu tant sur le temps de midi et que sur l'après-midi à raison de cinq jours par semaine.

ACHATS PRODUITS ALIMENTAIRES

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF +146'900.-

L'écart provient de l'ouverture de l'UAPE L'Agora sur une année. Une adaptation des quantités en fonction des enfants accueillis a également été pris en compte.

OUTSOURCING

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF - 2'200.-

Ce compte regroupe les deux services qui nous sont facturés par la Ville de Pully pour leur support. Le SSI a diminué de CHF 2'200.- ses prestations.

BUDGET 2025 BUDGET 2024

Informatique	CHF 121'000.00	CHF 123'200.00
Finances	CHF 50'000.00	CHF 50'000.00
Total	CHF 171'000.00	CHF 173'200.00

FINANCEMENT A CHARGE DES PARENTS

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF + 1'302'900.- (+ CHF 790'200.- écolage/ + CHF 512'700.- repas)

L'écart provient de l'ouverture de l'UAPE l'Agora et de l'augmentation de l'offre entre autres à l'UAPE La Bulle, l'APEMS Le Cube, la Garderie Les Petits pas et la Nurserie la Tourterelle. La tendance issue du logiciel de facturation KIBE a été prise en considération. Dans le cadre de la révision du règlement du réseau PPBL, le prix des repas facturé aux parents a été revu à la hausse, impactant directement ce centre de revenu dès janvier 2025.

SUBVENTIONS FAJE/OFAS

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF -403'500.-

A titre de rappel, la FAJE subventionne la masse salariale y compris les charges patronales du personnel éducatif d'après un taux de subventionnement fixé chaque année. Au cours des dernières années, ce taux est passé de 22% en 2016, à 25% en 2017, à 26% en 2018. En 2019, il a connu encore une hausse de 4 points passant ainsi à 30%. En 2023, le taux est passé à 32.5% et sera augmenté à 32.75% pour l'année 2025. A noter que dans le cadre de l'ouverture de places supplémentaires, une aide au démarrage de la part de la FAJE et de l'OFAS ont été portées au budget.

	BUDGET 2025	BUDGET 2024	Comptes 2023
SUBVENTION FAJE	CHF 3'683'300.-	CHF 3'444'000.-	CHF 2'812'627.20
SUBVENTION AIDE AU DEMARRAGE	CHF 125'000.-	CHF 440'200.-	CHF 271'000.-
SUBVENTION FAJE AIDE A LA PIERRE	CHF 5'000.-	CHF 442'600.-	/
SUBVENTION FAJE CCT	CHF 25'000.-	CHF 25'000.-	CHF 15'000.-
SUBVENTION OFAS	CHF 336'000.-	CHF 226'000.-	CHF 202'342.20
Total	CHF 4'174'300.-	CHF 4'577'800.-	CHF 3'330'396.40

MANDAT DE GESTION

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF +30'700.-

Ajustement du budget concernant le travail préparatoire pour la reprise de la gestion des structures préscolaires de Belmont. Ajustement également de la participation de Paudex avec les charges projetées.

SUBVENTION DES COMMUNES

L'évolution des subventions que les communes de Pully, Paudex et Belmont doivent prendre en charge est directement liée aux charges et revenus de la Fondation et de ses structures. En effet, les communes viennent couvrir en fin d'année le déficit budgétaire existant. L'augmentation de la subvention évolue selon le nombre de places offertes.

Subvention Ville de Pully : compte 4522

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF +642'900.-

SECTEUR	ECART B. 2025 vs B. 2024	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF +150'300.-	- Plus d'aide à la pierre et fin aides financières
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +354'500.-	- Plus d'aide à la pierre et augmentation de l'offre
ADMINISTRATION	CHF +138'100.-	- Honoraires marchés publics - Amortissement travaux Montilliers - Changement logiciel salaire - Renfort service admin et projets
TOTAL	CHF +642'900.-	

Subvention Commune de Paudex : compte 4522.01

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF -39'600.-

SECTEUR	ECART B. 2025 vs B. 2024	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF -10'100.-	Plus de travaux de mise en conformité et augmentation prix repas
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF -29'500.-	Revenu supplémentaire : augmentation prix repas
TOTAL	CHF -39'600.00.-	

Subvention Commune de Belmont : compte 4522.02

Écart budget 2025 vs budget 2024 CHF +9'800.-

SECTEUR	ECART B. 2025 vs B. 2024	Remarques
ACCUEIL PRESCOLAIRE	CHF -/	A partir de 2026
ACCUEIL PARASCOLAIRE	CHF +9'800.-	Ajustement du budget après première année d'exploitation sous gestion de la FEJ
TOTAL	CHF +9'800.00.-	

4. LISTE DES ANNEXES

- Budget 2025 par structure et par nature